

OMNIBUS

(Coopaname) > paysagistes dplg, mandataire

Siège social / 3-7 rue Albert Marquet – 75020 Paris

Tél : 01.43.71.82.69 - Fax : 01.43.48.77.94

Responsable étude / 33 rue Jean Jaurès - 93130 Noisy-le-Sec

Tél : 06.59.21.12.54 - Fax : 09.57.93.17.05

Courriel : contact@omnibus-paysage.fr

2G GÉNIE GÉOLOGIQUE

> géologue, co-traitant

10 rue Thimonnier – 42 100 St Etienne

Tél : 04.77.25.73.77 - Fax : 04.77.33.56.06

Courriel : 2g@geniegeologique.fr

ROUMET GUITEL

> paysagiste, urbaniste et environnementaliste, co-traitant

40 rue des Rouliers – 28 000 Chartres

Tél : 02.37.35.00.00 – Fax : 02.37.35.81.37

Courriel : roumet.guitel@wanadoo.fr



PLAN DE PAYSAGE ET RESSOURCES DE LA BUTTE DE MONTGÉ-EN-GOËLE

DIAGNOSTIC

PHASE 1 : RECUEIL DES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET PROLÉMATIQUES

4 FÉVRIER 2014 _ RAPPORT DE DIAGNOSTIC



Maîtrise d'ouvrage :

**Direction régionale et
interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie
d'Ile de France (DRIEE)**

10 Rue Crillon

75 194 PARIS cedex 04

Tél : 01.71.28.45.00

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5
PARTIE 1 - ENSEMBLE DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT	8
ORIENTATIONS GÉNÉRALES	8
Un double enjeu sur la butte	
La butte, un élément essentiel dans le paysage et le fonctionnement écologique	
ÉTUDES LOCALES	14
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE	28
DOCUMENTS D'URBANISME	29
Dispositions communes sur le territoire	
Les documents d'urbanisme dans chaque commune	
Rappel historique de la politique d'acquisition foncière en place	
Le droit de fortagé	
PARTIE 2- RECONSTITUER L'ÉVOLUTION D'UN PAYSAGE	34
COMPRENDRE LA FORMATION DE CE PAYSAGE	34
Pourquoi une butte ici ?	
Le contexte géologique	
L'INSTALLATION DE L'HOMME SUR CE TERRITOIRE	42
Au 18e siècle, une butte en partie boisée	
Au 19e siècle, une butte boisée bordée par des vergers	
Au 20e siècle, des pratiques agricoles multiples	
Aujourd'hui, un bois peu ou pas exploité	
Les activités industrielles sur le territoire	
LA NÉCESSITÉ DE CRÉER DES LIAISONS	56
Le Tacot	
Le jus de betterave et ses canalisations	
UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR LA GUERRE DE 14-18	60

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES			
PERCEPTIONS LOINTAINES : LA BUTTE, UN REPÈRE ENTRE 2 PAYSAGES			
PERCEPTIONS RAPPROCHÉES : UNE MULTITUDE DE SCÈNES Un alignement de buttes de formes diverses Variété des postures pour chacune des communes Le bâti sur les modelés du sol Contourner, traverser, longer, multitude de scènes			
DEPUIS LA BUTTE : DE GRANDES ÉTENDUES AGRICOLES			
DANS LA FORÊT			
PARTIE 3 - DES RESSOURCES STRATÉGIQUES DIVERSES			
GYPSE, MARNES, SABLES Qu'est-ce que le gypse ? Intérêt et utilisation du gypse Production et recyclage du plâtre Importance économique du gypse Les exploitations en région francilienne Les différents modes d'extraction du gypse La carrière du Bois des Sables Le gisement de la butte de Montgé L'exploitation du Bois des Sables dirigée par KNAUF La remise en état Les risques d'effondrement			
HYDROGÉOLOGIE, HYDROLOGIE Nappe Supra gypseuse			
L' EAU POTABLE Les nappes infra-gypseuses			
	64	L'EAU, UN RESEAU DISCRET EN LIEN AVEC LE RELIEF ET SA GEOLOGIE	114
	64	LE SOL, DES TERRES FERTILES Des terres de qualité Des transitions disparues entre champs et bois	118
	70	LE BOIS Une forêt en attente d'un plan de gestion globale Les bois, un refuge dans ces immenses plaines agricoles La structure du bois Perpétuelle évolution des bois de la butte de Montgé-en-Goële Des richesses écologiques	120
	80		
	81		
		PARTIE 4 - SYNTHÈSE, OBJECTIFS ET ENJEUX	
	82	SYNTHÈSE De nombreuses richesses présentes sur le territoire Des acteurs nombreux, des points de vue multiples, une volonté commune	132
	82	OBJECTIFS 1. Mettre en place une vision globale et transversale 2. Imaginer un projet innovant et actuel	136
		ENJEUX 1. l'élaboration et la mise en place d'une méthode d'exploitation du gypse et de remise en état 2. la prise en compte du temps dans cette méthode 3. la participation de chacun des acteurs dans cette stratégie globale	138
	110		
	112	BIBLIOGRAPHIE	143

AVANT-PROPOS

CADRE DE L'ÉTUDE / OBJECTIFS, CONTEXTE ET MÉTHODE

Réalisation d'un plan de paysage et ressources sur le site de la butte de Montgé-en-Goële

POURQUOI UN PLAN DE PAYSAGE ET RESSOURCES ?

La butte boisée de Montgé-en-Goële émerge de grandes plaines agricoles et apparaît comme un événement, un repère. Depuis plusieurs décennies, ce paysage cohabite avec l'exploitation du gypse, constituant de cette butte tout comme des buttes qui se situent dans le même axe nord ouest / sud est. La butte de Montgé-en-Goële est assez peu urbanisée et présente un intérêt non négligeable quant à la possibilité d'extraction du gypse.

L'exploitation actuelle se situe sur la partie est de la butte, et s'étend sur les communes de Monthyon et de St-Soupplets.

Etant donnée l'importance économique représentée par ce matériau, cette activité semble être appelée à se développer.

Il s'agit d'étudier l'évolution de cette butte en transformant cette contradiction apparente en une source d'impulsion de stratégie de développement.

Le double enjeu de la butte de Montgé-en-Goële peut être ainsi résumé : Comment peut-on imaginer le devenir de la butte entre vocation paysagère et site stratégique d'exploitation de gypse ?

Pour répondre à ce double enjeu, la DRIEE a fait le choix de réaliser un plan de paysage et ressources sur le site de la butte de Montgé-en-Goële.

Ce plan de paysage et ressources vise à définir le cadre de l'évolution de la butte sans exclure l'activité industrielle et d'extraction mais en l'insérant dans un cadre maîtrisé, un cadre contractuel négocié entre toutes les parties du territoire : communes, région, département, exploitant, population, associations, représentant des industries locales.

Ce rapport marque la fin de la première phase de cette étude qui s'intitule : «recueillir les éléments de connaissance et problématiques».

Le marché comprend **deux tranches conditionnelles** :

- Elaboration des 3 scénarios d'évolution : exploitation à ciel ouvert, en souterrain, solution mixte.
- Elaboration du plan de paysage et ressources selon l'option retenue.

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Le cadre législatif

Comme définit par le Conseil de l'Europe : «Reflète de l'identité et de la diversité européenne, le paysage est notre patrimoine naturel et culturel vivant, qu'il soit remarquable ou quotidien, urbain ou rural, terrestre ou aquatique.»

La Convention européenne du paysage a pour objet de «promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine».

Adoptée en octobre 2000 à Florence, elle est entrée en vigueur le 1er mars 2004. Elle constitue le premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage européen.

Il est utile de rappeler quelques uns des articles de cette convention :

Article 1 – Définitions

«Paysage» désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ;

Article 2 – Champ d'application

... Elle concerne, tant les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature

Article 1 : La protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général

Les plans de paysage

En 2013, une démarche a été initiée par le gouvernement pour impulser une vingtaine de plans de paysage en France.

Dans le cadre de ce plan de paysage et ressources, il est intéressant d'établir un lien avec la note de cadrage rédigée par le MEDDE

Extrait de ANNEXE 2 – éléments de cadrage méthodologique de la démarche « Plans de paysage »_MEDDE

«Qu'est ce qu'un plan de paysage ?

...

Il permet d'appréhender l'évolution et la transforma-

tion des paysages de manière prospective, transversalement aux différentes politiques à l'oeuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution, sous l'angle d'un projet de territoire. C'est pourquoi le Plan de paysage a vocation à être transversal et réalisé en amont des documents sectoriels d'aménagement et de planification, sur le territoire concerné.

... En effet, le Plan de paysage ne s'arrête pas au stade des orientations ou des intentions, mais il définit des actions ...

En affinant au préalable les évolutions en cours, et en définissant ensuite des enjeux au regard des aspirations des populations et de ces dynamiques identifiées, il vise ainsi à accompagner et cadrer les évolutions en cours du paysage.

Élaboré en concertation avec les acteurs du territoire, ... , le Plan de paysage correspond donc à la mise en oeuvre d'une démarche de projet, ...»

Le plan de paysage permet ainsi de faire dialoguer les acteurs sur un territoire pour qu'ils dessinent ensemble les contours du paysage de demain.

LE PAYSAGE, DES VALEURS PARTAGÉES

«Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent». (M. Corajoud)

«Un paysage c'est la rencontre d'un être sentant et d'un lieu senti» (P. Sansot)

Elaborer un plan de paysage et ressources, c'est adopter une attitude particulière vis à vis d'un territoire :

- c'est envisager le paysage comme un socle commun à tous les acteurs, un socle d'éléments partagés, connus et reconnus par chacun.

- c'est prendre le temps de comprendre l'histoire d'un territoire et de ses habitants, l'histoire de ses pratiques, la chronologie de ses événements, pour saisir la diversité des regards, des manières d'habiter.

Donner une place centrale à la prise en compte des paysages, c'est se donner les moyens d'impulser une dynamique collective et constructive où peu à peu chacun peut prendre une place dans la stratégie mise en place.

MÉTHODE EMPLOYÉE

Lors de cette première étape, l'équipe d'étude travaille à collecter les informations et données nécessaires à la meilleure compréhension possible du contexte paysager, géographique, social, économique.... Pour cela, l'équipe a mené de nombreuses rencontres afin de prendre connaissance des regards de chacun des acteurs et de cerner les premiers enjeux de ce plan de paysage et ressources.

Ces rencontres ont permis à l'équipe de cerner les différents regards posés sur ce territoire et de comprendre sur place et avec les acteurs la quantité importante d'informations à prendre en compte et de recueillir toutes ces informations liées au ressenti, aux craintes, aux attentes qui ne figurent pas dans les études.

En parallèle d'un arpentage fréquent de la totalité du territoire, et de ces rencontres, l'équipe a également consacré un large temps à la recherche et à l'analyse des données en terme de paysage, de ressources géologiques et à une analyse approfondie des documents d'urbanisme qui régissent le territoire.

L'équipe d'étude a cherché en permanence à relier les données entre elles, pour éviter une superposition inefficace des données. Les membres de l'équipe partagent cette conviction qu'un paysage s'appréhende au regard de l'accumulation et du lien que l'on tisse entre les différents points de vues, thématiques, et que c'est ainsi que l'histoire d'un territoire peut se dessiner.

CALENDRIER

Les rencontres de la phase 1 :

21 juin 2013 : notification du marché
09 juillet 2013 : visite du site et échange autour des enjeux de l'étude, avec les responsables de la DRIEE, les paysagistes du CG et du CAUE.

05 septembre 2013 : réunion technique DRIEE
22 octobre 2013 : COPIL N°1, présentation intermédiaire de la phase 1
4 février 2013 : COPIL N°2, présentation et validation du rapport de la phase 1

COMMUNES		Présents	Date de rencontre
Mairie de Cuisy	Frédéric BESNARD, maire		24/09/13
Mairie de Juilly	Daniel HAQUIN, maire		02/10/13
Mairie de Marchémoret	Jean-Louis DURAND, maire		15/10/13
Mairie de Montgé-en-Goële	Pascal HIRAUX, maire Gérard DUBOIS, adjoint		09/09/13
Mairie de Monthyon	Claude DECUYPERE, adjoint au maire Bernard LEFRANC, maire M. BACHER, adjoint		09/09/13
Mairie de St-Soupplets	Francis DELABARRE, maire		24/09/13

ADMINISTRATION		
CAUE 77	Marianne SOUQ, paysagiste	09/07/2013 et par mail janvier 14
AEV	Elise PROTHERY, Chargée de mission paysage	19/09/13
	Manuela CHUSSEAU, Direction de l'Aménagement et de la Gestion Christian SAGNES	
DDT	Jean-Marc LEFUR, chargé de mission pôle aménagement planification	24/09/13
	M. PERES Jean-Pierre CLARAC, paysagiste conseil	
CG 77	Antoine ROULET, Responsable du Service agriculture, aménagement foncier et forêt	Par téléphone, le 11/10/13
	Caroline BRIAND, paysagiste CG 77	par téléphone 27/01/14
MEDDT	Vincent FRANCHI, Direction Général de l'Aménagement du Logement et de la Nature	Par téléphone, le 11/10/13

ASSOCIATIONS		
ADEV 77	Benjamin Lefevre, étudiant naturaliste	01/10/13
Villevaudé Demain	Mme PIAN, Vice Présidente	02/10/13

EXPLOITANT		
KNAUF	M. DE VOGEL, Directeur Technique Ouest Europe et Amérique du Sud M. BREDOUX, directeur d'exploitation M. CHIRON, géologue	03/09/13

SYNDICATS DE RIVIÈRES		
Syndicat mixte d'aménagement et d'entretien de la rivière Théroanne et de ses affluents	M. PROFFIT, vice président du syndicat mixte d'aménagement et d'entretien de la rivière Théroanne et de ses affluents	échange par téléphone 27/01/14
Syndicat Intercommunal pour l'étude, l'aménagement et l'entretien de la Haute Beuvronne	Ludvine PASQUIER, Animatrice du Contrat de bassin Beuvronne	échange par mail janvier 14

Contenu Partie 1

- Orientations générales
- Etudes locales
- Organisation administrative du territoire
- Documents d'urbanisme

PARTIE 1 - ENSEMBLE DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT

La butte de Montgé-en-Goële est soumise comme tout autre territoire à un ensemble de politiques d'aménagement dicté par les différents échelons administratifs. Ces politiques consacrent à ce territoire des intentions parfois différentes.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Un double enjeu sur la butte

Les documents qui traduisent la politique d'aménagement définis par l'Etat, la Région ou le Département, donnent à ce territoire de la butte de Montgé-en-Goële des orientations qui peuvent parfois être contradictoires sans toutefois donner des solutions quant à l'application de ces grandes intentions.

Les documents fondateurs de la politique d'aménagement d'Ile-de-France sont :

- le SDRIF, Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France, approuvé par l'Etat le 27 décembre 2013
- le SRCE, Schéma Régional de Cohérence Ecologique, adopté le 21 octobre 2013
- le SDC, Schéma Départemental des Carrières de la Seine-et-Marne, de 2013

Ils définissent le territoire des Monts de la Goële ou

de la Butte de Montgé-en-Goële comme étant un élément fondamental dans la structure et les particularités du paysage de la Seine-et-Marne tout en présentant un potentiel essentiel en matière de ressources en gypse.

Ce double enjeu y est clairement exposé mais aucun de ces documents ne propose de pistes d'actions quant à sa traduction concrète.

L'ensemble de la butte de Montgé-en-Goële est une réserve potentielle de gypse, matériau rare et stratégique.

Etant donné l'épuisement progressif et programmé de cette ressource sur les autres sites d'extraction en Ile-de-France, la butte de Montgé constitue une réserve importante pour la région et représente même un enjeu national et européen.

Dans le SDRIF 2013- Défis, projet spatial régional et objectifs (p158-9) il est écrit :

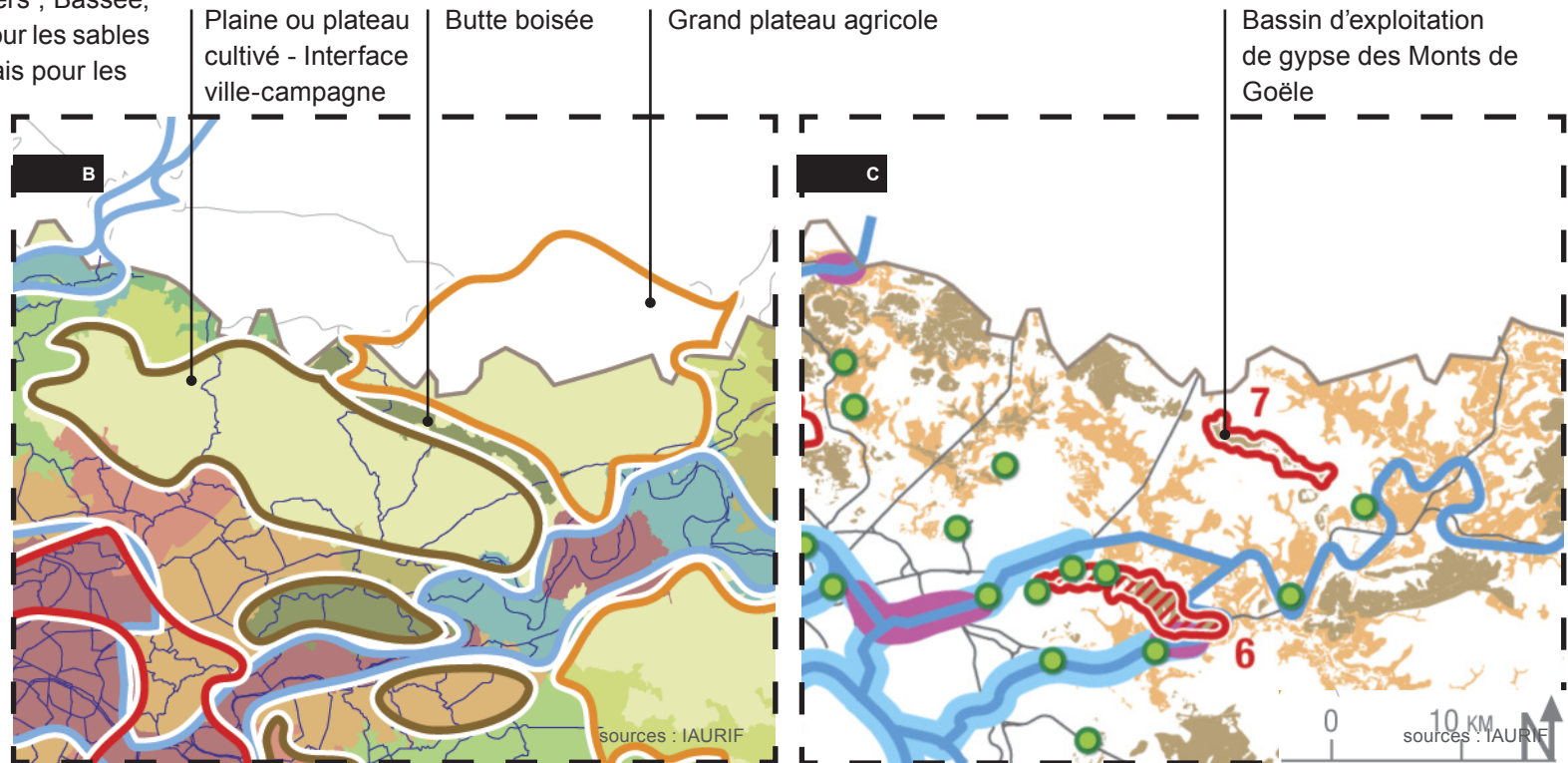
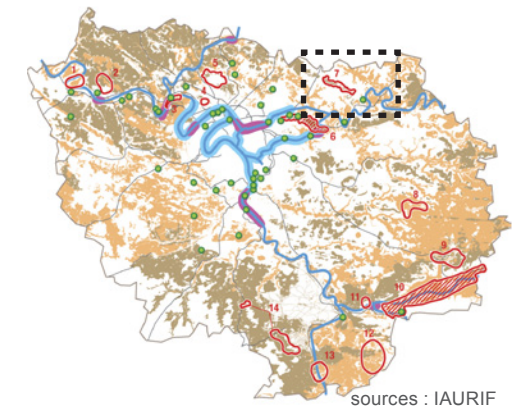
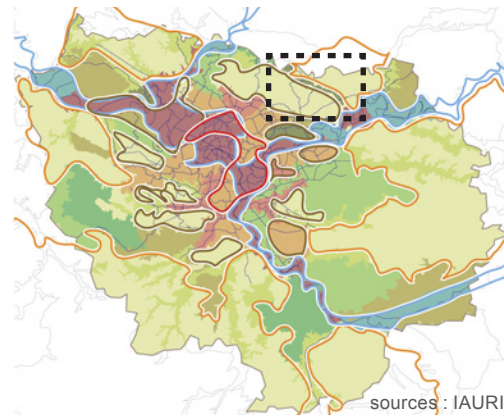
«Au vu des objectifs régionaux de construction, en particulier de logements et de bureaux, les besoins en matériaux vont considérablement augmenter (+ 20 % environ pour les granulats selon les estimations, en

considérant une faible part de matériaux alternatifs). Ainsi l'accès aux gisements de matériaux minéraux régionaux naturels doit être préservé, en particulier au niveau de bassins de gisements considérés comme stratégiques selon trois niveaux d'enjeu :

- gisements d'enjeu national et européen : buttes de l'Aulnaye, de Montmorency et de Corneilles, et monts de la Goële pour le gypse ; Provinois pour les argiles kaoliniques; Gâtinais pour la silice industrielle ;
- gisements d'enjeu interrégional : Mantois et Côte de Montereau pour les calcaires cimentiers ; Bassée, Boucle de Guernes, secteur d'Achères pour les sables et graviers alluvionnaires ; Bocage gâtinais pour les

- chailles ;
- gisements d'enjeu régional : Brie centrale et Coteaux du Loing pour les calcaires.

En parallèle, la commune de Montgé-en-Goële a effectué une demande de classement de site face à ce développement potentiel de l'activité d'exploitation du gypse sur la butte.



B | CARTE DES UNITÉS PAYSAGÈRES _SDRIF 2013

Le SDRIF présente les Monts de la Goële comme une unité paysagère à part entière «coincée» entre les deux grandes plaines agricoles : la Plaine de France et le Plateau du Multien.

C | CARTE DES GISEMENTS DE MATÉRIAUX D'ENJEU RÉGIONAL _SDRIF 2013

Le SDRIF indique que le gisement des Monts de la Goële représente un enjeu national et européen.

Le Schéma départemental des carrières de Seine-et-Marne définit ce gisement de gypse comme appartenant aux «gisements d'enjeu national et européen : buttes de l'Aulnay, de Montmorency et de Cormeilles, et monts de la Goële pour le gypse ; Provinois pour les argiles kaoliniques ; Gâtinais pour la silice industrielle».

D'après le projet de SDC de janvier 2014 :

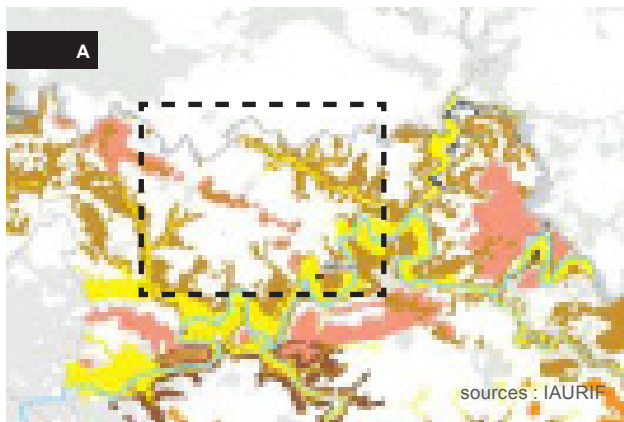
- les ressources en gypse du département sont localisées sur la butte de l'Aulnay (de Courtry à Thorigny), les buttes des Monts de la Goële (buttes de Dammartin, Montgé, Saint-Souplets, Monthyon-Bois d'Automne), dans la zone située au Sud et à l'est de Meaux.

Sur le site de la butte des Monts de la Goële, le gypse a été exploité depuis de nombreuses années (dans les buttes de Montgé-en-Goële, de Dammartin-en-Goële, dans celle des Fontaines-St-Mard, de Châteaue-Gaillard (Salsi), sous le bois d'Automne...

La carrière à ciel ouvert de La Saulorette a été exploitée dans les trois premières masses jusqu'à l'épuisement du gisement en 2006 ; son réaménagement est en cours de finalisation.

Il y est noté que :

«... *L'exploitation du gypse en carrière souterraine a l'avantage d'être invisible mais ne permet de récupérer que 30 % au maximum des gisements. Les projets de remise en état doivent s'inscrire dans un schéma d'aménagement global à l'échelle d'une unité spatiale cohérente en tenant compte notamment des critères paysagers et écologiques.*»



A | CARTOGRAPHIE DES GISEMENTS BRUTS DE MATÉRIAUX EN ÎLE DE FRANCE EN FONCTION DU TYPE DE MATÉRIAUX _SDC PROJET 2014

Ce schéma départemental donne des préconisations quant à la remise en état, des objectifs généraux de principes d'aménagements à mettre en place avant, pendant et après l'exploitation et incite à une prise en compte de tous les aspects de l'insertion d'une carrière permise grâce à une concertation avec les différentes parties prenantes de l'environnement du site.

Il rappelle que «l'accès à la ressource est intimement lié aux thématiques suivantes :

- . les sites naturels ;
- . la ressource en eau ;
- . le patrimoine paysager et culturel ;
- . les transports ;
- . les contraintes d'urbanisme.»

Ces prescriptions devront concerner :

- pendant l'exploitation : le maintien ou la mise en place d'écrans végétaux ou de structures paysagères, le traitement paysager des entrées et abords de car-

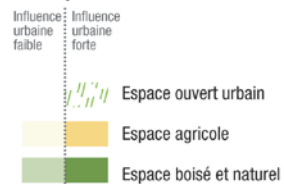
rières, notamment par le préverdissement,
 - après exploitation : le modelé des terrains remis en état : espaces vallonnés ou comblement à la cote initiale, la nature des terrains remis en état : bois, espaces naturels, cultures, zones, humides, espaces de loisirs, espaces d'activités...,
 . la relation des terrains remis en état avec le paysage environnant.

La butte, un élément essentiel dans le paysage et le fonctionnement écologique

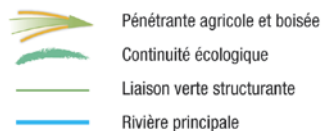
Sur la carte du fonctionnement des espaces ouverts d'Ile-de-France extraite du SDRIF de 2013, la butte de Montgé apparaît comme un élément isolé au milieu des plaines cultivées et en limite sud d'une pénétrante agricole et boisée et en limite de l'influence forte de l'aire urbaine parisienne. La butte de Montgé n'est pas entièrement comprise dans la ceinture verte.

A l'échelle régionale, la butte constitue un pivot entre les espaces agricoles très ouverts extérieurs à l'aire parisienne et les espaces cultivés davantage sous pression de cette aire.

Reconquérir, préserver, valoriser les espaces ouverts



Maintenir et restaurer les liaisons entre les espaces



Mieux gérer les interfaces ville-campagne



A | LE SYSTÈME RÉGIONAL DES ESPACES OUVERTS _SDRIF 2013

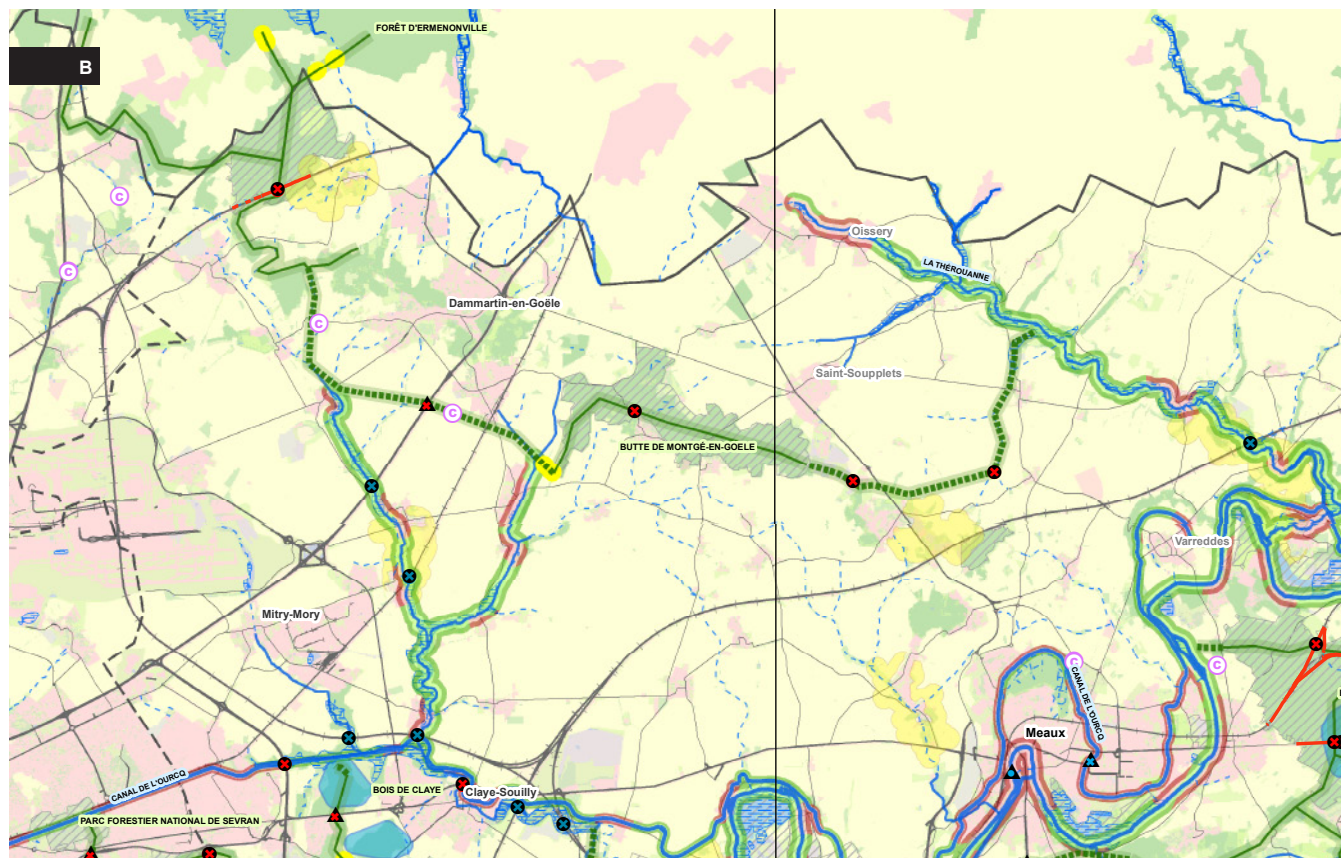
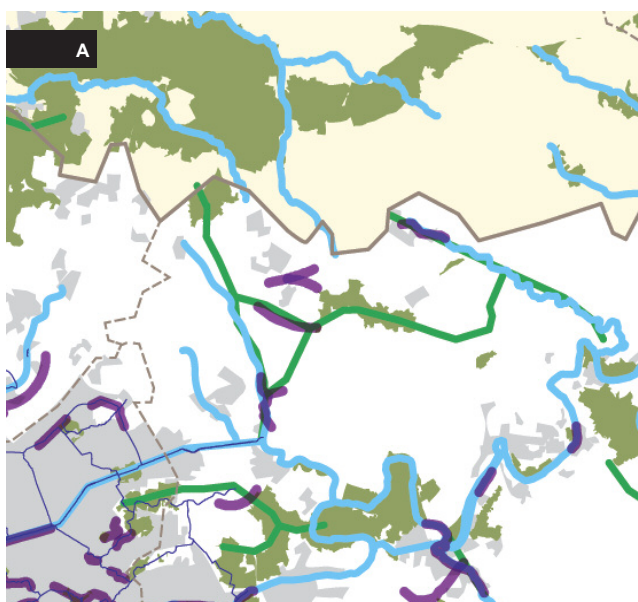
La butte de Montgé-en-Goële se situe sur un ensemble d'espaces ouverts au nord est de la région francilienne.

Si l'on observe le rôle joué par la butte à l'échelle d'un cadrage plus restreint, la butte n'est plus le seul élément boisé isolé au milieu de grandes étendues agricoles, mais constitue un maillon essentiel dans les continuités écologiques repérés que ce soit dans les documents du SDRIF ou du SRCE.

Sur la carte extraite du SRCE présentant les continuités écologiques à l'échelle de la butte de Montgé, retenons que :

- l'ensemble de la forêt est un corridor de la sous trame arborée à préserver
- la forêt de Montgé est reliée aux vallées de la Théroouanne et de la Beuvronne
- elle comprend 2 points de fragilités

Ce schéma traduit les grandes lignes de cette trame des continuités écologiques. Sur le terrain, les continuités peuvent être assurées par des haies, des bosquets, des fossés...



CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER	ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORAIREMENT
Principaux corridors à préserver Corridors de la sous-trame arborée Corridors de la sous-trame herbacée Corridors alluviaux Fleuves et rivières Canaux	Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes Principaux obstacles Points de fragilité des corridors arborés
Principaux corridors à restaurer ou conforter Corridors de la sous-trame arborée Corridors des milieux calcaires Corridors alluviaux en contexte urbain Fleuves et rivières Canaux Réseau hydrographique	Obstacles et points de fragilité de la sous-trame verte Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement)

A | LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES_SDRIF 2013

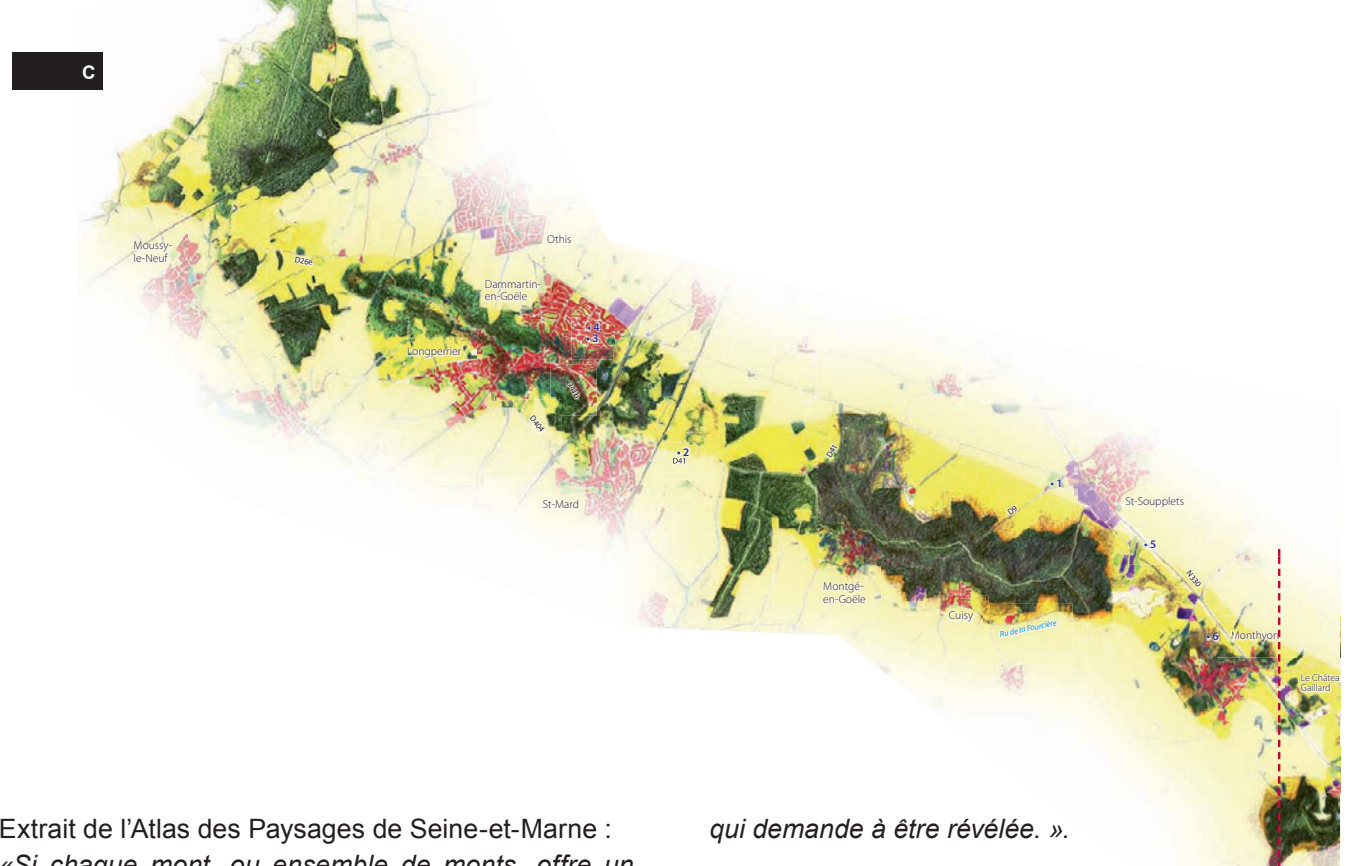
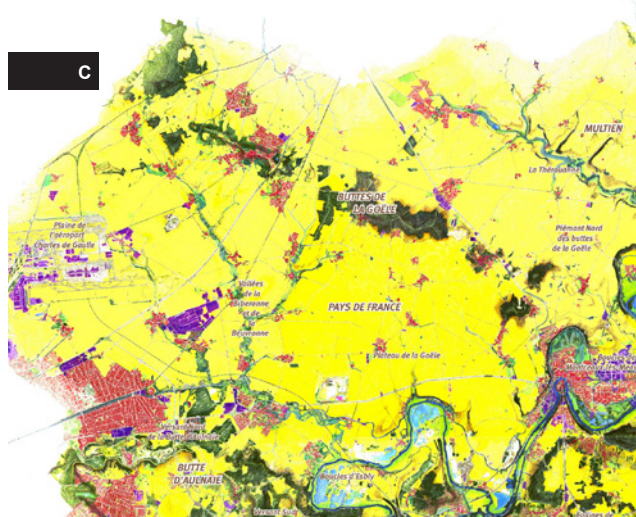
sources_SDRIF 2013

B | OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE _ SRCE IDF

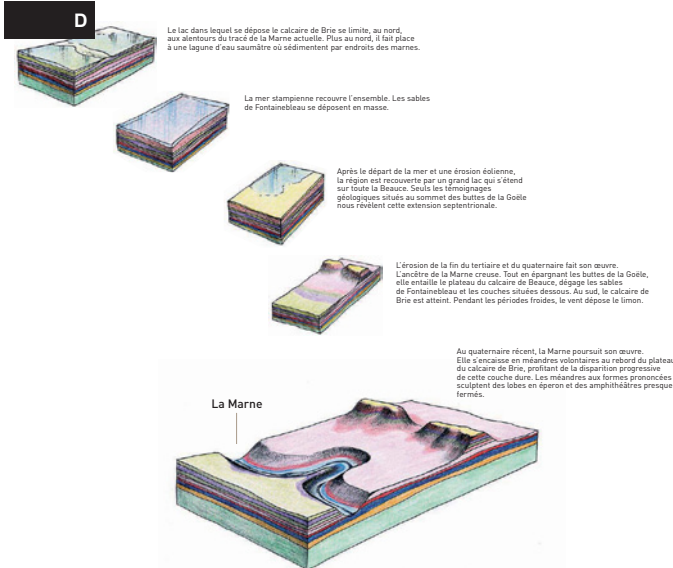
On constate que la butte est insérée dans une continuité écologique ; elle constitue un élément de liaison entre les vallées de la Théroouanne et de la Beuvronne.

C | CARTE DES PAYSAGES _ ATLAS DES PAYSAGES DE SEINE-ET-MARNE

Ici, la butte est présentée comme un îlot boisé au milieu d'une immense étendue agricole, qui semble similaire au sud comme au nord.



Ensemble des buttes de la Goële et de la vallée de la Marne



Extrait de l'Atlas des Paysages de Seine-et-Marne :

« Si chaque mont, ou ensemble de monts, offre un paysage spécifique, l'ensemble diversifié des buttes reste, malgré tout, bien structuré grâce à la dépendance qu'elles entretiennent les unes par rapport aux autres. [...] L'ensemble des buttes de la Goële jouent un rôle très important par rapport au plateau du Mullyen. Un plateau où les développements urbains et industriels, par exemple le long de la RN 3, imposent une vigilance importante. La force des reliefs, des étendues de plaine agricole qui viennent s'y adosser, justifie cette attention. Il n'y a pas de banalité dans ces paysages, au contraire un « souffle », une puissance

qui demande à être révélée. »

« La pression urbaine et industrielle ... menace la qualité des espaces et leur lisibilité. Il est donc tout à fait essentiel de préserver le relief et les boisements, de maintenir les prairies, les champs qui donnent le recul nécessaire à leur mise en valeur, de garantir l'unité des villages et des bourgs tout particulièrement autour de Dammartin-en-Goële. »

Cette butte est la moins urbanisée parmi l'ensemble des buttes auquel elle appartient. Elle constitue un repère, un refuge dans ce paysage de plateau agricole.

C | CARTE DES PAYSAGES

sources _ atlas des paysages de Seine-et-Marne

D | LA FORMATION DES BUTTES TÉMOIN

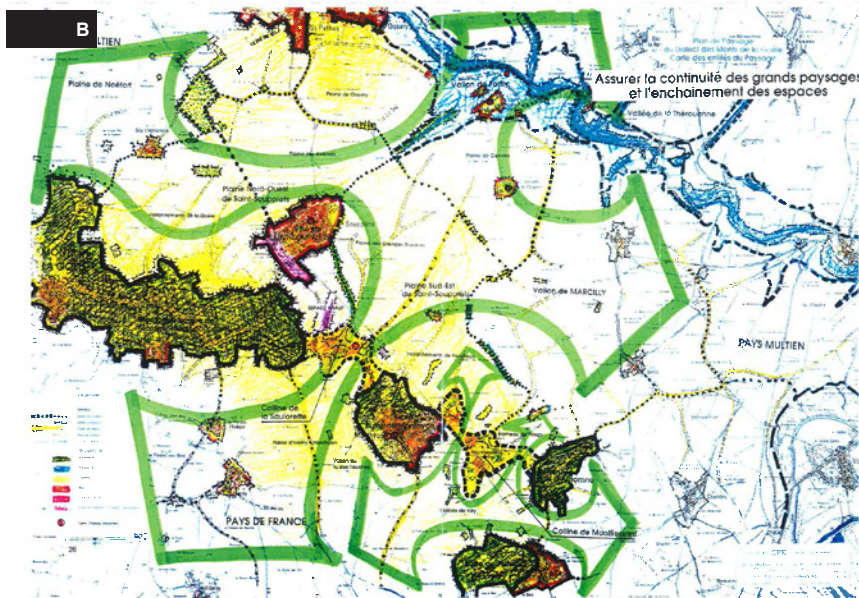
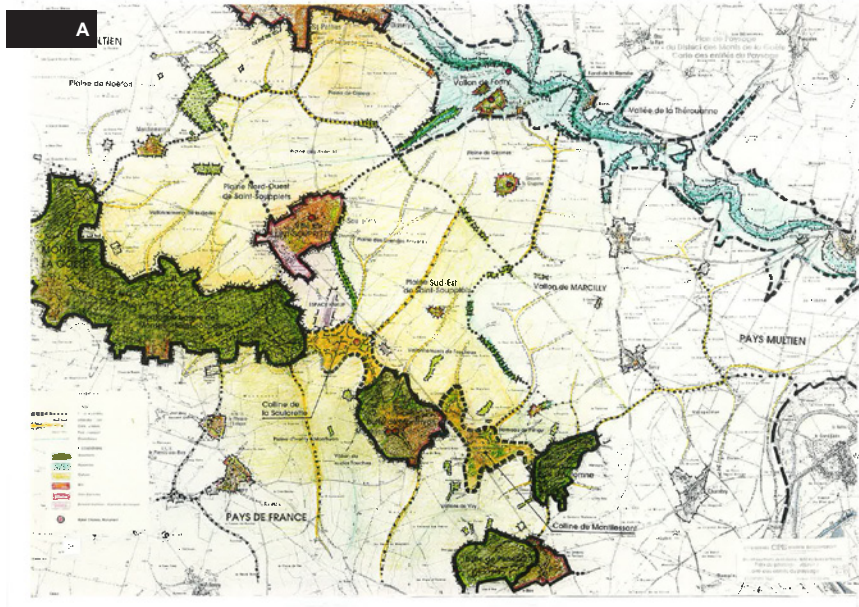
sources _ atlas des paysages de Seine-et-Marne

LES ÉTUDES LOCALES

De nombreuses études locales existent sur la butte de Montgé. Elles concernent des thématiques et des parties de territoire variées. Ce chapitre tente de présenter les études locales majeures à prendre en compte dans l'élaboration de ce plan de paysage et ressources. Elles sont ordonnées selon des grandes thématiques : paysage, carrière, écosystème, géolo-

gie, archéologie. Ces tableaux présentent le contexte de réalisation de cette étude, les grandes lignes de son contenu et les préconisations qui ont été élaborées en terme de gestion ou d'aménagement.

	document	date	contexte	territoire concerné	contenu de l'étude	préconisations
ÉTUDES PAYSAGÈRES	Plan de paysage du District des Monts de la Goële	1995-1997	Bureau d'étude : CPE Commanditaire : District des Monts de la Goële en partenariat avec l'exploitation KNAUF / 1995-97	Commune de St-Souplets, Forfry, Gesvres et Monthyon	<ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : Diagnostic : Etat des lieux / Analyse du paysage / inventaire des projets / enjeux de paysage - Phase 2 : Projet global d'intervention : Objectifs d'évolution des paysages / Options d'aménagement du territoire / Composantes du projet global - Phase 3 : Programme d'actions : Protection et paysage, paysage et exploitation du gypse, insertion paysagère des infrastructures, développement et valorisation du cadre urbain, mise en valeur du paysage rural, charte et partenariat, communication du projet - Charte des paysages des Monts de la Goële + Convention 	<ul style="list-style-type: none"> - illustre une attitude relativement nouvelle à cette époque : le souhait d'envisager l'évolution de ce territoire en considérant la présence d'exploitations de matériaux comme une opportunité d'agir autrement sur la remise en état et donc sur la prise en compte de la qualité des paysages. La démarche consiste à considérer le gypse comme élément de patrimoine pour valoriser le territoire - aboutit à une convention paysagère traduite par des préconisations paysagères qui encadrent le réaménagement de la Saulorette. - Objectifs d'évolution du paysage : préserver la pérennité des grands paysages, valoriser les différentes entités paysagères, créer de nouveaux paysages sur les espace sdégradés, organiser la mutation des paysages eb cours d'urbanisation / renforcer la structure paysagère à l'échelle du district - Charte des paysages : Elle «concrétise la volonté conjointe des acteurs publics et privés de réconcilier la valorisation du patrimoine paysager, écologique et culturel avec le développement économique sur le territoire du District des Monts de la Goële»



6F-3
Colline de la Sauletterie en cours d'exploitation de carrière et de décharge.

D CARTE DES PAYSAGES DES MONTS DE LA GOËLE

LES OBJECTIFS

La présente Charte est le cadre d'une nouvelle dynamique de concertation visant à concilier la valorisation et la gestion du patrimoine rural, paysager et culturel avec un développement économique équilibré. Les objectifs de la charte sont les suivants :

1 PRÉSERVER LA PÉRENNITÉ DES GRANDS PAYSAGES "NATURELS"

- Préserver les structures majeures du paysage, les monts de la Goële et la vallée de la Théroouanne.
- Protéger les écosystèmes forestiers, notamment sur les pentes fortes.
- Développer la gestion coordonnée de tous les boisements.
- Assurer la pérennité des paysages ruraux, la continuité des plaines agricoles et l'enchaînement des grands espaces.
- Préserver et renforcer l'identité de chaque entité paysagère.
- Valoriser les belvédères, les lieux historiques et les éléments du patrimoine.
- Préserver l'environnement : protéger la faune, préserver la qualité de l'eau, gérer la publicité...

2 ORGANISER ET GERER LA MUTATION DES PAYSAGES RURAUX ET URBAINS

- Inscrire les nouvelles infrastructures dans un projet global de développement du territoire et de mise en valeur des territoires (N330, D 401, T.G.V...).
- Requalifier les infrastructures existantes.
- Supprimer l'impact négatif des réseaux aériens.
- Adapter le développement industriel à la capacité des sites d'accueil.
- Maîtriser l'urbanisation en fonction de la capacité des sites d'extension et composer le développement harmonieux des villes et des bourgs.

3 DEVELOPPER UNE EXIGENCE PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE

- Veiller à la qualité du volet architectural et paysager des projets d'aménagement et de construction.
- Préserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti ancien.
- Requalifier les entrées de ville (bâtiments, publicité, couleurs, plantations...).
- Valoriser et développer les espaces publics.

4 COMPOSER DE NOUVEAUX PAYSAGES SUR LES SITES D'EXPLOITATION DU GYPSE

- Organiser par convention la gestion foncière des sites.
- Procéder, par étapes, à l'aménagement paysager des sites de carrière et de décharge.
- Assurer la gestion concertée de l'espace.

5 RETABLIR ET GERER LES STRUCTURES VEGETALES ET LES CHEMINEMENTS

- Maintenir et valoriser les structures végétales existantes, recomposer leur continuité.
- Renforcer les structures végétales en filière des extensions urbaines et des zones d'activité.
- Favoriser les clôtures de parcelles en haies végétales naturelles.
- Renforcer la continuité du réseau de chemins.
- Préserver les ruisseaux et les zones humides.

A | CARTE DES ENTITÉS DU PAYSAGE

sources_ plan de paysage du District des Monts de la Goële-phase 1-1997

B | CARTE «ASSURER LA CONTINUITÉ DES GRANDS PAYSAGES ET L'ENCHAÎNEMENT DES ESPACES

sources_ plan de paysage du District des Monts de la Goële-phase 2-1997

C | PHOTO DE LA SAULETTERIE EN COURS D'EXPLOITATION

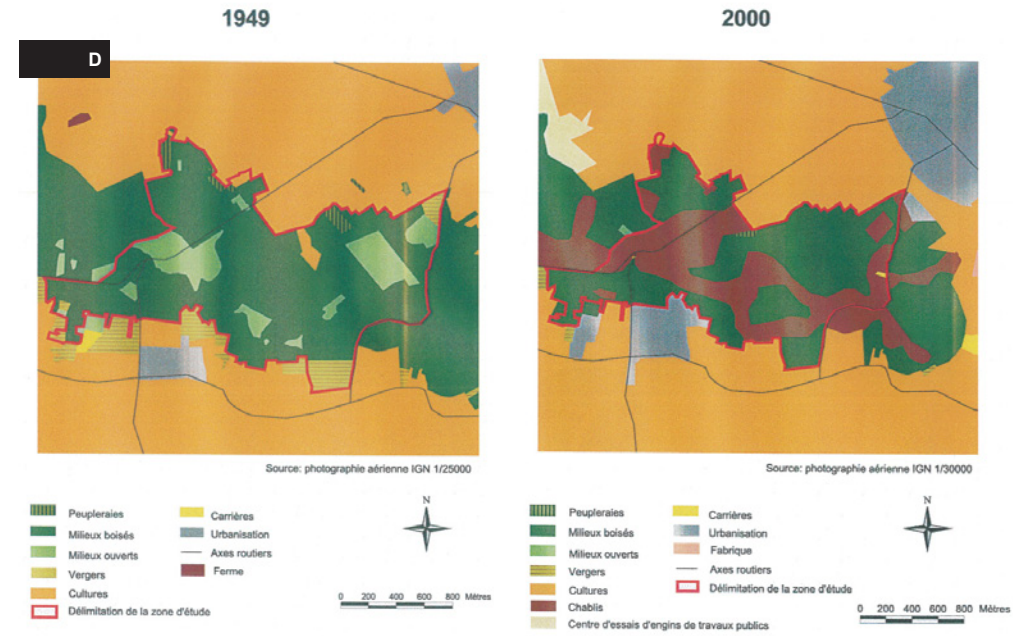
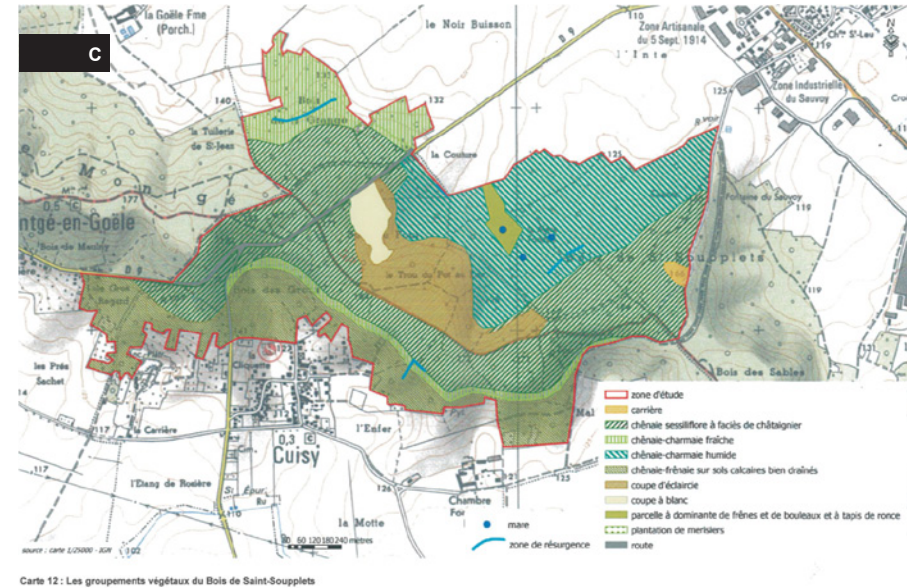
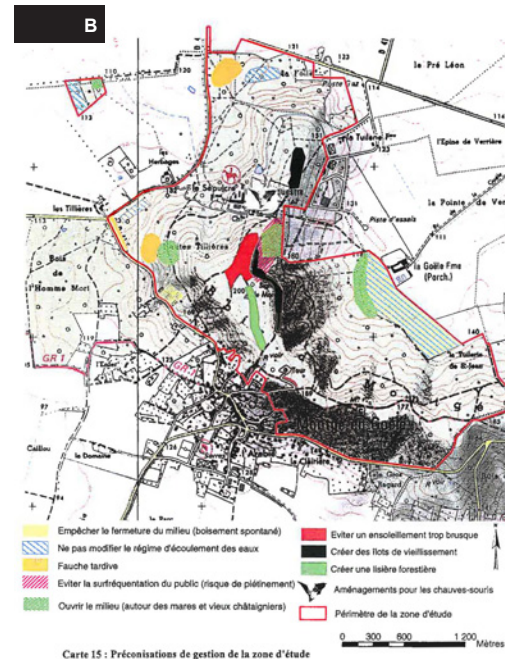
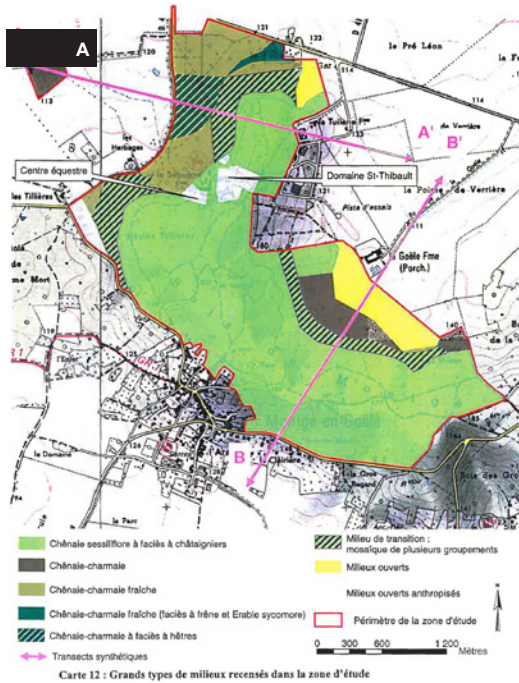
sources_ plan de paysage du District des Monts de la Goële-phase 1-1997

D | LES OBJECTIFS DE LA CHARTE PAYSAGÈRE

sources_ plan de paysage du District des Monts de la Goële-chartre -1997

	document	date	contexte	territoire concerné	contenu de l'étude	préconisations
ÉCOSYSTÈMES	Plan simple de gestion du Bois de l'Oratoire	2002	commanditaire : Département Seine-et-Marne	Bois de l'Oratoire sur les communes de Juilly et de Montgé-en-Goële (70ha de bois)	- durée du plan de gestion : 2004-2013 - descriptif du milieu naturel, du contexte technique et économique, état des peuplements, choix des objectifs et modes de traitement , programme de gestion, analyse de la forêt au regard de la gestion durable - une futaie à base de chêne, frêne, châtaignier, en mélange ou non, avec parfois un taillis de châtaigniers et/ou de charmes, des plantations de peupliers	- châtaigniers et hêtres doivent être exploités - l'objectif principal de la forêt est la production de bois d'oeuvre feuillu de qualité essentiellement chêne, frêne, et châtaigniers, produire des peupliers de la meilleure conformation possible - interventions préconisées : coupes d'amélioration, coupes rases, coupes d'éclaircies du taillis - conservation de la biodiversité en évitant toute monoculture
	Forêt régionale de Montgé-en-Goële, Diagnostic écologique et orientations de gestion	2002	- Bureau d'étude : OGE (Office de génie écologique) - Commanditaire : AEV - la région IDF est propriétaire d'une partie du massif de Montgé-en-Goële. L'office national des forêts, gestionnaire de ce territoire, souhaite la réalisation d'un diagnostic écologique, la définition d'orientations de gestion et la mise en place d'éventuels suivis scientifiques.	Forêt régionale de Montgé-en-Goële sur les communes de Montgé-en-Goële et Marchémoret (270ha) La zone d'étude se situe uniquement sur la partie ouest de la butte (cf carte page suivante)	- présentation du site / méthode d'analyse / diagnostic écologique / synthèse de la valeur écologique / orientations de gestion - localisation et description des différents types de milieux dont chênaies sessiliflores à faciès à châtaigniers, les chênaies-charmaies, les milieux ouverts, les milieux humides - d'après la carte de Cassini, la zone d'étude était, à cette époque, boisée. Les boisements localisés sur l'ouest de la butte de Montgé sont donc anciens et présentent de ce fait un intérêt particulier quant à sa biodiversité potentielle. - l'étude de l'évolution des milieux permet de mettre en évidence aux alentours et au sein de la zone d'étude : le maintien de la zone boisée, depuis 1949, la disparition en 40 ans des milieux ouverts présents sur le site d'étude, l'empiètement de la forêt sur les vergers qui disparaissent au fil des années; - ces châtaigneraies constituent des stades «dégradés» (variantes appauvries par suite des activités anthropiques) des chênaies sessiliflores.*	- conserver les milieux ouverts, - remettre les mares en lumière, - ne pas modifier les conditions d'écoulement des eaux, - éviter le surpiétinement et un ensoleillement trop brusque, - conserver le bois mort, - créer des îlots de vieillissement, - créer une lisière forestière
	Bois de St Souplets, Diagnostic écologique et orientations de gestion	2004	Bureau d'étude :OGE (Office de génie écologique) Commanditaire : AEV Objectifs de l'étude : dresser un état des lieux par la réalisation d'inventaires écologiques	Bois de st-Souplets sur les communes de Montgé-en-Goële, St-Souplets et Cuisy	- présentation du site / méthode d'analyse / diagnostic écologique / synthèse de la valeur écologique / orientations de gestion - localisation et description des différents types de milieux dont chênaies sessiliflores à faciès à châtaigniers, les chênaies-charmaies, les milieux ouverts, les milieux humides - structure similaire à l'autre partie de la butte analysée dans l'étude précédente	- pas de préconisation

* «stade dégradé» désigne ici une transformation d'un milieu par rapport à un climax, c'est à dire un état optimal de milieu



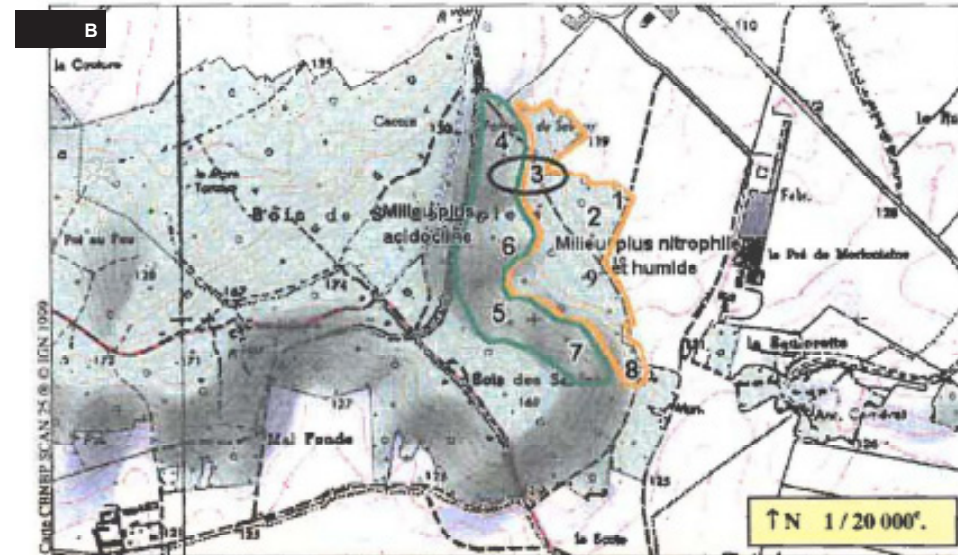
A | GRANDS TYPES DE MILIEUX SUR LA ZONE D'ÉTUDE
sources_diagnostic écologique et orientations de gestion de la forêt de Montgé-2002

B | PRÉCONISATION DE GESTION DE LA ZONE D'ÉTUDE
sources_diagnostic écologique et orientations de gestion de la forêt de Montgé-2002

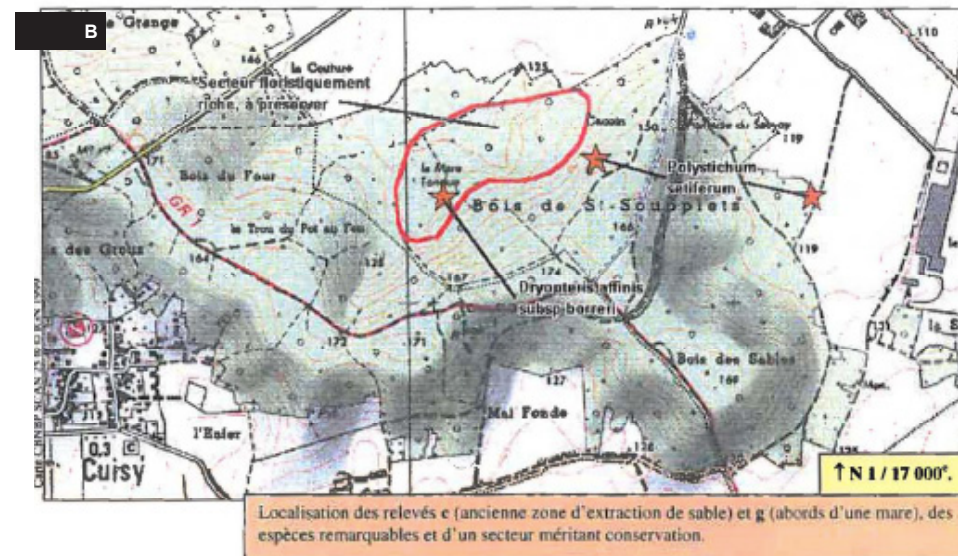
C | LES GROUPEMENTS VÉGÉTAUX DU BOIS DE ST-SOUPLETS
sources_diagnostic écologique et orientations de gestion du Bois de St-Souplets-2004

D | ÉVOLUTION DES MILIEUX NATURELS DE LA ZONE D'ÉTUDE ENTRE 1949 ET 2000
sources_diagnostic écologique et orientations de gestion du Bois de St-Souplets-2004

	document	date	contexte	territoire concerné	contenu de l'étude	préconisations
ÉCOSYSTÈMES	Expertise botanique de 6 sites de l'AEV	2001	- Bureau d'étude : OGE (Office de génie écologique) -AEV, Museum d'Histoire Naturelle, Conservatoire Botanique National du bassin Parisien, O. Nawrot / février 2001	Forêt régionale de Montgé-en-Goële sur les communes de Montgé-en-Goële et Marchémoret (270ha)	Etude porte sur 6 sites : -Laqueduc de la Dhuys -La forêt régionale de Montgé -Le domaine régional de Bois Chardon -Le bois régional de Champ Garnier -Le bois régional de Galluis -La forêt régionale de Ferrières. L'étude porte plus particulièrement sur la partie est de la forêt, sur les communes de Cuisy et de St-Soupplets	Le rôle du châtaoigner dans la chênaie -charmaie : «- La Chênaie-charmaie est un type forestier relativement répandu, notamment dans le quart nord de la France. Selon les conditions de sols, la topographie et les influences climatiques stationnelles on peut observer plusieurs variantes et sous-variantes parfois imbriquées. La situation de la forêt de Montgé, positionnée sur une butte témoin, est très intéressante car soumise à des micro-climats différents selon que l'on est en haut ou bas de pente, exposée nord ou sud. L'omniprésence du Châtaignier, (au détriment du Chêne), parfois sous forme de taillis dense, appauvrit considérablement la diversité végétale. Dans ces conditions d'hégémonie de la strate arborée, seules deux vernaes parviennent encore à se développer de façon satisfaisante: la Jacinthe des bois et l'Anémone sylvie. Lorsque le Châtaignier s'efface, c'est une augmentation évidente de la diversité à travers toutes les strates que l'on peut observer. Il faut donc maintenir ou restaurer un mélange d'essences (Frêne, Chêne pédonculé, Charme). Le dynamisme naturel de régénération de ces espèces doit faciliter cette restauration. La structuration verticale des peuplements avec un sous-étagement homogène des strates doit être maintenue, ceci afin de limiter le développement des tapis de ronces préjudiciables aux herbacées et à la régénération arbustive et arborée. d'espèces remarquables, contribue à l'intérêt du site et à sa dynamique. -«Cette mare mériterait un entretien et une mise en lumière afin de prévenir son atterrissement et de favoriser l'installation d'une flore héliophilehygrophile potentiellement intéressante. L'ensemble de ce secteur mérite une gestion à but de conservation de la biodiversité. Une partie pourrait être transformée en îlot de vieillissement pour favoriser le développement des fougères. Certains arbres morts peuvent être laissés sur place, debout ou couchés, pourissant sur le sol (actions favorables à la diversité faunistique et floristique). La plantation doit être proscrite et la régénération du Chêne pédonculé et des espèces associées, favorisée. L'installation éventuelle de jeunes Châtaigniers ou d'essences non désirées doit être maîtrisée par simple arrachage.»



Localisation des relevés 1 à 9 et regroupement par affinités.



Localisation des relevés e (ancienne zone d'extraction de sable) et g (abords d'une mare), des espèces remarquables et d'un secteur méritant conservation.

A | LOCALISATION DE RELEVÉS SELON LES TYPES DE MILIEUX

sources_Expertise botanique de 6 sites de l'AEV-2001

B | CARTE DE SYNTHÈSE, LOCALISATION DES ESPÈCES REMARQUABLES

sources_Expertise botanique de 6 sites de l'AEV-2001

	document	date	contexte	territoire concerné	contenu de l'étude	préconisations
ÉCOSYSTÈMES	Suivi ornithologique des propriétés régionales de l'AEV	2003	CORIF, (Centre Ornithologique d'IDF, Association naturaliste)		<ul style="list-style-type: none"> - localisation et inventaires des espèces ornithologiques repérées - des préconisations pour maintenir ou augmenter la biodiversité de la forêt en diversifiant les structures et les traitements sylvicoles, afin de créer une mosaïque d'écosystèmes - 4 espèces patrimoniales : Faucon crécerelle, Tourterelle des bois, Pic vert, Hirondelle rustique 	<ul style="list-style-type: none"> - privilégier l'exploitation en futaies irrégulières plutôt qu'en futaies régulières. Si la futaie régulière est préférée, y rechercher l'équilibre des classes d'âges - favoriser les mélanges des essences naturellement les plus stables, et éviter les plantations mono-spécifiques, en recourant, notamment, aux espèces d'origine régionale (Merisiers, alisiers, sorbiers, etc., Saules, trembles, bouleaux, aulnes, etc., Lierre.) - maintenir les clairières et les lisières, et entretenir les mares forestières afin d'éviter leur comblement ou leur eutrophisation tout en conservant, sur une partie de leurs berges, une végétation aquatique indispensable à de nombreux insectes, et des zones en petites vasières, - limiter le dérangement des oiseaux nicheurs : Adapter le calendrier des travaux et ne pas implanter, dans la mesure du possible, d'équipements (routes, chemins, aires d'accueil...) dans les sites d'intérêt écologique particulier - gérer l'accueil du public, de manière à créer des espaces de tranquillité permettant la reproduction des espèces - Éviter les mesures de gestion néfastes pour l'avifaune (incinération de rémanent, traitements phytosanitaires, nettoyage systématique des sous-bois) - Conserver les arbres morts sur pied, et ceux présentant des cavités chaque fois que cela est possible. - Réintroduire le pâturage intra-forestier, privilégier le débardage à cheval.
	Forêt régionale de Montgé Inventaire entomologique	2005	Bureau d'étude :OPIE Commanditaire :	Bois de St-Soupplets sur les communes de Montgé-en-Goële, St-Soupplets et Cuisy	<ul style="list-style-type: none"> - présentation du site / pratiques entomologiques / liste des espèces observées en 2004 / répartition et caractéristiques des espèces / propositions et mesures en faveur de la biodiversité - 9 espèces déterminantes de ZNIEFF ont été observées. 	<ul style="list-style-type: none"> - préserver les habitats existants, favoriser le déplacement de la faune par des corridors naturels, conserver les milieux ouverts - limiter la fragmentation des habitats (un des facteurs principaux de la diminution des populations d'insectes constatée en IDF). La création et le maintien de corridors verts (haies, bosquets, pelouses naturelles...) entre ce massif et les autres ensembles forestiers de la région est essentielle voir indispensable (liaison avec l'Ourcq, la forêt d'Ermenonville, ou les coteaux de la Marne) - préférer le fauchage au broyage, en opérant soit au printemps soit en automne pour réduire les interférences avec les cycles biologiques des insectes ; varier les hauteurs de fauche ; les milieux pionniers favorisent aussi l'installation de certaines espèces - envisager une régénération du peuplement de hêtres - favoriser la diversité spécifique des essences et l'hétérogénéité des classes d'âge, conserver les bois morts d'âges différents, sur pied et à terre. Laisser en place les arbres coupés. - mettre en place des outils pédagogique pour informer le public de cette gestion

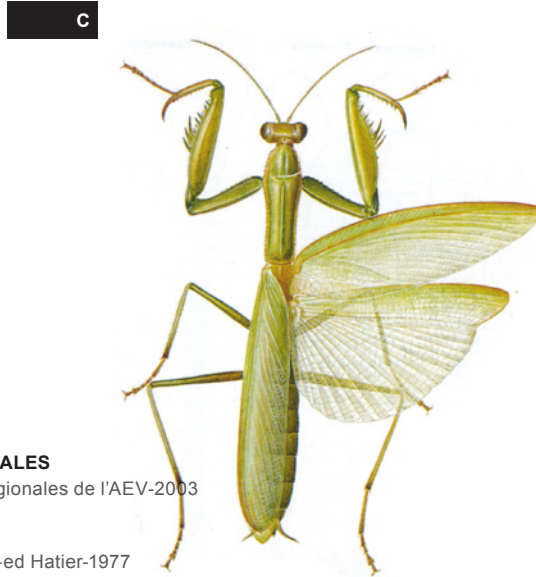
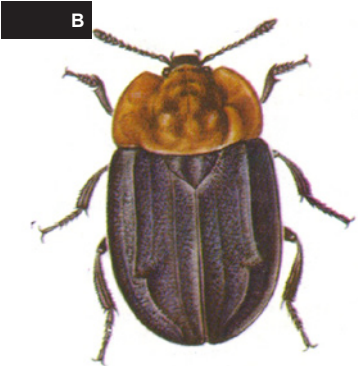
Espèces patrimoniales
FAUCON CRÉCERELLE *Falco tinnunculus*

A Rareté	FRANCE			ILE-DE-FRANCE		
	HIVER	MIGRATION	NIDIFICATION	HIVER	MIGRATION	NIDIFICATION
	Commun	Commun	Assez nombreux	Commun	Commun	Commun
Vulnérabilité (nidification)	FRANCE			EUROPE		
	A surveiller			En déclin		
Statut juridique	Protégé			Protégé (Conv. de Berne, annexe 2)		

Dessin

En déclin en Europe, où 47% de la population nicheuse subit un déclin supérieur à 50% de ses effectifs. En sécurité en France, où sa population nicheuse mérite d'être surveillée, car elle y subit un déclin évalué entre 20 et 50% de ses effectifs depuis les années 1970. Evolution de la population inconnue en Ile-de-France, où les effectifs proposés sont généralement sous estimés.

Statut sur le site : nicheur possible. Un individu est contacté en avril, dans le Bois de Montgé (Circuit 1A, point 02).



A | DESCRIPTIF DES ESPÈCES PATRIMONIALES

sources_Suivi ornithologique des propriétés régionales de l'AEV-2003

B | OECEOPTOMA THORACICA

sources_guide des insectes-Zahradnik-Severa-ed Hatier-1977

C | MANTIS RELIGIOSA

sources_guide des insectes-Zahradnik-Severa-ed Hatier-1977

D | LE FAUCON CRÉCERELLE

sources_les oiseaux du monde-guide vert-G. Bologna-ed Solar-1978

E | LA TOURTERELLE DES BOIS

sources_les oiseaux du monde-guide vert-G. Bologna-ed Solar-1978

D | LE FAUCON CRÉCERELLE

sources_les oiseaux du monde-guide vert-G. Bologna-ed Solar-1978

E | LA TOURTERELLE DES BOIS

sources_les oiseaux du monde-guide vert-G. Bologna-ed Solar-1978

F | LE PIC VERT

sources_les oiseaux du monde-guide vert-G. Bologna-ed Solar-1978

G | L'HIRONDELLE RUSTIQUE

sources_les oiseaux du monde-guide vert-G. Bologna-ed Solar-1978

D 179 **STREPTOPELIA TURTUR**
Tourterelle des bois

Classification Ordre des Columbiformes, famille des Columbidae.
Caractéristiques D'une longueur de 27 cm, elle a un plumage brun, le dos et le croupion bruns, la tête, le cou et les rectrices ailes extérieures grises. Les parties inférieures sont foncées dans le haut, l'abdomen et le dessous de la queue étant blancs. Il y a de petites taches noires sur les côtés du cou. Les scapulaires et les rectrices ailes sont fauves avec la partie centrale des penes noire. Le dessous et l'extrémité de la queue sont blancs.
Milieu Bois avec clairières, parcs, meadows, jardins.
Diffusion Europe, Asie occidentale, Afrique.
Vie et mœurs Elle niche dans les arbres dans un nid en plateau formé ou en utilisant comme base un vieux nid d'autres oiseaux. Elle fait presque toujours 2 couvées, consécutives généralement de 2 œufs (plus rarement un œuf) qui sont couvés par les deux membres du couple pendant 13 à 14 jours. Les petits, nidicoles, restent au nid pendant 19 à 21 jours. Le cri est un roucoulement typique, « rrou-rrou », à répétition. L'alimentation de la tourterelle des bois est pour une grande part composée de substances végétales (pâtes, feuilles, graines) ainsi que de quelques rares invertébrés.



E 314 **PICUS VIRIDIS**
Pic vert

Classification Ordre des Piciformes, famille des Picidae.
Caractéristiques Long d'environ 31 cm, il a le plumage vert sur le dos, plus pâle dans les parties inférieures. Le sommet de la tête est rouge, le croupion jaunâtre ; les côtés de la tête sont noirs, avec des « moutardes » rouges bordées de noir. Les individus jeunes ont une couleur plus pâle, coupée de différentes barres et rayures.
Milieu Bois, parcs, jardins, régions à arbres espacés.
Diffusion Europe, Proche-Orient, nord-ouest africain.
Vie et mœurs Il niche dans des trous d'arbres, où il pond une seule couvée, composée généralement de 5 à 7 œufs (parfois de 4 à 8, rarement jusqu'à 11). L'incubation est assurée par les deux membres du couple, qui nourrissent ensemble les petits avec des aliments ragurimés. Les petits quittent le nid à l'âge de 18 à 21 jours. Le pic vert a en principe des mœurs solitaires. Il grimpe sur les troncs, se nourrissant des invertébrés qu'il débouque sous l'écorce. Il se nourrit aussi à terre, surtout de fourmis, sans désigner des baies et autres substances végétales. Il vole d'une façon caractéristique, alternant 3 ou 4 battements d'ailes avec des parcours ondulants à ailes fermées.



F **FALCO TINNUNCULUS**
Falcon crécerelle

Classification Ordre des Falconiformes, famille des Falconidae.
Caractéristiques Long d'environ 34 cm, il pèse en moyenne 200 g (la femelle est un peu plus grande que le mâle) et atteint une envergure de 80 cm. Chez le mâle, les parties supérieures sont de couleur chamoise à taches noires, les parties inférieures, fauve à taches noires. La tête et la queue sont grises ; la tête est traversée sur chaque côté d'une traînée et le bout de la queue est noir et blanc. Chez la femelle et chez les jeunes, les parties supérieures, y compris la tête et la queue, sont brun barré de fauve. Les pattes sont jaunes, l'iris est brun.
Milieu Terrains découverts, champs cultivés, littoral marin rocheux.
Diffusion Europe, Asie et Afrique.
Vie et mœurs Cette espèce est plutôt éclectique dans le choix de son habitat et s'élève jusqu'à la haute montagne. Elle fait son nid dans des cavités de rochers, d'édifices et de troncs d'arbres, souvent, dans les arbres, elle occupe un nid abandonné par d'autres oiseaux. Une seule couvée annuelle est élevée, comptant 4 ou 5 œufs (maximum 9) pondus à intervalles de 2 à 3 jours, qui sont couvés surtout par la femelle pendant 27 à 29 jours. Les petits, nidicoles, reçoivent les soins des deux parents, et volent à l'âge de 27 à 30 jours. La nourriture se compose de petits mammifères, de petits oiseaux, de reptiles et d'insectes.

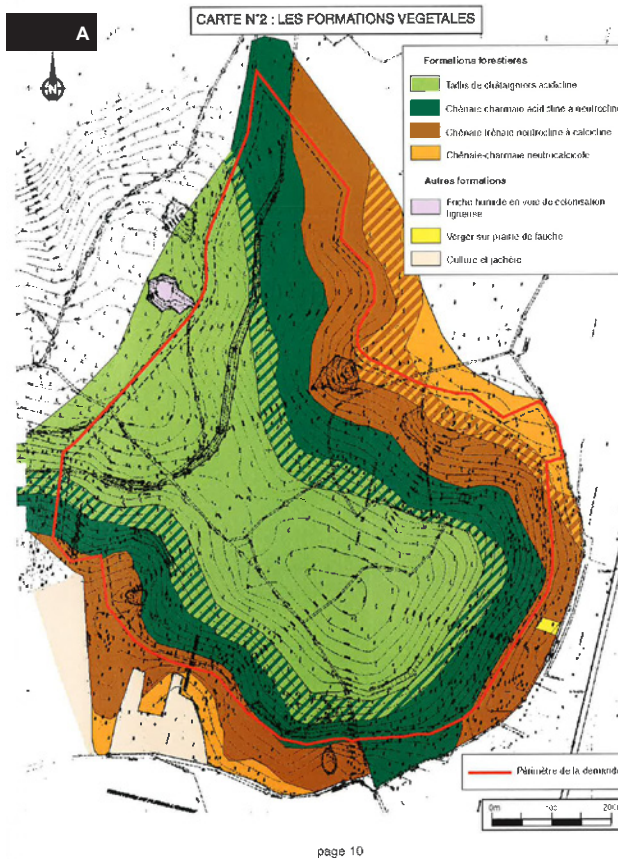


G 3 **HIRUNDO RUSTICA**
Hirondelle de cheminée

Classification Ordre des Passeriformes, famille des Hirundinidae.
Caractéristiques Longue d'environ 19 cm, elle est facilement reconnaissable à sa queue fourchée, ses rectrices allongées ; le plumage est bleu foncé métallique dans la partie supérieure, blanchâtre nuageux de blanc crème dans les parties inférieures ; le front et la gorge sont rougâtres, le haut de la poitrine est barré d'une bande bleu foncé. Les jeunes ont une couleur générale plus terne, et leurs rectrices extérieures sont plus courtes. Une espèce voisine, l'hirondelle rustaine (Hirundo daurica), a le croupion rougeâtre, la gorge et le dessous fauves.
Milieu Campagnes, régions cultivées près de l'eau et zones humides à la campagne.
Diffusion Europe, Asie, Afrique, Amérique du Nord.
Vie et mœurs Grégaire, sauf à la saison de reproduction. Elle niche dans des milieux très variés, généralement près de l'eau et en rase campagne. Le nid est construit par les deux membres du couple, en forme de coupe de boue et de substances végétales. L'hirondelle élève 2 ou 2 couvées composées de 4 ou 5 œufs en général (quelques fois de 8 à 9). L'incubation est assurée principalement par la femelle pendant 17 à 24 jours. Les petits, nidicoles, sont élevés par les deux parents et quittent le nid à l'âge de 17 à 24 jours.



	document	date	contexte	territoire concerné	contenu de l'étude	préconisations
LA CARRIÈRE	Etude d'impact écologique, Demande d'ouverture d'une carrière de gypse (Bois des Sables)	2003	Bureau d'étude : Ecosphere Commanditaire KNAUF C'est le cabinet GREUZAT qui a été chargé de l'étude d'impact générale. En complément, la Société KNAUF a souhaité faire réaliser une étude spécifiquement écologique, étude qui sera jointe au document principal. Ce dernier travail a été confié à ECOS-PHERE.	50ha à l'est de la butte de Montgé-en-Goële	<ul style="list-style-type: none"> - localisation du site et contexte - flore et végétation - faune - évaluation écologique - impacts et mesures - remise en état <p>IMPACTS : Compte tenu des caractéristiques écologiques du site et notamment qu'il est uniformément boisé, les impacts écologiques sont globalement assez élevés. Ils concernent principalement le défrichement du boisement sur toute l'étendue de la demande soit une superficie importante d'environ 50 ha, l'artificialisation généralisée d'un espace naturel de valeur écologique moyen ou assez fort, des perturbations hydriques défavorables aux boisements ayant le plus de valeur (Chênaie-Frênaie), la perte de sols forestiers, la suppression partielle de quelques stations d'espèces végétales forestières peu fréquentes, la perte temporaire d'habitats pour quelques espèces d'oiseaux et de mammifères peu fréquents et diverses perturbations potentielles sur les abords du site.</p> <p>Au total, ces impacts ne sont toutefois pas suffisamment significatifs pour nécessiter une protection absolue des milieux concernés. En revanche, ils nécessitent l'application de mesures correctives adaptées (limitation au strict nécessaire des défrichements, gestion environnementale du chantier ...), un réaménagement permettant la reconstitution d'habitats favorables à une faune et une flore diversifiées et notamment aux espèces peu fréquentes notées sur le site et la mise en oeuvre de mesures compensatoires (boisements incluant des milieux ouverts, acides ou basiques, secs ou humides, susceptibles de s'enrichir assez rapidement)</p> <ul style="list-style-type: none"> - description des modifications hydrauliques du projet de remise en état par rapport à la fragilité de la nappe des sables de Fontainebleau 	<p>REMISE EN ETAT : «Le plan de remise en état prévoit de rétablir la topographie initiale du site à savoir une butte faiblement pentue. Elle sera majoritairement boisée (50,6 ha de boisements compensatoires).»</p> <p>«Sur la moitié supérieure de la butte, remblayée avec des découvertes sableuses, les principales formations reconstituées seront des boisements acidiphiles (Châtaigneraie et Chênaie sessiliflore) ainsi qu'un secteur plus ouvert composé d'une mosaïque de pelouses, landes et boisements acidiphiles. Les parties basses de la butte, remblayées avec des découvertes marneuses seront plantées en chênaies pédonculées - frênaie au sein de laquelle quelques mares seront créées ainsi que des pelouses marneuses de bas de pente.»</p> <ul style="list-style-type: none"> - «la modification de la nature des sols engendrée par la carrière n'est pas négligeable mais une bonne remise en état de la couverture superficielle en utilisant à bon escient les différentes découvertes et terres végétales, permettra de minimiser significativement cet impact. Lors du décapage des découvertes, il sera nécessaire donc d'être particulièrement vigilant pour bien séparer les substrats sableux et marneux ainsi que les terres forestières aérées et basiques» - des espèces floristiques peu fréquentes détruites, et d'autres non touchées selon leur localisation. - opérer le défrichement entre novembre et février pour minimiser l'impact sur la faune - réduire des nuisances (sonores et poussières) en respectant la bande des 10m, interdiction de dépôts, dispositions de merlons périphériques - replanter des espèces spontanées susceptibles de recréer un fond de végétation naturelle ; - prévoir des zones naturelles demandant peu ou pas d'entretien et susceptibles de conserver au site une certaine richesse biologique; - prévoir des zones de fréquentation limitée afin de maintenir des espaces de tranquillité pour la faune. <p>- Description de la remise en état : préparation des sols / reconstitution des formations végétales (préconisation, choix des essences, densité de plantation, entretien de chaque espace...)/ chiffrage du réaménagement</p>



A | LES FORMATIONS VÉGÉTALES SUR LE SITE DU BOIS DES SABLES AVANT L'EXPLOITATION

sources_ Etude d'impact écologique, Demande d'ouverture d'une carrière de gypse (Bois des Sables)-2003

B | TABLEAU DE SYNTHÈSE DES VALEURS FLORISTIQUES ET FAUNISTIQUES

sources_ Etude d'impact écologique, Demande d'ouverture d'une carrière de gypse (Bois des Sables)-2003

C | CARTE DES VALEURS ÉCOLOGIQUES

sources_ Etude d'impact écologique, Demande d'ouverture d'une carrière de gypse (Bois des Sables)-2003

D | MODULE DE PLANTATION POUR LA CHÊNAIE SESSIFLORE

sources_ Etude d'impact écologique, Demande d'ouverture d'une carrière de gypse (Bois des Sables)-2003

FORMATIONS VEGETALES / HABITATS	VALEUR FLORISTIQUE	VALEUR FAUNISTIQUE	COMMENTAIRES	VALEUR ÉCOLOGIQUE GLOBALE
Taillis de Châtaignier acidiphile	faible	moyenne	Les formations boisées sont dans l'ensemble faiblement artificialisées. La géomorphologie de la butte et les divers affleurements géologiques génèrent un ensemble diversifié de groupements qui sont en étroites relations les uns avec les autres. La diversité des sols et leur bon état de conservation renforce la valeur de l'ensemble. Sur le plan faunistique la valeur des boisements est essentiellement conférée par 4 mammifères peu fréquents. La Chênaie-Frênaie est la formation la moins fréquente, floristiquement la plus diversifiée et la plus particulière sur le plan écologique (suintement au niveau des marnes).	moyenne
Chênaie-Charmaie acidocline à neutrophile	moyenne			
Chênaie-Frênaie neutrophile à calcicole	moyenne			
Chênaie-Charmaie neutrocalcicole	faible			
Friche humide en voie de colonisation ligneuse	faible	faible	Cette formation hétérogène qui se développe au sein d'une ancienne carrière de sable est très artificialisée et assez banale.	faible
Verger sur prairie de fauche	faible	faible	Habitat semi-naturel en forte régression dans la région. Il s'agit ici d'une très petite parcelle imbriquée dans la bordure Est du bois.	moyenne
Culture et Jachère	localement moyenne	faible	Les plantes peu fréquentes sont présentes seulement ponctuellement et en situation marginale (bordure des parcelles). La majorité de cette formation très artificialisée a une faible valeur floristique.	faible

Tableau synthétique de la valeur écologique globale des habitats

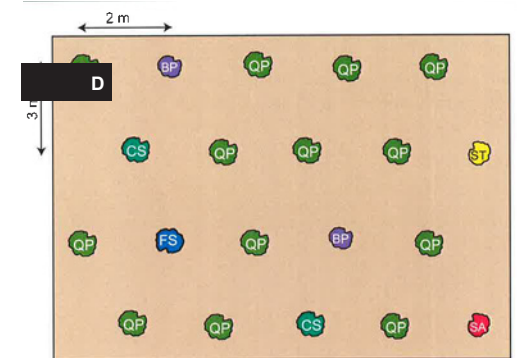
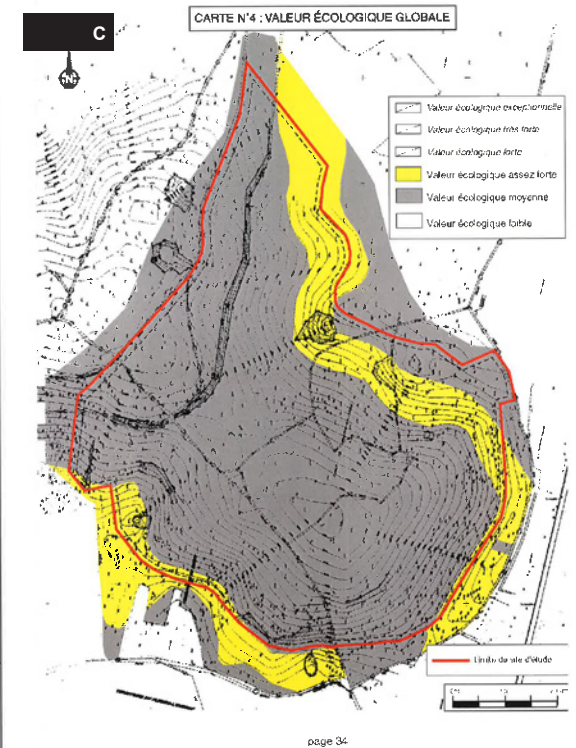
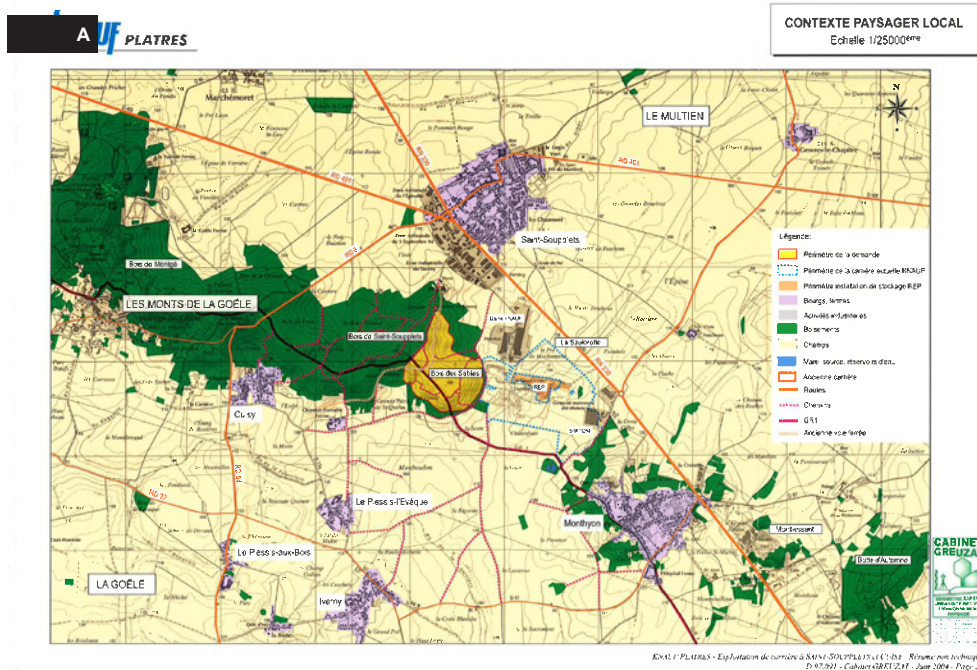


Figure1 : Module de plantation de la chênaie sessiflore (120 m² - 12 m x 10 m)

document	date	contexte	territoire concerné	contenu de l'étude	préconisations
Etude d'impact, Demande d'ouverture d'une carrière de gypse Bois des Sables (résumé non technique)	2004	Bureau d'étude : Greuzat Commanditaire KNAUF	50ha à l'est de la butte de Montgéné-Goële	<ul style="list-style-type: none"> - emplacement du site d'extraction - nature et volume des activités, procédés de fonctionnement - synthèse de l'impact du projet sur l'environnement (contexte physique, naturel, humain, et cadre de vie, réglementaire) - synthèse du déroulement de l'exploitation et de la remise en état - synthèse des effets des mesures - synthèse des raisons du choix du projet <p>Total tonnage de gypse estimé (sur les 3 masses) : 15 220 000 Total tonnage estimé de stériles : 21 276 000 Tonnage moyen annuel de gypse valorisable : 550 000t Tonnage moyen annuel de commercialisation des sables : 91 000t - 6 phases successives d'exploitation sur les 30 ans. Rappel de l'état initial Carte de peuplement, cartes topographiques, localisation faune et flore, situation de la carrière sur les photos</p>	<p>Phases d'exploitation et de remise en état</p> <p>«La remise en état (remplissage, terrassement, et reconstitution des sols, sera réalisé à partir de stériles et des sables provenant de la découverte du gisement et de l'exploitation du gypse et de l'horizon superficiel décapé préalablement à la réalisation des travaux de découverte. Elle nécessitera également l'apport de matériaux inertes d'origine extérieur pour un volume d'environ 7 200 000 m3. Ces apports interviendront à la 6e phase d'exploitation.»</p> <p>«Les grands principes de la remise en état prévue visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - retrouver une butte boisée avec un relief et des typologies boisées en cohérence avec la partie Ouest de l'entité paysagère de la butte de Montgéné et à l'échelle des plateaux de la Goële et du Multien. - rester en cohérence avec les remise en état limitrophes et les orientations d'aménagements des Monts de la Goële - recréer des milieux boisés similaire suax milieux défrichés et développer l'intérêt écologique du site - renforcer la vocation d'accueil du public en créant des ambiances forestières diversifiées et des cheminements - mettre en place un cheminement qui préserve la liaison gisement/usine.» <p>« Les choix en matière de modelé ont été :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de rétablir la topographie initiale mais à une altitude inférieure (d'environ 5 m) de façon à tenir compte des capacités envisageables d'apports extérieurs pour emplacer le gypse extrait, ceci comme s'il avait été soustrait de la butte actuelle une tranche de 5 m d'épaisseur en limite de de périmètre côté versant de la butte . Cette découpe crée sur les versants une partie plane om seront insérées les pistes périphérique sd'accès? Pour limiter l'abaissement des points le plus haut , amplifié dans un premier temps par la perte des boisements , le modelé projeté ne sera, à ces endroits, abaissé que de 3m. - de recréer les microreliefs qui sont présents dans le site actuel du périmètre de la demande - de créer localement des petites dépressions facilitant la gestion des eaux superficielles et l'apparition de milieux écologiquement intéressants.»



A | CONTEXTE LOCAL PAYSAGER

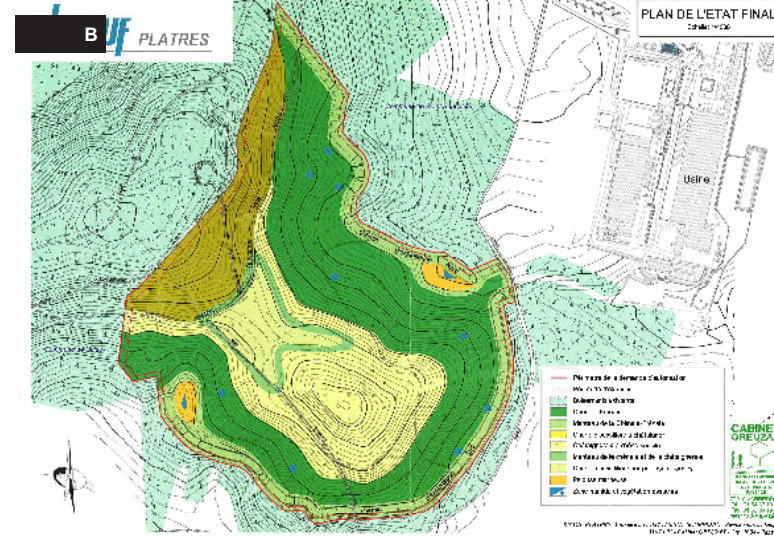
sources_Etude d'impact, Demande d'ouverture d'une carrière de gypse Bois des Sables (résumé non technique) -2004

B | PLAN DE L'ÉTAT FINAL

sources_Etude d'impact écologique, Demande d'ouverture d'une carrière de gypse (Bois des Sables)-2003

C | PHOTOMONTAGES DE L'ÉVOLUTION DU SITE D'EXPLOITATION ET DE SA REMISE EN ÉTAT DEPUIS LE SUD DU BOIS DES SABLES

sources_Etude d'impact écologique, Demande d'ouverture d'une carrière de gypse (Bois des Sables)-2003



C **PLATRES**

VUES DE L'EXPLOITATION DEPUIS IVERNY



Prise de vue Septembre 2003



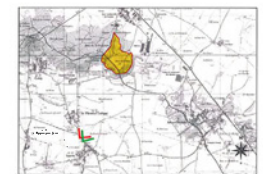
Image de synthèse phase 3 de l'exploitation à 7.5 ans



Image de synthèse phase 5 du l'exploitation à 15 ans



Image de synthèse état final après développant des arbres



Prise de vue
Images de synthèse



KNAUF PLATRES - Exploitation de carrière à SAINT-DOLPHE (51) C1-02 - Résumé non technique D 07/01 - Cabinet GREUZAT - Juin 2004 - Page 28

	document	date	contexte	territoire concerné	contenu de l'étude	préconisations
GÉOLOGIE	Etude Gisements de Gypse et aménagement régional, les buttes de Monthyon et de Montgé	1992	IAURIF	Butte de Monthyon et butte de Montgé	- description des sites de la butte de Monthyon et de Montgé : gisement, contraintes réglementaires, mise en valeur du gisement, et exploitation	-
	Etude géologique	2002	Bureau d'études : Duchene, Ecoles des Mines de Paris Commanditaire : KNAUF	secteur du Bois des sables, site d'exploitation de la carrière	- l'étude vise à évaluer le tonnage de gypse qui serait stérilisé dans le cas d'une exploitation souterraine - données sur le gisement - calcul des tonnages récupérables selon les modes d'exploitation	comparaison des deux approches : à ciel ouvert et en souterrain.

	document	date	contexte	territoire concerné	contenu de l'étude	préconisations
ARCHÉOLOGIE	Le massif forestier de Montgé, Inventaire des sites et indices archéologiques Inventaire des cartes et plans anciens	2007	Bureau d'étude : Ecosphere Commanditaire KNAUF ONF			Inventaire + préconisation par milieu et remise en état
	Bulletin du groupement archéologique de Seine-et-Marne	1969	Publié avec le concours du Ministère des Affaires culturelles, du Ministère de l'Education Nationale et du Conseil général de Seine-et-Marne	La butte de Montgé-en-Goële	Recueil de textes datant de la fin du 19e, sur des traces archéologiques trouvés sur la butte.	«La butte de Montgé, situé dans le canton de Dammartin-en-Goële, galla, gual, gaulois, a mérité de fixer l'attention des savants, parce qu'elle prouve que nous sommes dans un pays positivement romain, gaulois, de la découverte du fer, du bronze, de la pierre polie, de l'époque néolithique...» signé Meignant. on y trouve, silex taillés, hâches, couteau, grattoirs, perçoir, pointes de lances de flèches...

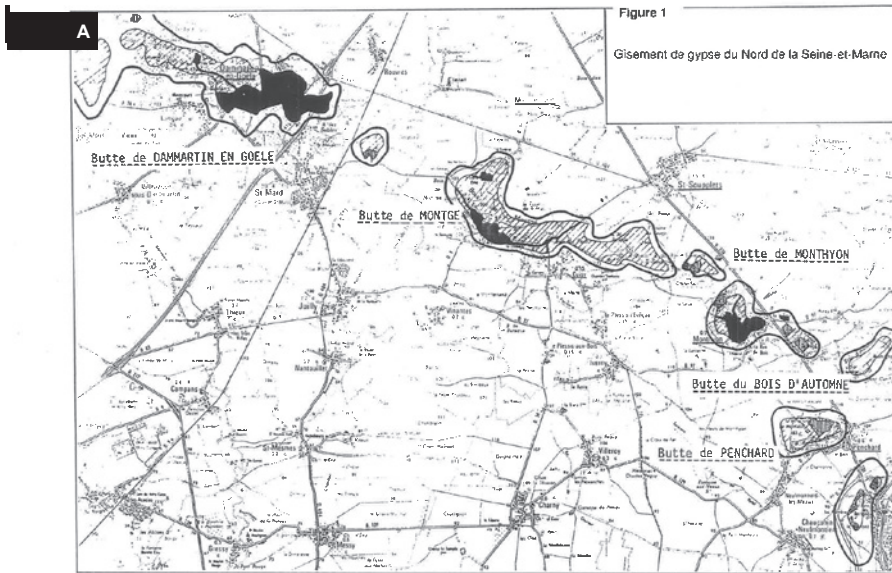
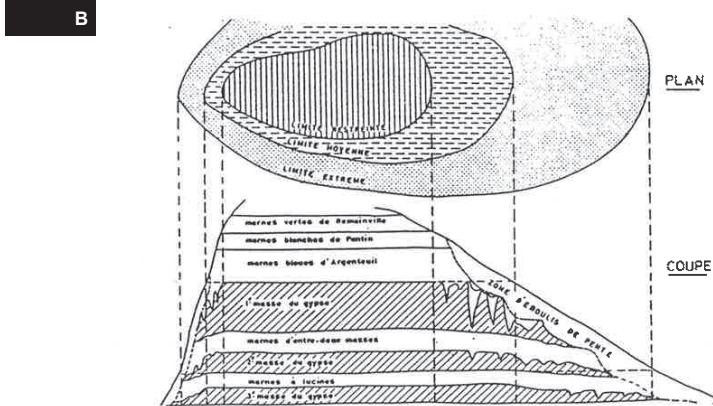
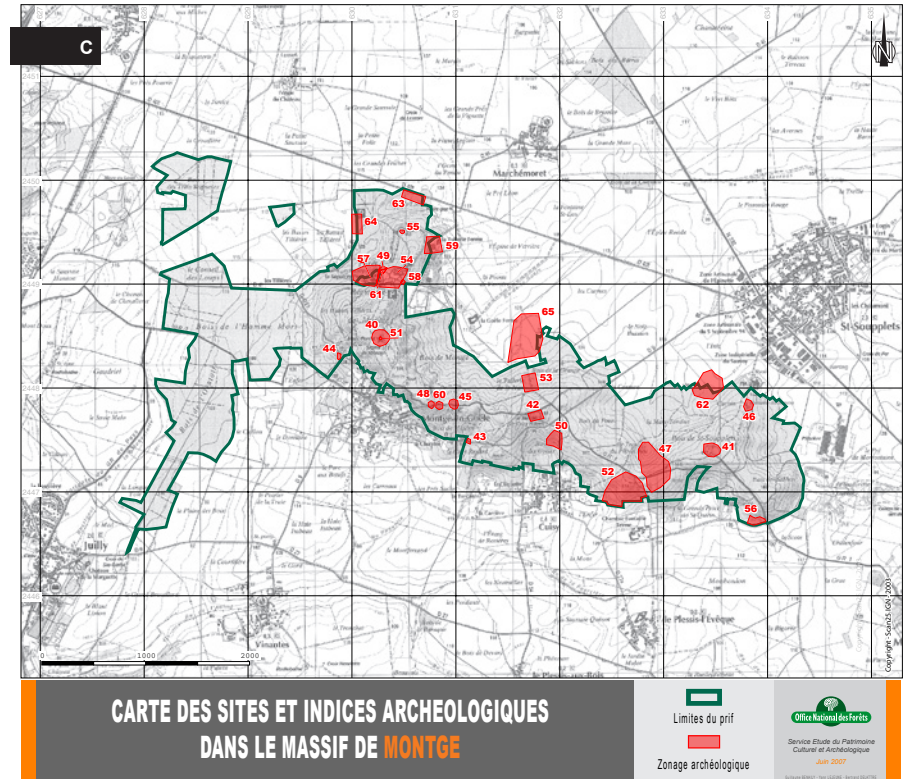


FIGURE 1



Les trois limites de gisement reconnues



A | GISEMENT DE GYPSE EN SEINE-ET-MARNE

sources_Etude Gisements de Gypse et aménagement régional, les buttes de Monthyon et de Montgé-1992

B | LES 3 LIMITES DE GISEMENT RECONNUES

sources_Etude Gisements de Gypse et aménagement régional, les buttes de Monthyon et de Montgé-1992

C | CARTE DES SITES ET INDICES ARCHÉOLOGIQUES DANS LE MASSIF DE MONTGÉ

sources_Le massif forestier de Montgé, Inventaire des sites et indices archéologiques Inventaire des cartes et plans anciens-2007

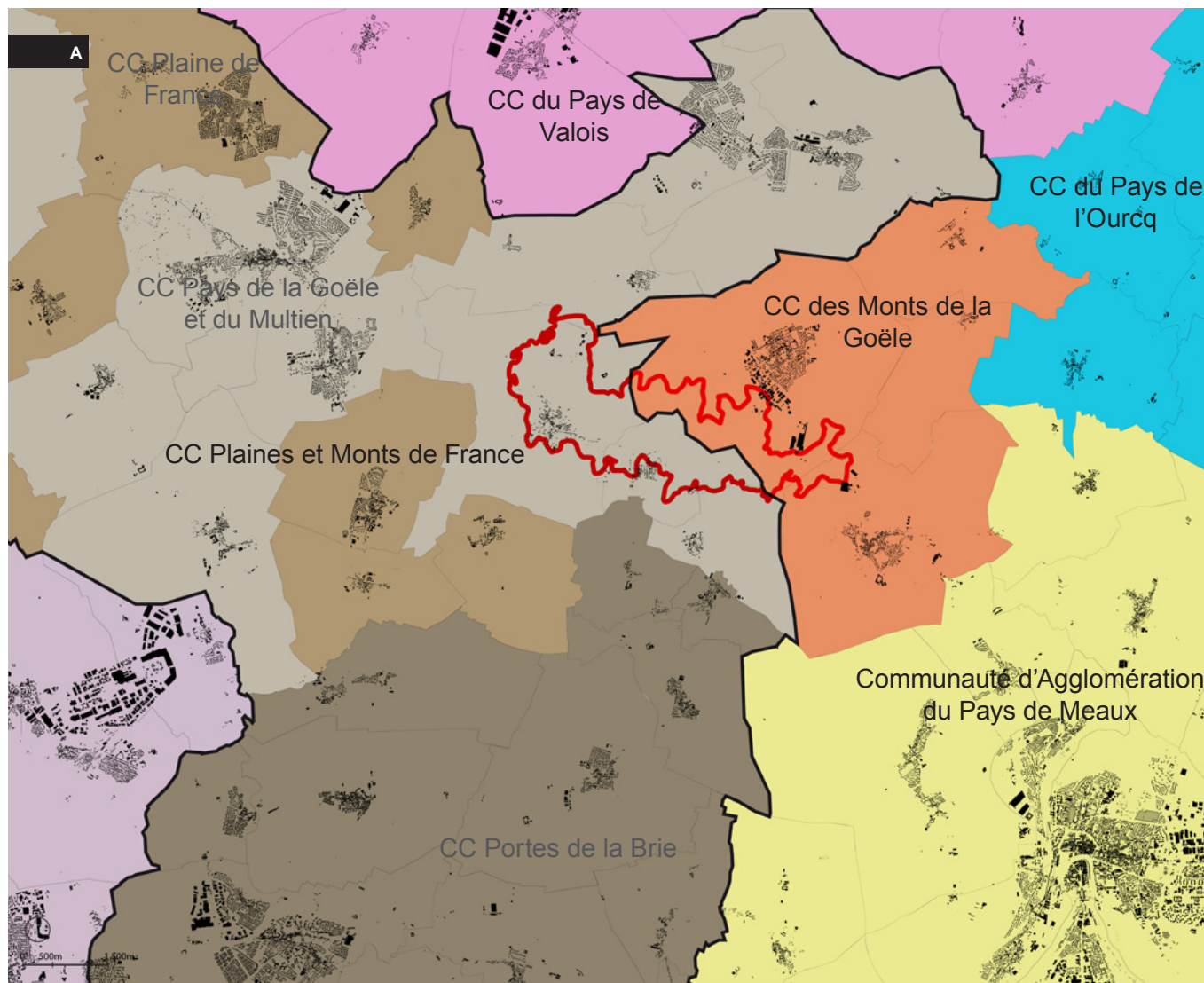
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE

La butte de Montgé-en-Goële est partagée entre plusieurs intercommunalités :

- la Communauté de Communes Plaines et Monts de France qui a été récemment créée et qui rassemble les Communautés de Communes du Pays de la Goële et du Multien, des Portes de la Brie, et de la Plaine de France,

- la Communauté de Communes des Monts de la Goële, qui regroupe 4 communes : St-Soupplets, Monthyon, Gesvres et Forfry.

A ce jour, l'organisation du territoire ne permet pas une vision local d'ensemble de la butte.



A | CARTE DES INTERCOMMUNALITÉS

LES DOCUMENTS D'URBANISME

Dispositions communes sur le territoire

• **Zone d'exposition au bruit** due à l'aéroport Charles de Gaulle. Possibilités d'extension : article L.147-5 du code de l'urbanisme (Zones A à D)

A, B, C : interdiction de construire des habitats collectifs.

A : bruit fort, absente sur la butte

B : bruit fort aussi

C et D : les plus plus fréquentes, on peut construire sous condition

• Protection des bois

L'Espace Naturel Sensible des bois de Montgé est une forme de protection pour ce grand massif ; c'est un droit de préemption en faveur du conseil général, à la manière du droit de préemption urbain.

Le conseil général a cédé son droit de préemption à la région, qui l'a délégué à l'Agence de Espaces Verts.

Dans les documents d'urbanisme communaux, les bois sont classés généralement en zone N (Naturelle), zone de protection paysagère mais qui n'interdit pas l'exploitation.

Cette zone Naturelle est souvent renforcée, et cela se met en place de plusieurs manières :

- par le classement au titre de l'article L123 1 5-7 qui suspend l'autorisation d'exploitation à l'avis de la com-

mune ; ce n'est pas une protection incontournable.

- par le classement en "espaces boisés classés" : de fait, il est interdit de défricher (et donc de perdre la vocation de "bois")

Cette disposition de classement est contradictoire avec les droits de forage acquis par Knauff si l'exploitation est aérienne.

La question de l'arbitrage entre le code minier et le code de l'urbanisme, basée sur l'antériorité de ces classements est en cours d'approfondissement.

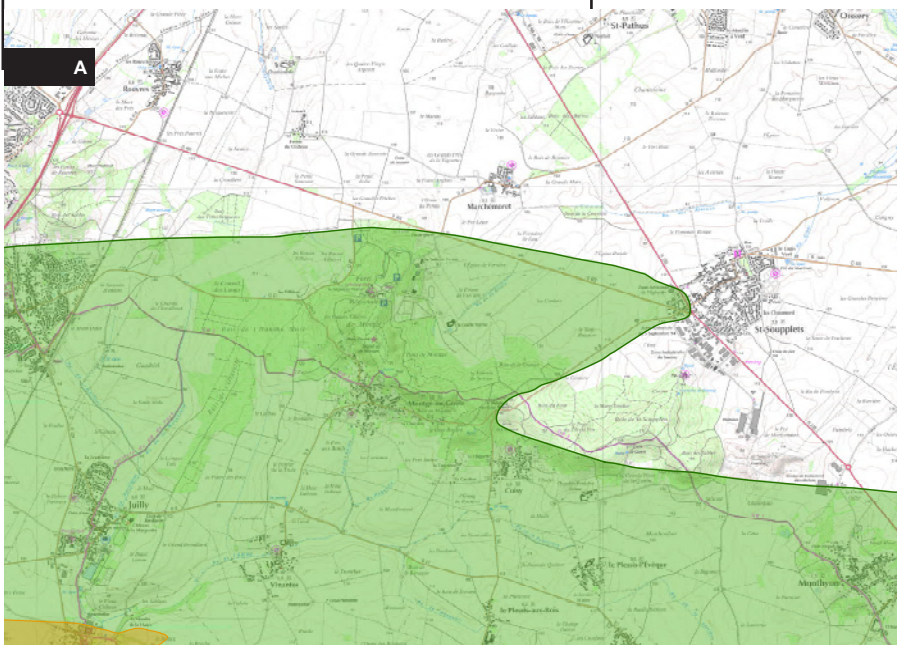
Les documents d'urbanisme dans chaque commune

Les documents d'urbanisme des 6 communes concernées par la butte boisée sont tous communaux.

Mis à part les Plans Locaux d'Urbanisme en cours d'élaboration (Cuisy, Montgé, Marchémoret, Juilly), tous les autres documents devront être révisés d'ici 2015 pour satisfaire aux décrets Grenelle. Leur révision est aussi le moment de revisiter le classement en espace boisé. Cette remise en cause est possible, à condition d'être justifiée.

Une synthèse des informations à retenir à ce jour dans les documents d'urbanisme de ces 6 communes est présentée à la suite.

	Juilly	Montgé-en-Goële	Cuisy
Document d'urbanisme	PLU en cours de révision	PLU en cours d'approbation	PLU en cours d'approbation
Population	2 450 habitants en 2013.	stable autour de 700 habitants	435 habitants
Objectifs de développement Choix dans le doc d'urba.	<ul style="list-style-type: none"> - En contact avec le Bois de l'Oratoire, classé en N et EBC - L'AEV a fait l'acquisition d'une grande partie du bois de l'Oratoire - Commune tournée vers Roissy - Zone d'exposition au bruit (zone 3)-dec13 	<ul style="list-style-type: none"> - surface de 1100 ha : 600 de forêt, 400 agricoles et 100 urbanisés. - Dans le POS (1999) : tous les bois sont classés en ND (protection) et en EBC et tous inclus dans l'ENS - Zone d'exposition au bruit (zone 3)-dec13 -Le projet de PLU conserve en EBC ses bois - La commune demande le classement du site qui empêcherait l'exploitation à ciel ouvert du gypse. - Un ISDI au nord de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - POS (2001) : les bois autour du village y étaient classés en N et EBC. - La pointe Est, la plus proche de la carrière Knauff, n'est pas EBC, sauf sa lisière - Ne pas croître, conserver son patrimoine, ses points de vue sans empêcher l'exploitation de gypse. - Zone d'exposition au bruit (zone 3)-dec 13 - Une zone tampon boisée est prévue entre le village et la carrière. - Des petites extensions à l'intérieur du tissu bâti sont prévues. - La volonté de protéger l'agriculture est forte.



A | EXTRAIT DE LA CARTE DU PLAN DE GÊNE SONORE - DÉCEMBRE 2013

	Monthyon	Saint-Souplets	Marchémoret
Document d'urbanisme	PLU en vigueur depuis mai 2013	PLU approuvé en 2010	PLU en cours d'élaboration
Population	1 650 habitants	3 230 habitants (correspond à 50% du total de population)	560 habitants
Objectifs de développement Choix dans le doc d'urba.	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation régulière de la population depuis l'arrêt de l'exploitation et aussi du fait de l'éloignement de la zone de bruit de Roissy - A la différence des autres communes riveraines, l'exploitation du gypse relève du passé. - Des agriculteurs qui travaillent des terres anciennement exploitées - Dans le PLU, les anciennes zones d'exploitation remises en cultures sont classées Ax, Nx donc avec différentes vocations : agricole ou protection de site. - Zone d'exposition au bruit (zone 3)-dec13 	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance de population soutenue, accueil d'entreprises en parallèle pour maintenir et développer un emploi sur place. - une petite partie ouest de la commune en zone d'exposition au bruit (zone 3)-dec13 - travaille en partenariat avec la carrière de gypse - Les bois ne sont pas classés, sauf la partie la plus au nord : bois de Saint Jean. La carrière est en zone N, seule une bande boisée (qui n'est pas non plus EBC) de 50 m s'intercale entre la ville et la carrière. 	<p>POS (1999).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les seuls terrains concernés par l'exploitation du gypse correspondent à la partie nord des bois de la Butte de Montgé. <p>Le POS classe cette partie en ND et EBC. Par ailleurs, ces bois ne sont pas dans l'ENS.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif d'accueillir de nouveaux habitants pour assurer la pérennité de l'école neuve. - Projet de zone d'extension au sud ouest du bourg - Un accès à la forêt plus difficile (D401)

Rappel historique de la politique d'acquisition foncière en place

En mars 1975, une zone d'aménagement différé (ZAD) a été créée. Cette mesure a permis à la Région Ile-de-France d'être titulaire du droit de préemption pendant quatorze ans.

En 1983, un espace naturel sensible (E.N.S.) a été créé, donnant la délégation au département de Seine-et-Marne pour l'acquisition des terrains. Les parcelles départementales ont été rétrocédées à la Région Ile-de-France.

Cet E.N.S. a été remplacé en 1992 par une Déclaration d'Utilité Publique, permettant l'expropriation afin de faciliter l'acquisition des terrains par la Région.

En parallèle, la société Knauf a acheté, petit à petit, des droits de fortagage sur une part disséminée du foncier de la butte dans l'objectif d'étendre son exploitation.

Les droits de fortagage ouvrent des droits dans le temps au futur exploitant et se transmettent lors de la cession du foncier. Les anciens droits de fortagage au bénéfice de Knauf sont donc toujours effectifs sur le foncier acquis par l'AEV pour le PRIF.



sources : © InterAtlas 2009, © IAURIF - Source IAURIF 2000, BD PARCELLAIRE® ©IGN - Paris - 2006 - Licence n° 2006 CUJ 0811, © AEV 2013, version non finalisée - NE PAS DIFFUSER
Commentaires : ATTENTION - Les propriétés régionales sont données à titre indicatif

© Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France, Source BD PARCELLAIRE® ©IGN - Paris - 2013.

A | CARTE DDU PRIF ET DES PROPRIÉTÉS RÉGIONALES

Cette carte recense les propriétés en 2013, et peut présenter des données non mises à jour.

Le droit de fortage

Un contrat de fortage est de droit privé, passé entre 2 personnes. Un propriétaire concède ce droit d'exploiter le sous-sol (« tréfonds »)

Il autorise ainsi l'exploitant à extraire le gisement dans une carrière. Celui-ci peut être du gypse par exemple. Pendant l'exploitation, le propriétaire touche une redevance. Il récupère son terrain après l'exploitation.

Une remarque...

- Le gypse n'est pas considéré comme une substance minière. Celle-ci ne pourrait être exploitée que par des mines qui sont le fait de concessions d'état, donc de droit public.

...Et quelques conséquences de cette définition

- Le droit de fortage est transmissible aux héritiers.
- Le droit de fortage peut être rompu sous condition ; l'annonce doit en être faite à l'exploitant au moins un an auparavant.
- Le droit de fortage a une durée limitée, correspondant à la durée d'exploitation autorisée par arrêté préfectoral.
A la fin de la durée d'exploitation, le terrain est remis en état.
- La droit de fortage n'est pas opposable à l'administration.
Un intérêt public, une réglementation générale qui entre en contradiction avec un droit de fortage est d'un intérêt supérieur, comme l'est par exemple la protection au titre des Espaces Boisés Classés dans

un Plan Local d'Urbanisme. Pour autant, la protection « Espace Boisé Classé » est révisable comme tout le PLU. Le droit de fortage est valable pendant l'exploitation souvent beaucoup plus longue que l'espérance de vie du PLU : la question de la protection du bois contre l'exploitation de carrière se posera avec acuité à chacune des révisions.

Rappel de la définition des espaces boisés classes (code de l'urbanisme, L 130-1)

« Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements.

Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. (...) ».

Contenu Partie 2

- Comprendre la formation d'un paysage
- Comment l'homme s'est-il implanté sur ce territoire ?
- La nécessité de créer des liaisons
- Un territoire marqué par la guerre de 14-18
- La structure du paysage
- Contourner, traverser, longer, multitude de scènes

PARTIE 2. RECONSTITUER L'ÉVOLUTION D'UN PAYSAGE

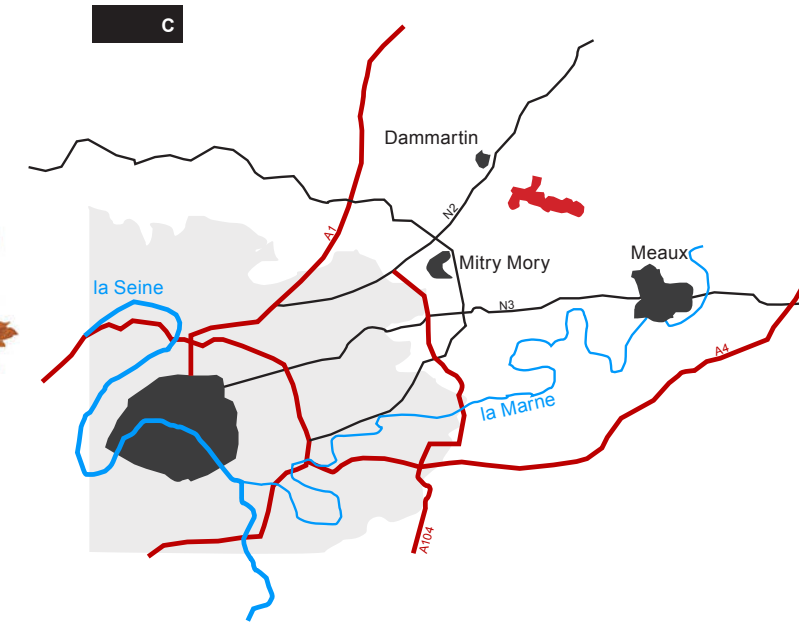
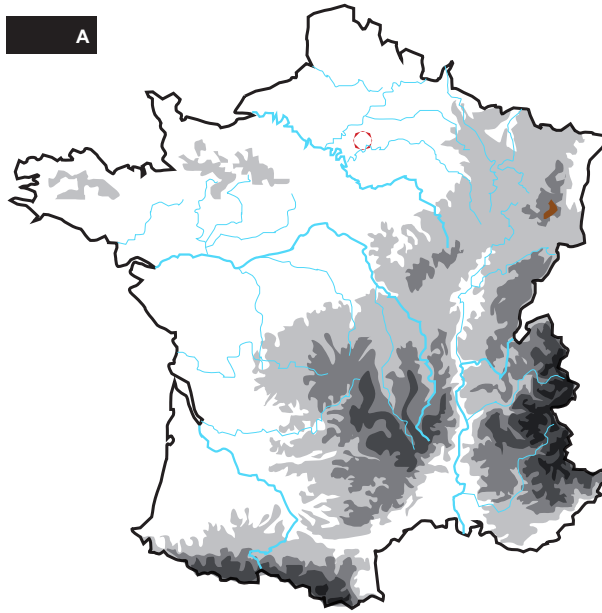
Pour comprendre l'évolution d'un territoire, il faut identifier certains indices liés à la géographie, à la géologie, à l'implantation des hommes, à la qualité des sols et aux pratiques culturelles....

COMPRENDRE LA FORMATION D'UN PAYSAGE

Pourquoi une butte ici ?

La butte de Montgé-en-Goële se situe dans le bassin parisien. Elle appartient à un ensemble de buttes témoins qui se dressent sur les plaines agricoles à l'Est de la région parisienne.

Le bassin parisien est en fait un immense plateau calcaire cerné par différents massifs : le massif armoricain, les Ardennes et le massif central. Ces massifs appartenaient tous il y a plusieurs millions d'années au massif hercynien, un massif qui s'est formé lors du dernier rapprochement des continents (la Pangée)...



A | LA BUTTE DE MONTGÉ EN FRANCE

B | LA BUTTE DE MONTGÉ DANS LE BASSIN PARISIEN

C | LA BUTTE PAR RAPPORT À PARIS ET SON AIRE URBAINE

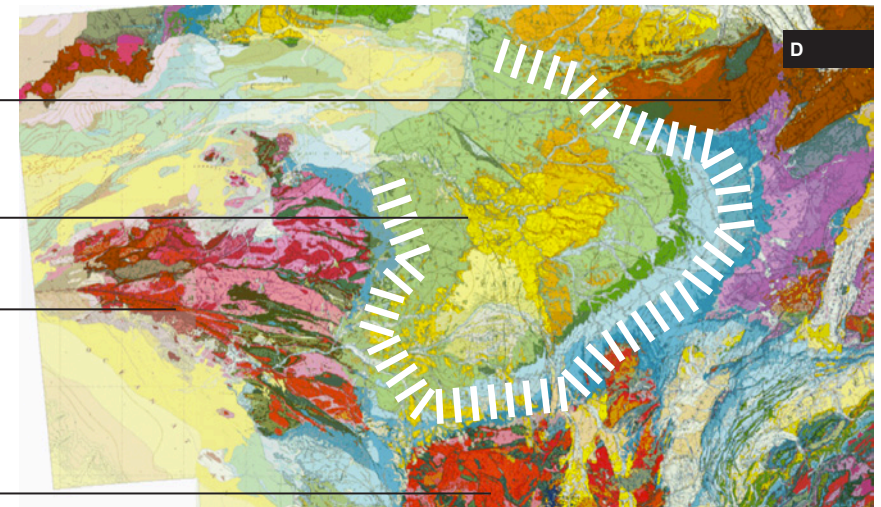
D | LA BUTTE DANS LE BASSIN PARISIEN, AU MILIEU DES DIFFÉRENTES FORMATIONS, ISSUES DU MASSIF HERCYNIE

Ardennes

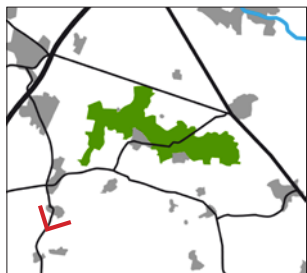
Bassin parisien

Massif armoricain

Massif central



A



A | VUE DEPUIS LE SUD DE NANTOUILLET

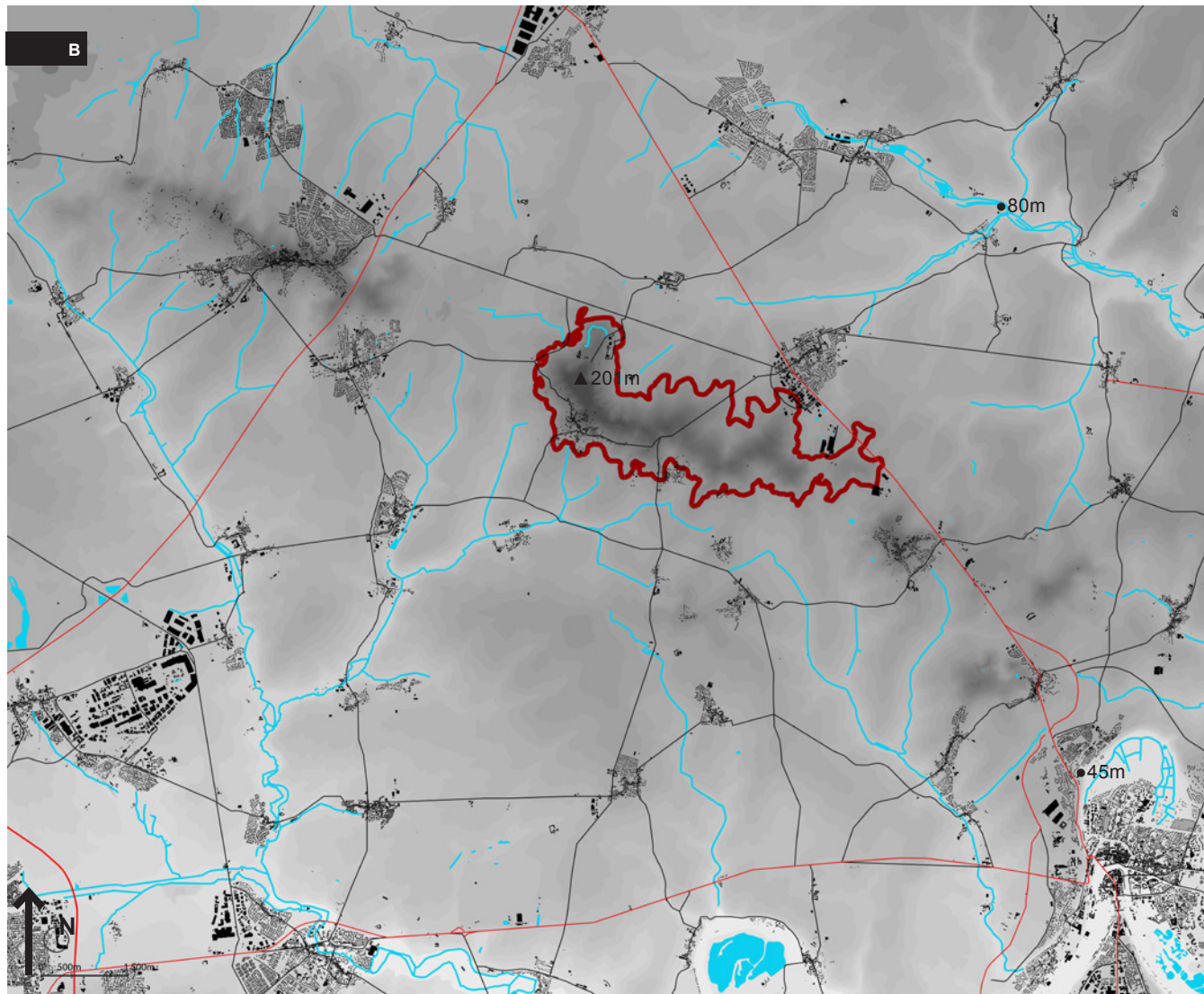
La butte boisée s'installe comme un repère, un point facilitant l'orientation sur le territoire.

La butte de Montgé fait partie d'un ensemble de buttes témoin ; le point culminant de la butte de Montgé s'élève à 200m.

Au nord de la butte, le paysage s'ouvre sur un plateau agricole, ponctué de quelques bois et ensembles bâtis. Le sol semble s'étirer régulièrement jusqu'à la vallée de la Thérouranne ; l'horizon est loin, et le passage des véhicules sur le réseau routier nous indique l'emplacement des routes qui deviennent des repères de distance dans ce vaste paysage de plaine.

Au sud de la butte, le paysage est différent : des soulèvements du sol lui font face. Les ondulations du relief sont plus marquées, les bourgs indiquent les soulèvements topographiques, et au loin, on pressent la présence de la fin du plateau agricole, avec la perception des coteaux de la Marne, lorsque la vision est bien dégagée.

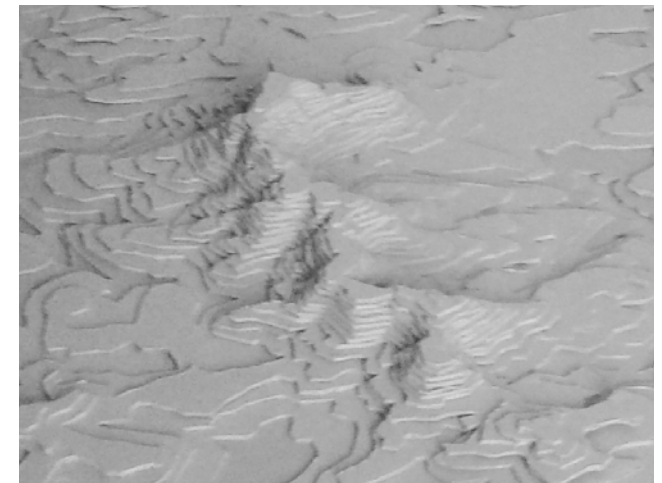
Le paysage semble plus vallonné, la route suit les creux du sol ; l'arpentage de la partie sud de la butte de Montgé donne la sensation de paysages plus variés.

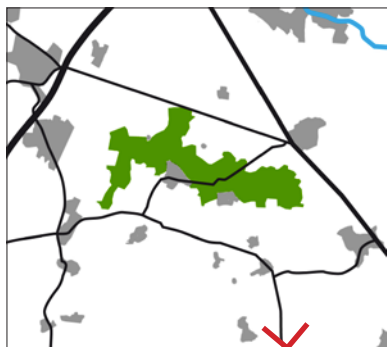
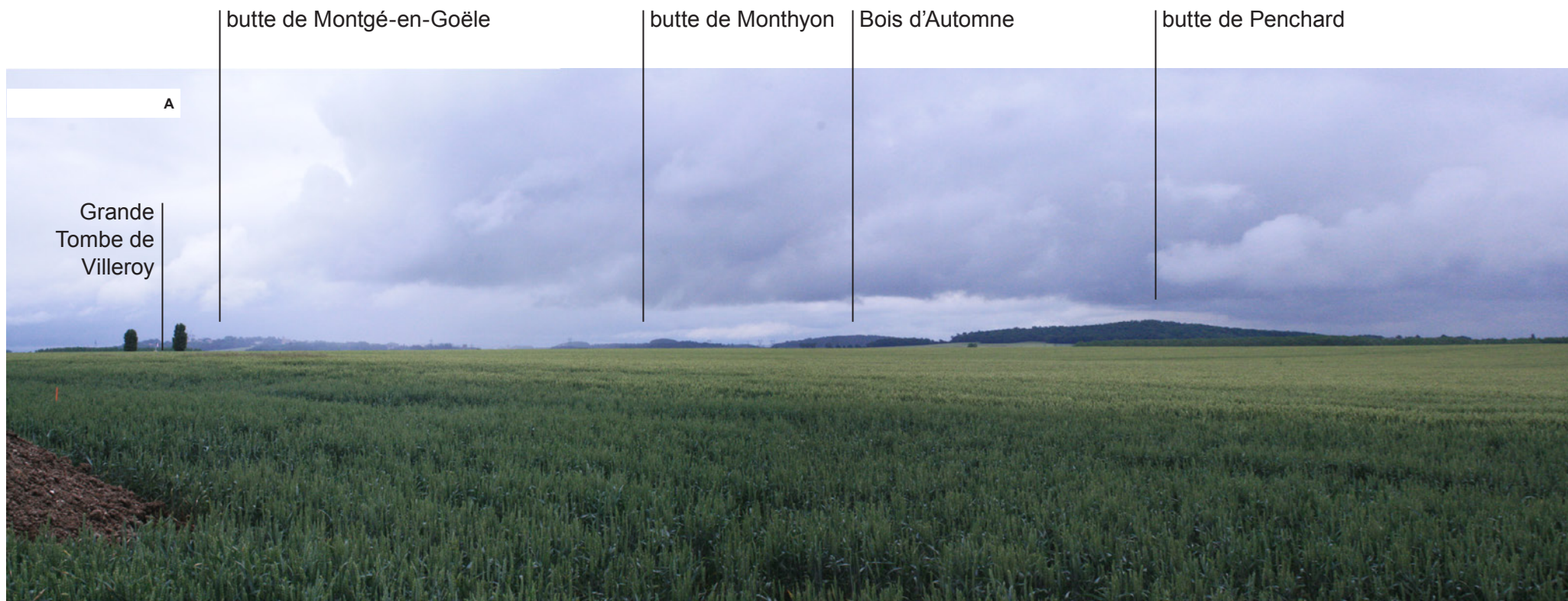


0 3km

B | PLAN TOPOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

La butte se situe entre les vallées de la Beuvronne et de la Thérouranne. Sur ce plan, la topographie indique l'appartenance de la butte à un ensemble de buttes implantées dans le même axe nord-ouest / sud-est.





A | VUE DEPUIS LA D27 AU SUD-EST DE VILLEROY

On distingue l'alignement des buttes dans cet axe NO / SE

B | LA PRÉSENCE DU SABLE SUR LES CHEMINS DANS LA FORÊT

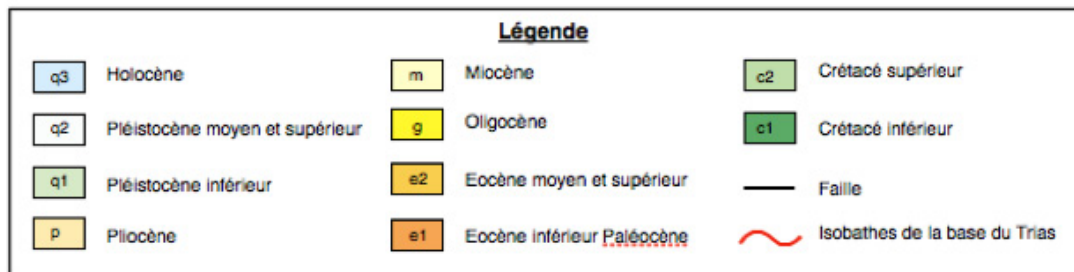
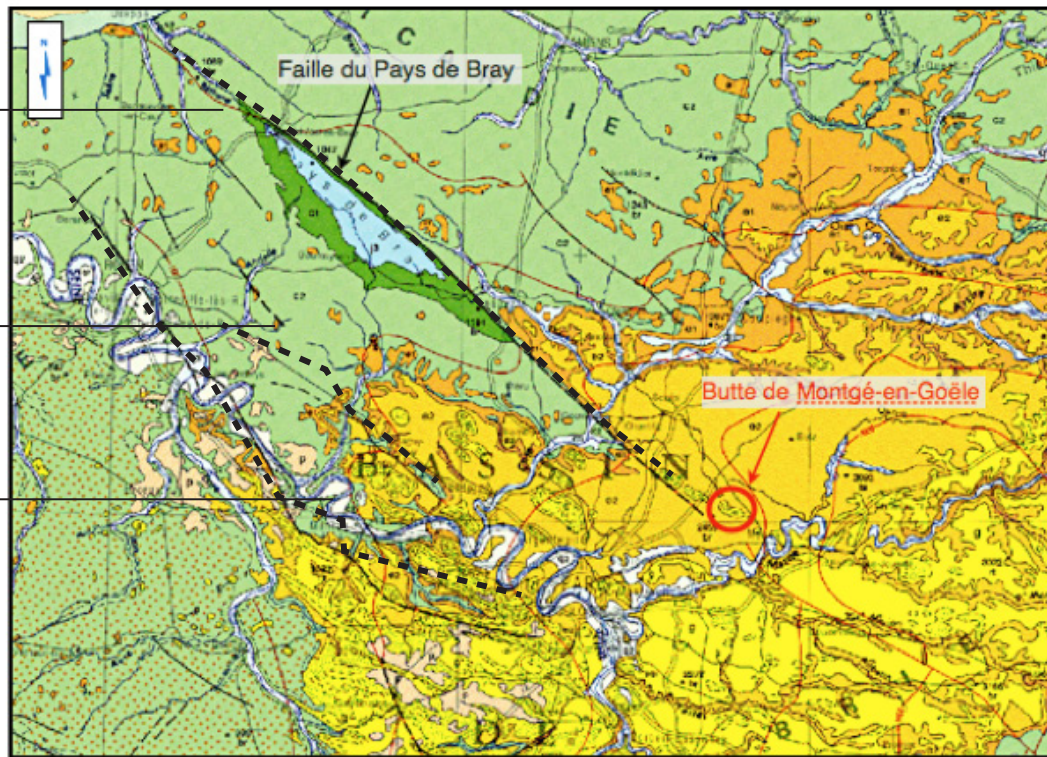
C | LE GYPSE FAIT PARTIE DU PATRIMOINE LOCAL

D

Anticlinal de Bray

Anticlinal de Vigny

Anticlinal de Meudon



D | CARTE GÉOLOGIQUE

Extrait de la carte du BRGM au 1/1 000 000.

E | COUPES EXPLICATIVES DE LA FORMATION DES BUTTES TÉMOINS

Le contexte géologique

Le gypse est une roche évaporitique, au même titre que le sel ; il a précipité dans des lagunes ou mers fermées peu profondes dans un environnement climatique relativement chaud et sec.

Le gypse s'est déposé il y a environ 40Ma à l'Éocène supérieur et correspond à l'étage du Ludien

La butte de Montgé-en-Goële fait partie d'un ensemble de relief alignés suivant une direction Nord-Ouest Sud-Est en continuité avec la faille du Pays de Bray.

E

surface structurale d'origine



phénomène d'érosion



alternance de roches dures et de roches tendres

butte constituée de roches tendres ayant échappées à l'érosion

PARTIE 2_EVOLUTION D'UN PAYSAGE

Le lien entre cette direction structurale majeure, marquée par la faille, et celle de l'alignement des buttes de la Goële est évidente comme il l'est avec la direction d'un grand nombre de cours d'eau.

La 2ème direction structurale majeure est orientée Nord-Est/Sud-Ouest.

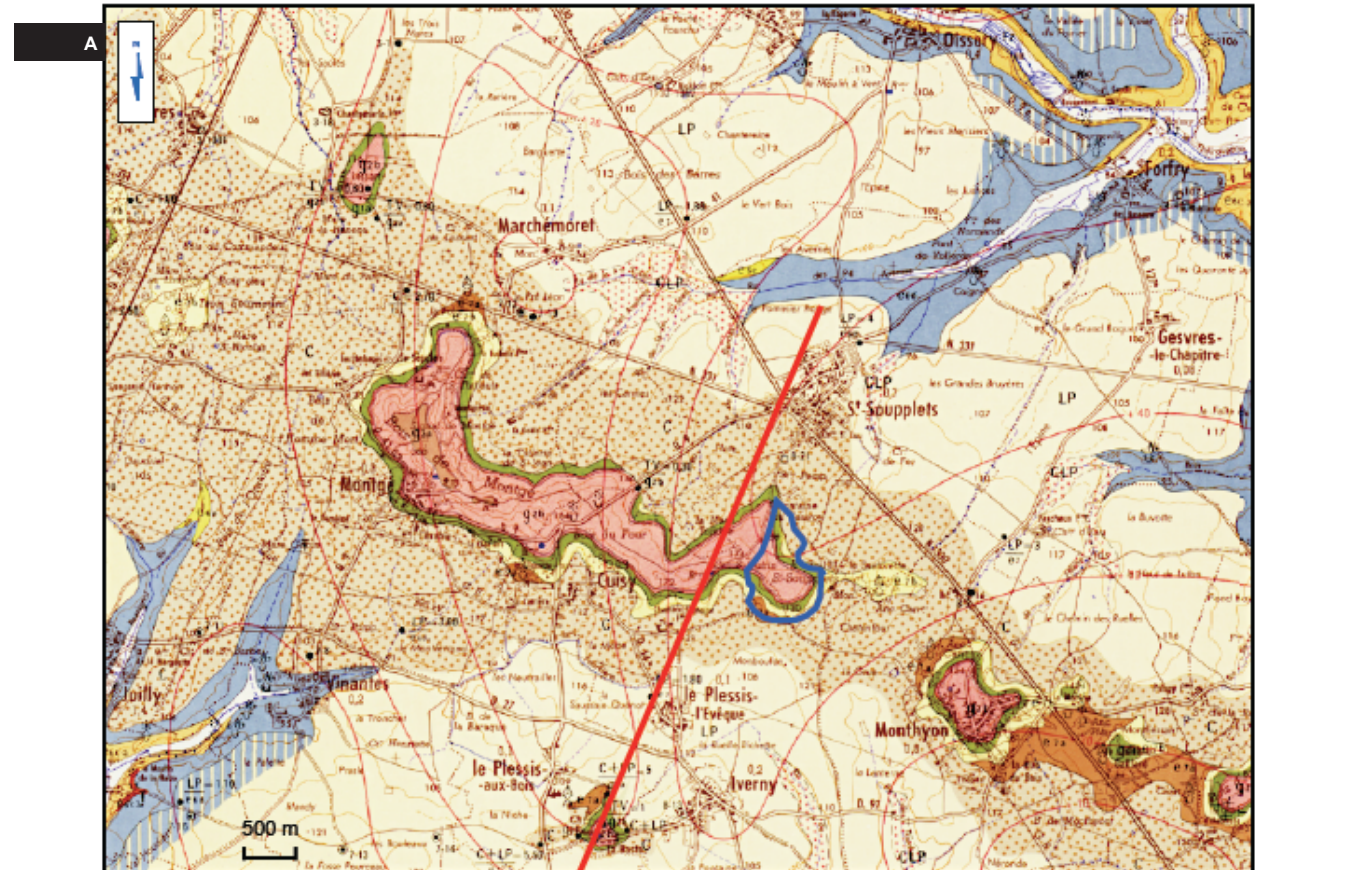
Le niveau gypseux exploitable, au Nord de la faille du Pays de Bray, comporte 2 parties distinctes:

1- Au nord, une partie exempte de couverture géologique, uniquement recouverte de colluvions sablo-limoneuses

2- Au Sud, la butte proprement dite où les couches de Gypse sont recouvertes par des formations géologiques à dominante argileuse.

Le sommet de la butte est tenu par plus de 20m de sables de Fontainebleau.

Au mur des couches gypseuses le substrat est constitué de formations argileuses sableuses et calcaires, en alternance.



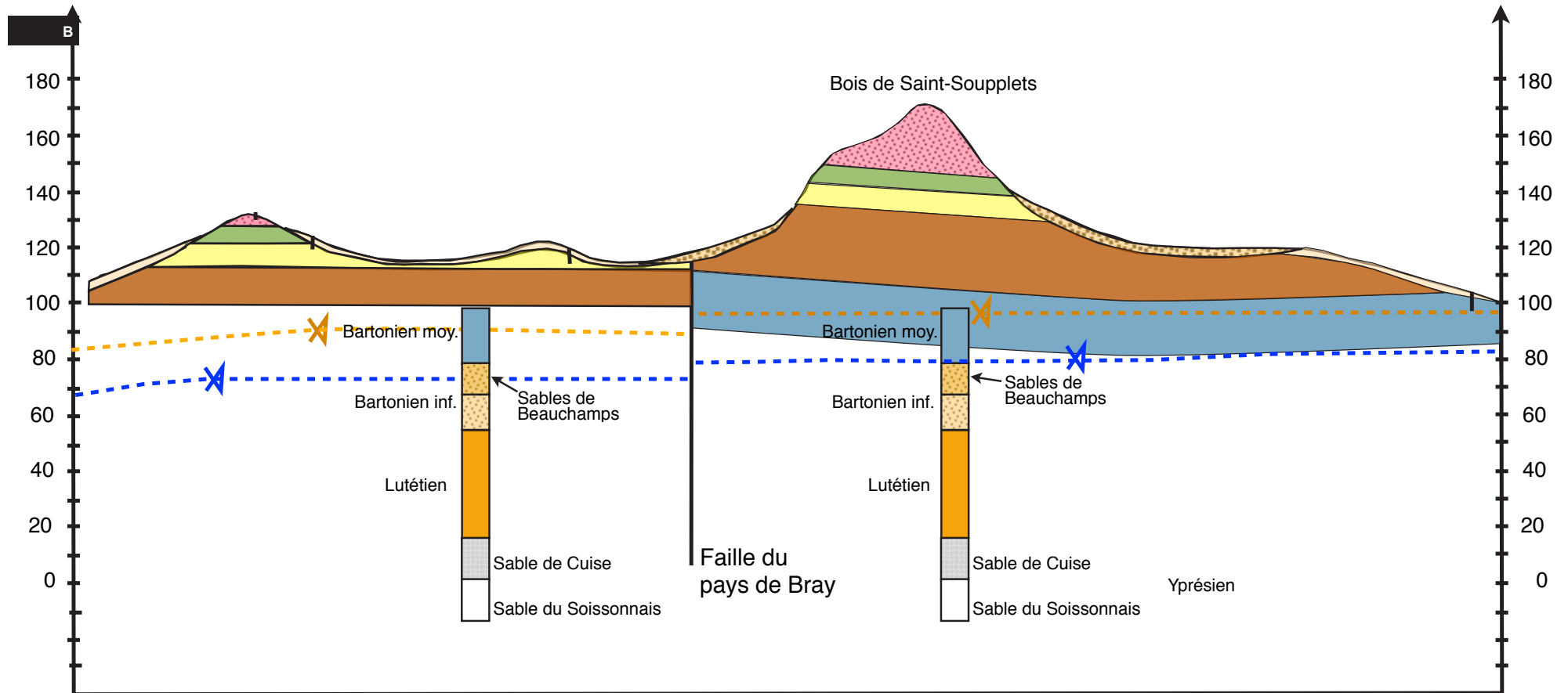
A | CARTE GÉOLOGIQUE PRÉSENTANT LE GISEMENT DE GYPSE SUR LA BUTTE DE MONTGÉ-EN-GOËLE

Échelle 1/50 000 Avec trait de coupe

B | COUPE GÉOLOGIQUE INTERPRÉTATIVE D'APRÈS LA CARTE GÉOLOGIQUE AU 1/50 000 DU BRGM

Légende					
	C Colluvions polygéniques des versants		e7b Marnes Bleues d'Argenteuil		Coupe géologique
	LP2 Limons des plateaux 1. Epaisseur supérieure à 1,50m 2. Epaisseur de 1 à 1,50m avec indication du substratum		e7a Gypse		Sondages
	g2b Sables de Fontainebleau		e6d «Calcaire» de Saont-Ouen.		Isobathe du mur du Lutétien
	g1a Marnes Vertes et Glaiees à Cyrènes		e6a Sables bartoniens indifférenciés		Autorisation de limite d'exploitation actuelle

Remarque: sur la coupe p.29 les échelles horizontales et verticales sont différentes, la coupe est dilatée en hauteur.



Légende

--- X Nappe des sables de l'Yprésien - « Soissonnais »

--- X Nappe des sables de Beauchamp

I Sondages BRGM

Colluvions polygéniques des versants (C)

Limons des plateaux (LP)

Sables de Fontainebleau (g2b)

Marnes Vertes et Glaises à Cyrènes (g1a)

Marnes Bleues d'Argenteuil (e7b)

Ludien (e7a) 3 couches de gypse

Bartonien moyen (e6e, e6d, e6c)
Calcaires de St Ouen

Echelle :

250 m
20 m

L'INSTALLATION DE L'HOMME SUR CE TERRITOIRE ?

Au 18e siècle, une butte en partie boisée

La carte de Cassini montre qu'au 18ème siècle, la butte était boisée à l'ouest et pâturée ou cultivée à l'est.

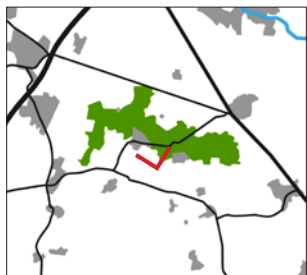
Cette carte révèle également l'importance de l'eau sur ce territoire et permet, par le dessin des vallées, de comprendre les relations entre la butte boisée et le réseau hydrographique qui la relie aux vallées de la Théroouanne et de la Beuvronne.

La présence des moulins sur l'est de la butte indique le caractère agricole de ce territoire.



B | EXTRAIT DE LA CARTE DE CASSINI, 18E SIÈCLE

A



**A | L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE SE LIT DANS CETTE LIMITE
FLUCTUANTE ENTRE LES CHAMPS, LES BOIS, LE TISSU BÂTI.**

Au 19^e siècle, une butte boisée bordée par des vergers

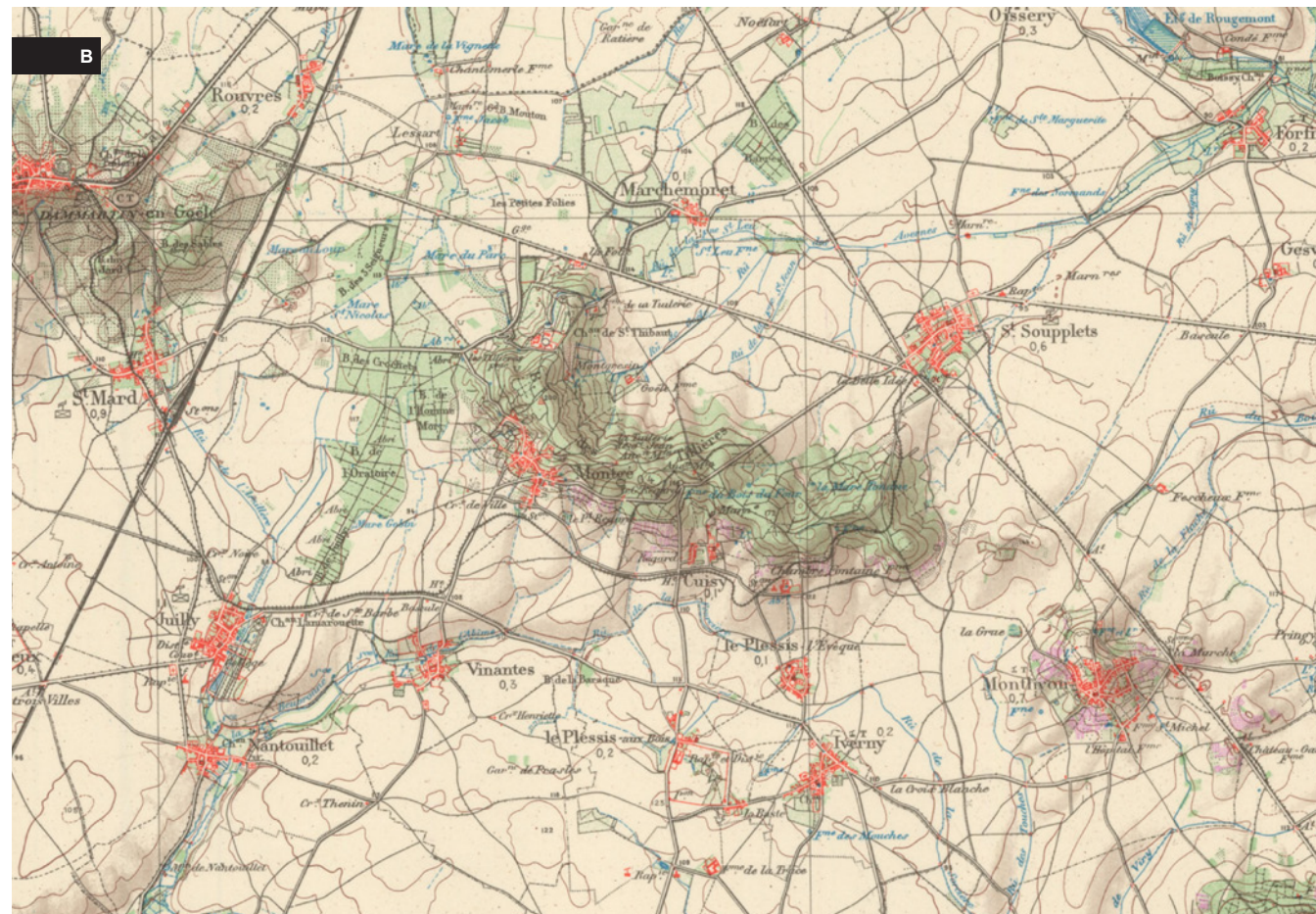
Au 19^e siècle, la butte est boisée sur toute sa longueur. De nombreux vergers occupent le versant sud. Montgé-en-Goële est en lisière de la forêt et entouré par des vergers.



A | EXTRAIT DE LA CARTE D'ETAT MAJOR - 19^E SIÈCLE.

Au 20e siècle, des pratiques agricoles multiples

En 1910, le versant sud de la butte est occupé par de nombreuses vignes ainsi que des vergers.



B | EXTRAIT DE LA CARTE IGN - 1910

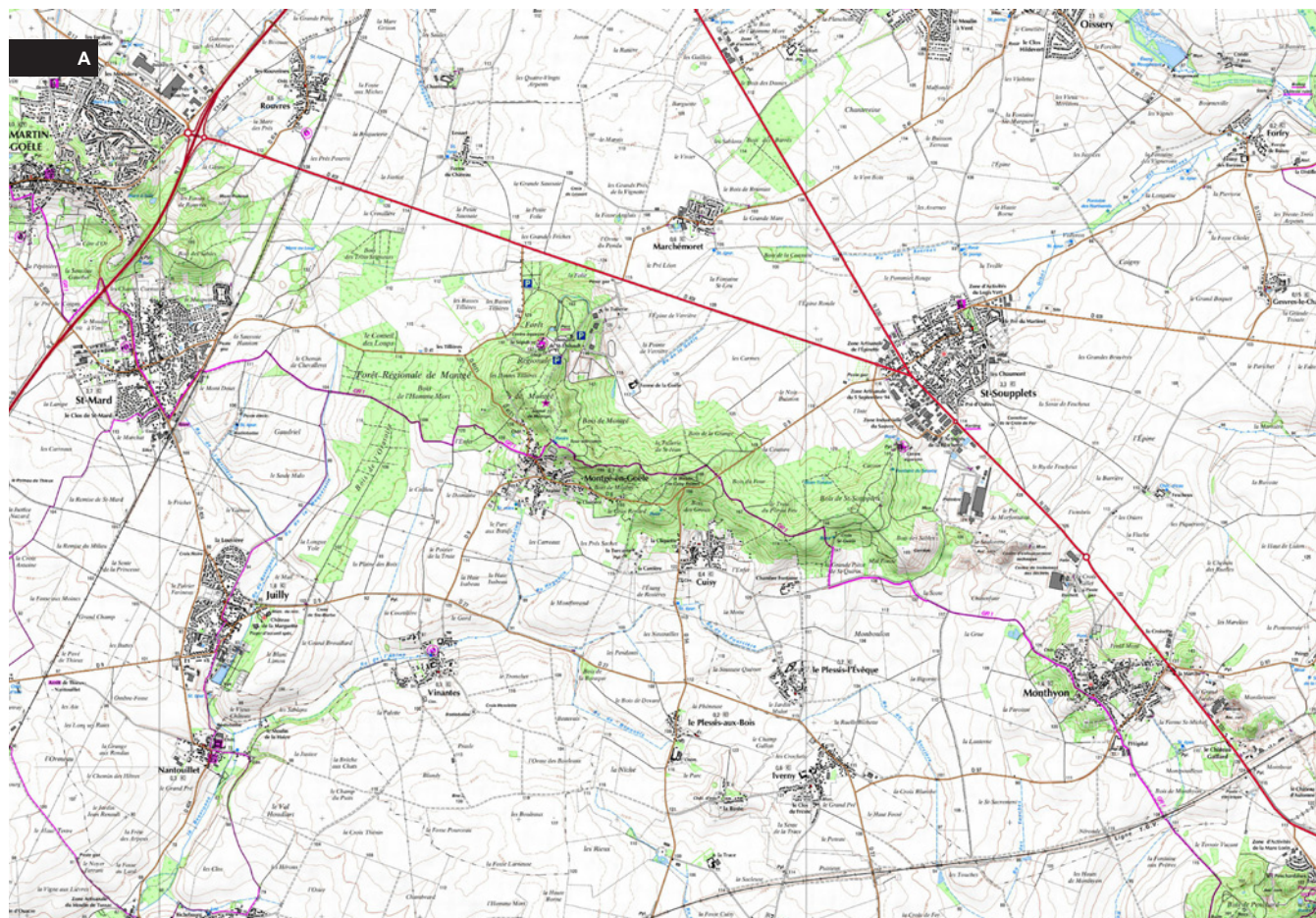
Aujourd'hui, un bois peu ou pas exploité

Aujourd'hui, la plupart des vergers et vignes ont disparu. Quelques vergers sont entretenus ; et il est possible d'en trouver quelques uns en friche.

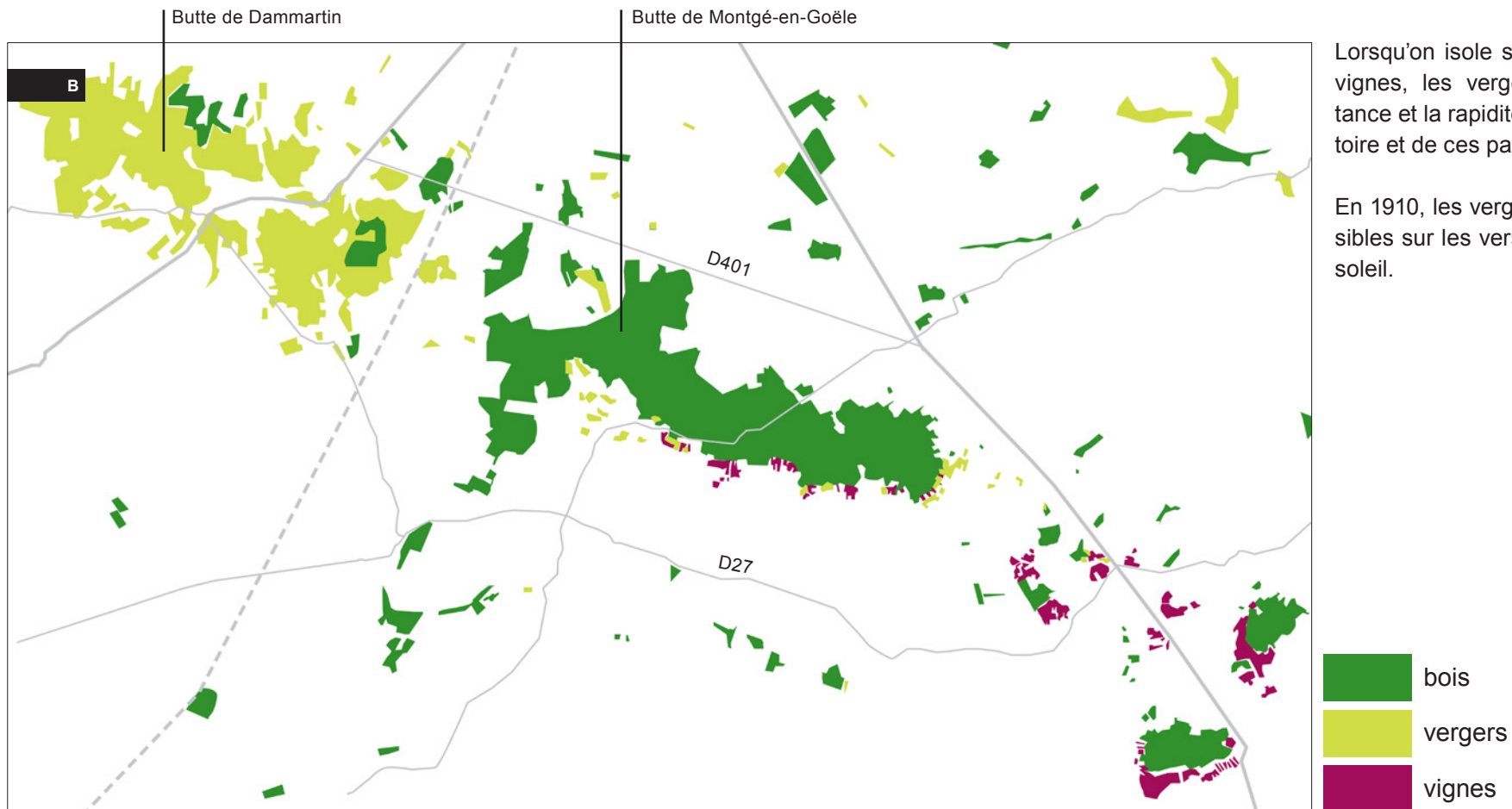
Les bourgs sont devenus des villes ou des villages importants.

L'exploitation du gypse a été développée ; de nombreuses zones d'activités ponctuent le territoire.

Cette évolution s'inscrit évidemment dans le contexte plus large de l'urbanisation très dense de la région francilienne et du développement de l'activité autour du pôle aéroportuaire de Roissy-Charles De Gaulle.



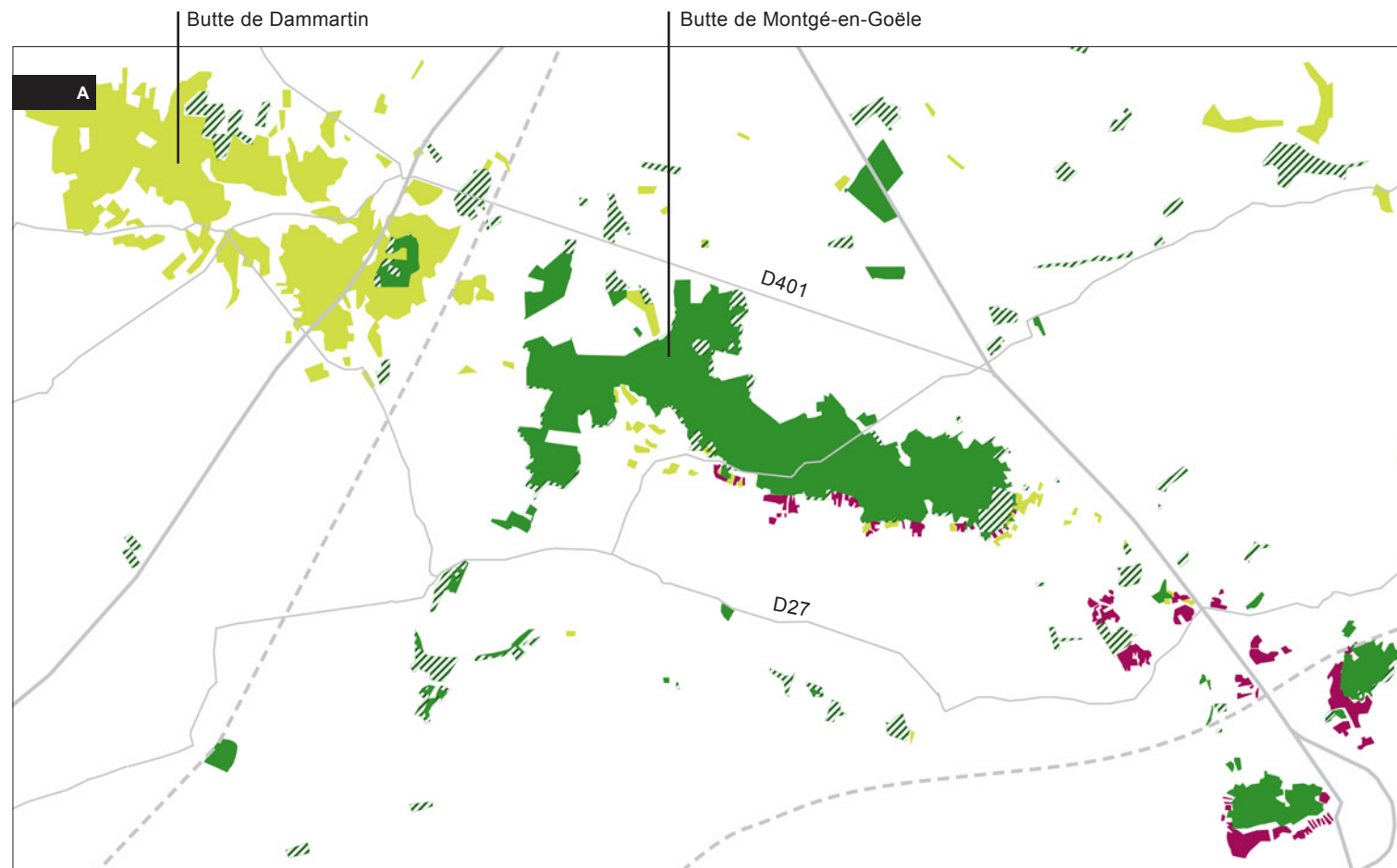
A | EXTRAIT DE LA CARTE IGN - AUJOURD'HUI



Lorsqu'on isole sur une carte les bois, les vergers, les vignes, on constate l'importance et la rapidité de l'évolution de ce territoire et de ces paysages.

En 1910, les vergers et vignes sont bien visibles sur les versants les plus exposés au soleil.

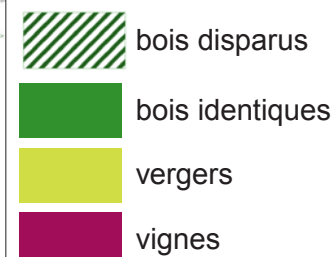
B | ÉTAT DES BOIS, VERGERS, VIGNES EN 1910



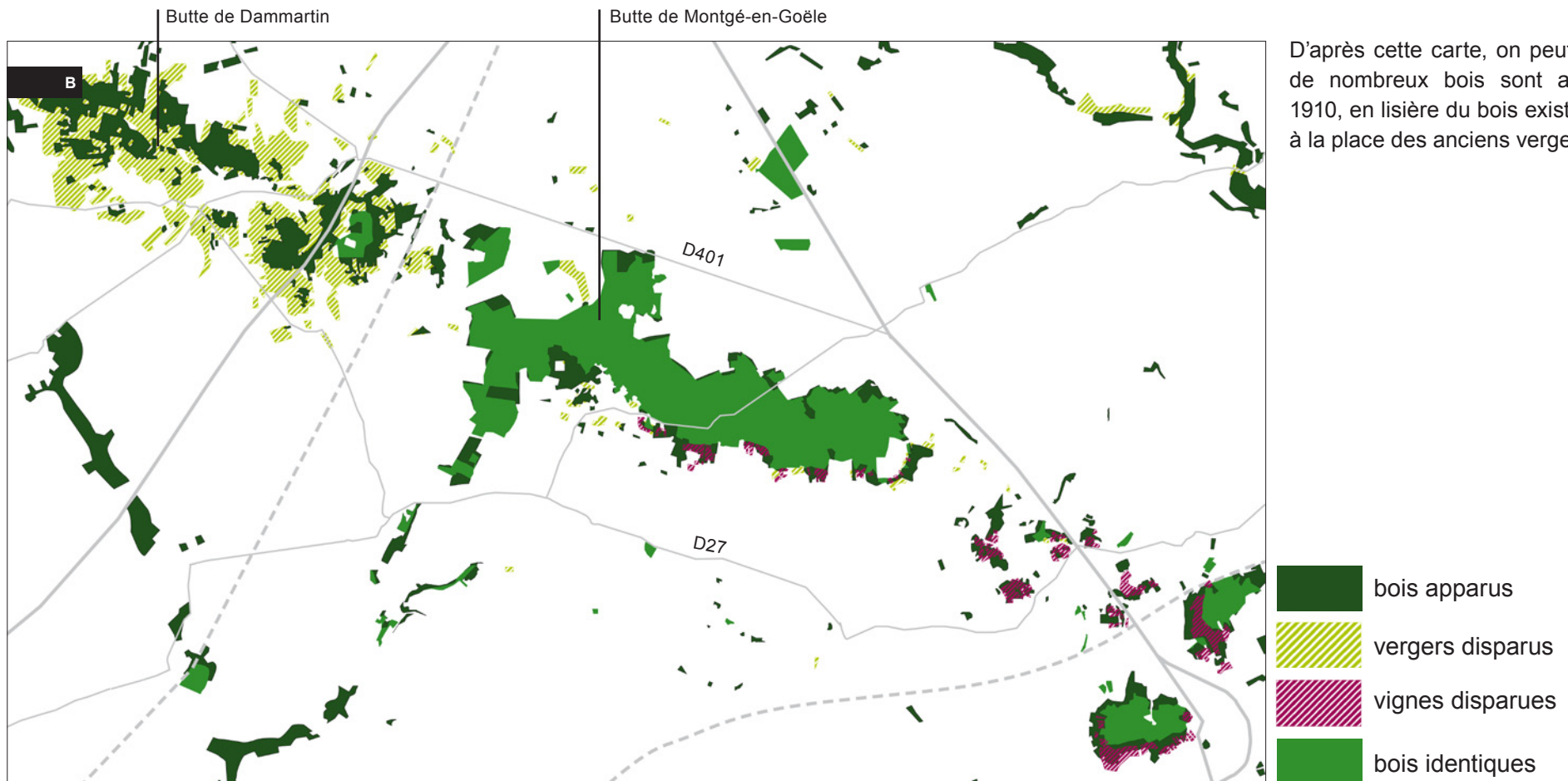
Cette carte met en évidence les surfaces boisées qui ont disparu entre 1910 et aujourd'hui.

On constate que ces surfaces sont relativement faibles ; ces disparitions s'expliquent par :

- l'exploitation du Bois des Sables ou l'exploitation d'autres carrières
- les transformations des pratiques agricoles qui ont généré la disparition progressive des haies et ripisylves
- l'urbanisation qui a gagné du terrain sur les surfaces boisées, notamment sur Montgé-en-Goële.



A | LES BOIS DISPARUS ENTRE 1910 ET AUJOURD'HUI



D'après cette carte, on peut constater que de nombreux bois sont apparus depuis 1910, en lisière du bois existant notamment à la place des anciens vergers et vignes.

B | LES BOIS APPARUS ET LES CULTURES DISPARUES ENTRE 1910 ET AUJOURD'HUI

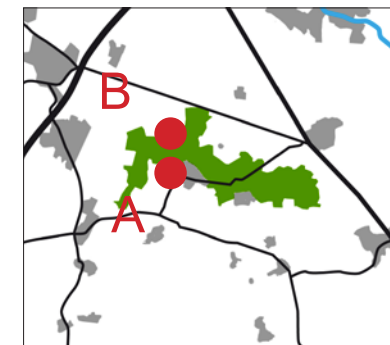


A | UN VERGER À L'OUEST DE MONTGÉ-EN-GOËLE, AU COEUR DE LA FORÊT

Le long du GR, le promeneur peut admirer au travers d'une grille, un verger encore entretenu qui rappelle les pratiques agricoles caractéristiques de cette butte de Montgé-en-Goële.

B | UN VERGER RÉHABILITÉ PAR L'AEV

Cet ancien verger a été défriché à l'initiative de l'AEV ; en limite de la D41, vers *Les Tillières*, ce verger est un événement au coeur de la forêt.





C | LOCALISATION DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

Les activités industrielles sur le territoire

L'importance de la ressource en gypse explique la présence de nombreuses anciennes carrières sur le territoire.

La morphologie et le contexte du territoire représentent un atout pour l'implantation de certaines activités qui engendrent des nuisances paysagères, sonores ou qui génèrent de nombreux flux.

En effet, située à l'écart de l'urbanisation très dense de la région parisienne, ce territoire apparaît comme une opportunité plus simple et avantageuse pour l'implantation de ce type d'activités.



> La perception des activités industrielles

Un ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) se situe au nord de la commune de Montgé-en-Goële, en lisière des bois et aux pieds de la butte.



**A | LE TALUS À 70% EN COURS D'AMÉNAGEMENT _ISDI _
COMMUNE DE MONTGÉ-EN-GOËLE**

**B | DEPUIS LES ABORDS DE LA D401 LE TALUS EST TRÈS
VISIBLE ET S'INTÈGRE DIFFICILEMENT DANS LE PAYSAGE.**



Le site d'exploitation du gypse sur la commune de St-Soupplets se repère de loin dans ce paysage par la présence des bâtiments clairs, même si de nombreuses plantations, bosquets ont été plantés tout autour pour diminuer l'impact.

Le site d'extraction est également visible depuis le sud est de la carrière. Dans ce paysage, l'oeil s'arrête sur le front de taille de couleur marron qui correspond aux sables et stériles et le fait que les bois au dessus ,ne possèdent pas d'ourlet, pas de lisière.

Cette vision des bois est assez rare et favorise le sentiment lié à une intervention «brutale» de l'homme sur le paysage.



C | USINE DE TRANSFORMATION DU PLÂTRE À L'EST DE LA BUTTE SUR LA COMMUNE DE ST-SOUPPLETS

D | SITE D'EXTRACTION DU GYPSE À L'EST DE LA BUTTE SUR LA COMMUNE DE ST-SOUPPLETS

PARTIE 2_EVOLUTION D'UN PAYSAGE

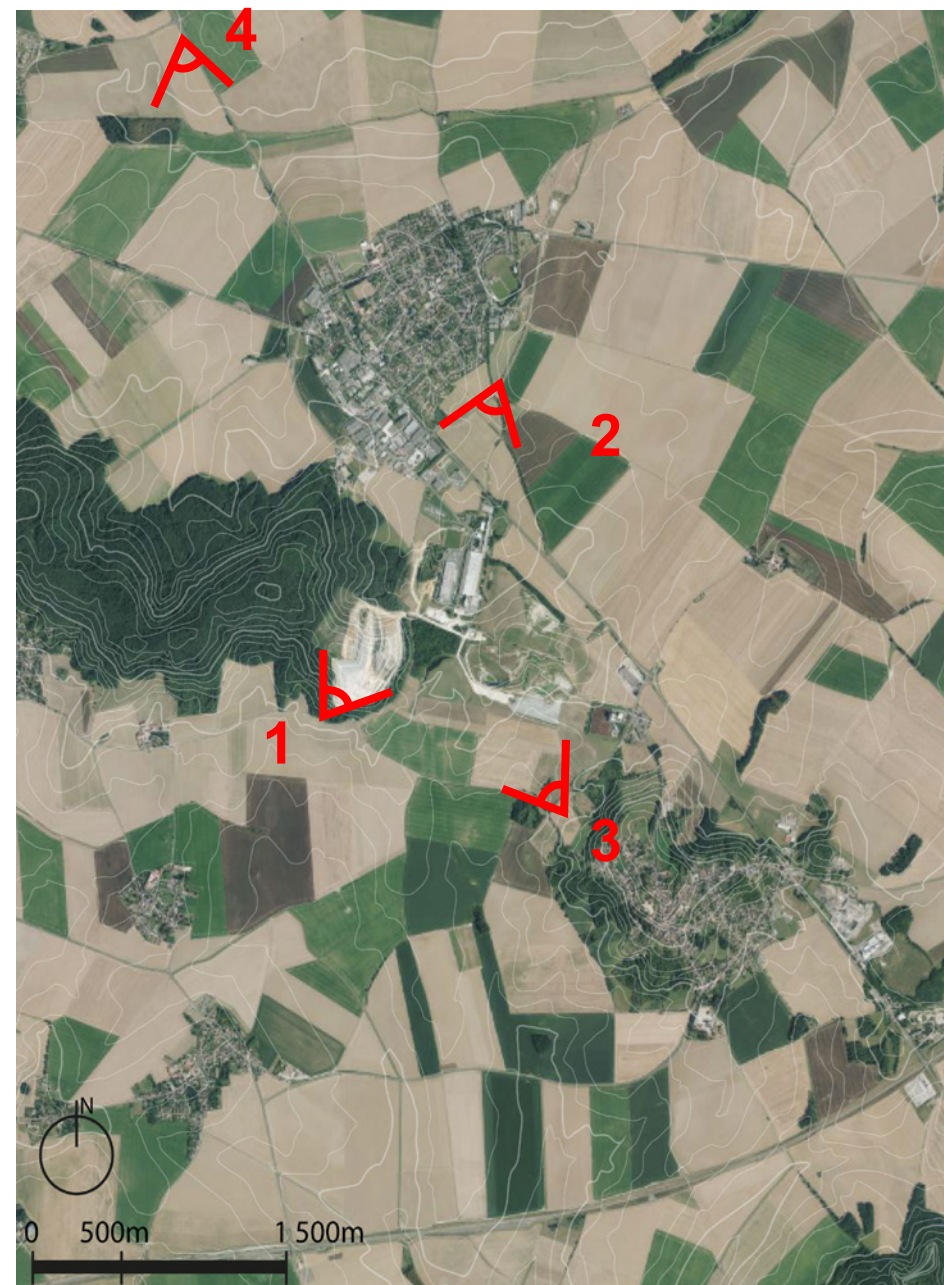
La carrière du Bois des Sables est perceptible depuis plusieurs endroits, mais sa perception varie selon les points de vue.



De ce point, le promeneur peut observer le mouvement incessant des machines. C'est d'ici que l'on peut s'approcher le plus possible du site d'extraction. L'accès n'est cependant pas évident.

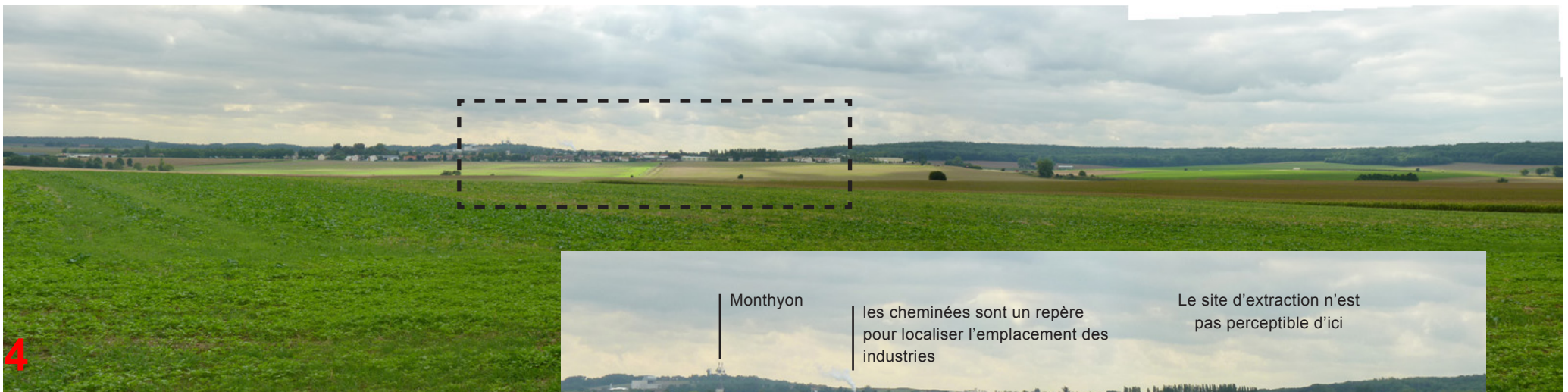


D'ici, le front de taille est perceptible, on distingue bien notamment le trou dans la butte.





Depuis l'est de Cuisy, aux pieds de la butte de Monthyon, le front de taille se distingue fortement dans le paysage. En premier plan, le réaménagement de la Saulorette s'intègre globalement dans le paysage.



Depuis le nord ouest de St-Souplets, les fumées des cheminées deviennent un signe de la présence des industries en arrière de St-Souplets. Cependant, le front de taille n'est pas perceptible de ce point.



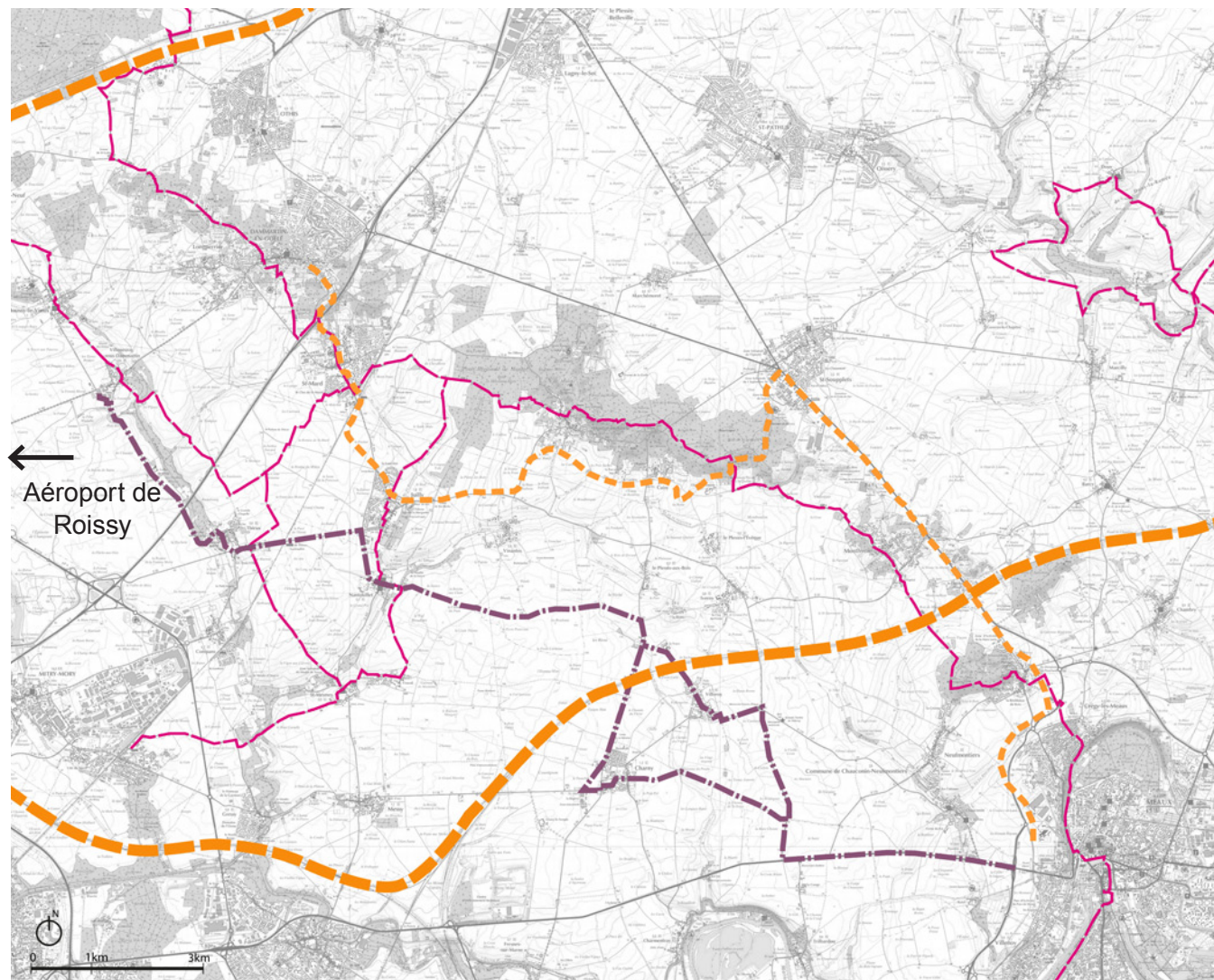
LA NÉCESSITÉ DE CRÉER DES LIAISONS

Des éléments qui relient le territoire et qui relient les habitants

Pour échanger, travailler, améliorer le cadre de vie, des liaisons diverses ont été créées :

- le tacot : ligne en exploitation complète en 1911
- des infrastructures liées aux activités agricoles : râperies et canalisations à jus de betterave

La ligne TGV traverse le territoire sans marquer d'arrêt et s'inscrit comme une coupure franche plus que comme un facteur de liens.



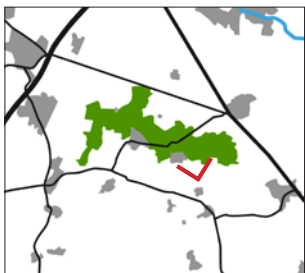
A | DES RELATIONS SUR LE TERRITOIRE

- Canalisation à jus de betterave
- GR
- Tacot
- TGV

A



A | L'ANCIENNE GARE DU TACOT À CUISY, PRÈS DE CHAMBRE FONTAINE





A

Le Tacot

Cette ligne ferroviaire a été en activité quelques dizaines d'années ; cette infrastructure raconte la vie économique et sociale du territoire.

Elle a servi pour le transport de voyageurs mais aussi pour le transport de marchandises (betteraves et autres...). Quelques traces subsistent sur le territoire, surtout aux abords ou au cœur des tissus bâtis ; On

peut croiser des «chemins du Tacot», «Rue du tacot». A Juilly, cette voie a été transformée en chemin piétons. La plupart du linéaire du tacot traversait les étendues agricoles et a disparu au profit de l'agriculture. Localement, les chaudières du tacot étaient alimentées par l'eau des sources permanentes issues des sables de Fontainebleau de la butte de Montgé, notamment sur la commune de Cuisy.



B

MONTGÉ-sous-DAMMARTIN – La gare



C

SAINT-MARD (S. et M.) - Avenue de la Gare

A | L'EMPRISE DE LA VOIE DU TACOT RÉAMÉNAGÉE EN VOIE PIÉTONNE À JUILLY

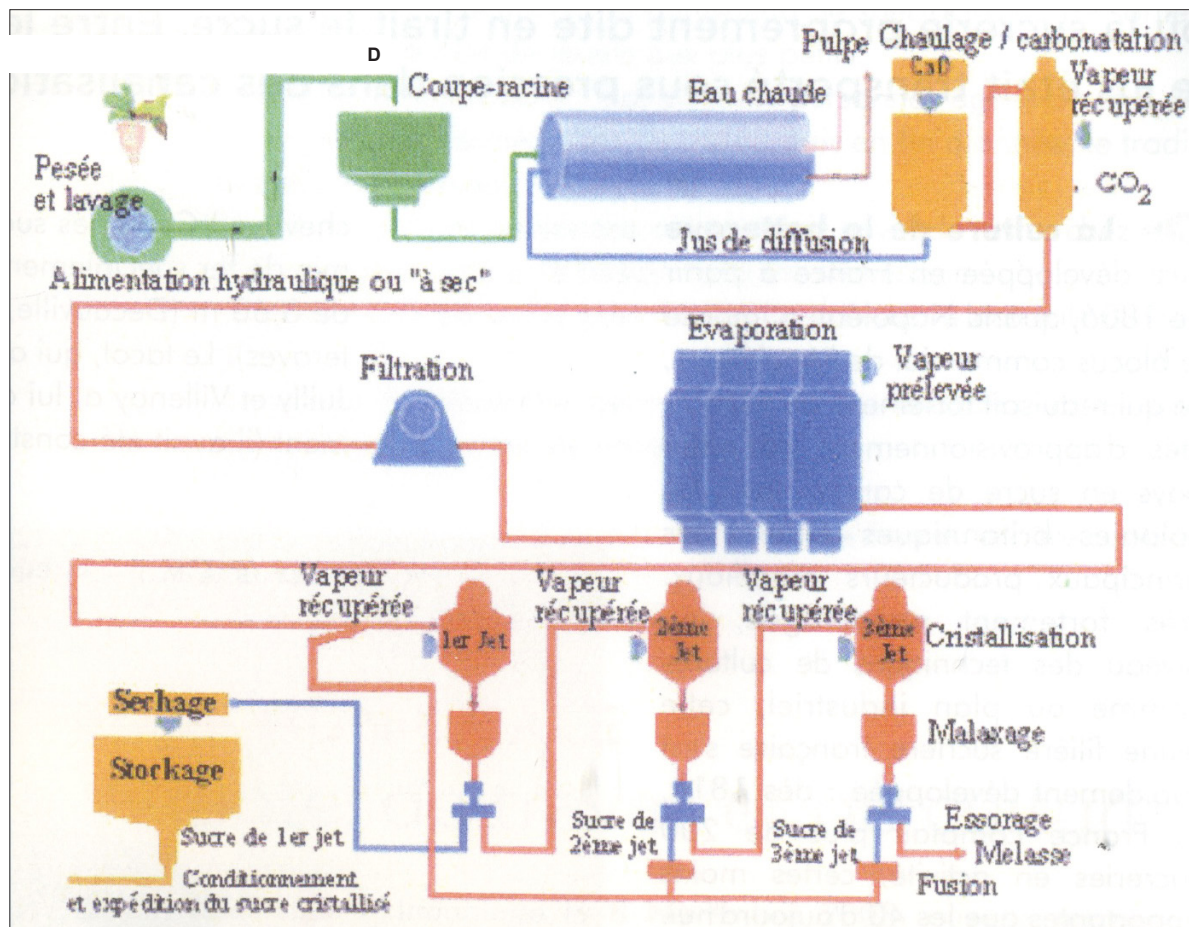
sources_

B | CARTE POSTALE _ GARE DE MONTGÉ-EN-GOËLE

sources_

C | LE PASSAGE DES VOIES DANS LES RUES DE ST-MARD

sources_



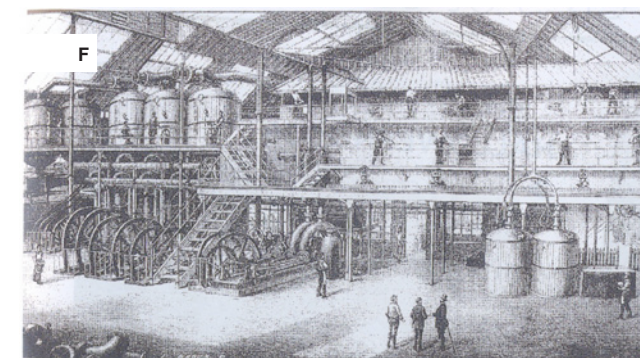
Le jus de betterave et ses canalisations

Les terres de ce territoire sont réputées être de très bonnes terres à betteraves. Autrefois, de nombreuses râperies alimentaient la sucrerie de Villenoy par des canalisations enterrées destinées au transport du jus de betterave.

Ces canalisations ont même ensuite servi de conduite

d'eau.

Ce patrimoine est rare et raconte combien les relations sont essentielles pour le développement des territoires.



D | SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT DE LA TRANSFORMATION DU JUS DE BETTERAVE

sources_Document extrait du journal communal de Juilly, N°33 de 2009.

E | LA RÂPERIE DE JUILLY

sources_Document extrait du journal communal de Juilly, N°33 de 2009.

F | INTÉRIEUR DE LA SUCRERIE DE VILLENYOY EN 1870

sources_Document extrait du journal communal de Juilly, N°33 de 2009.

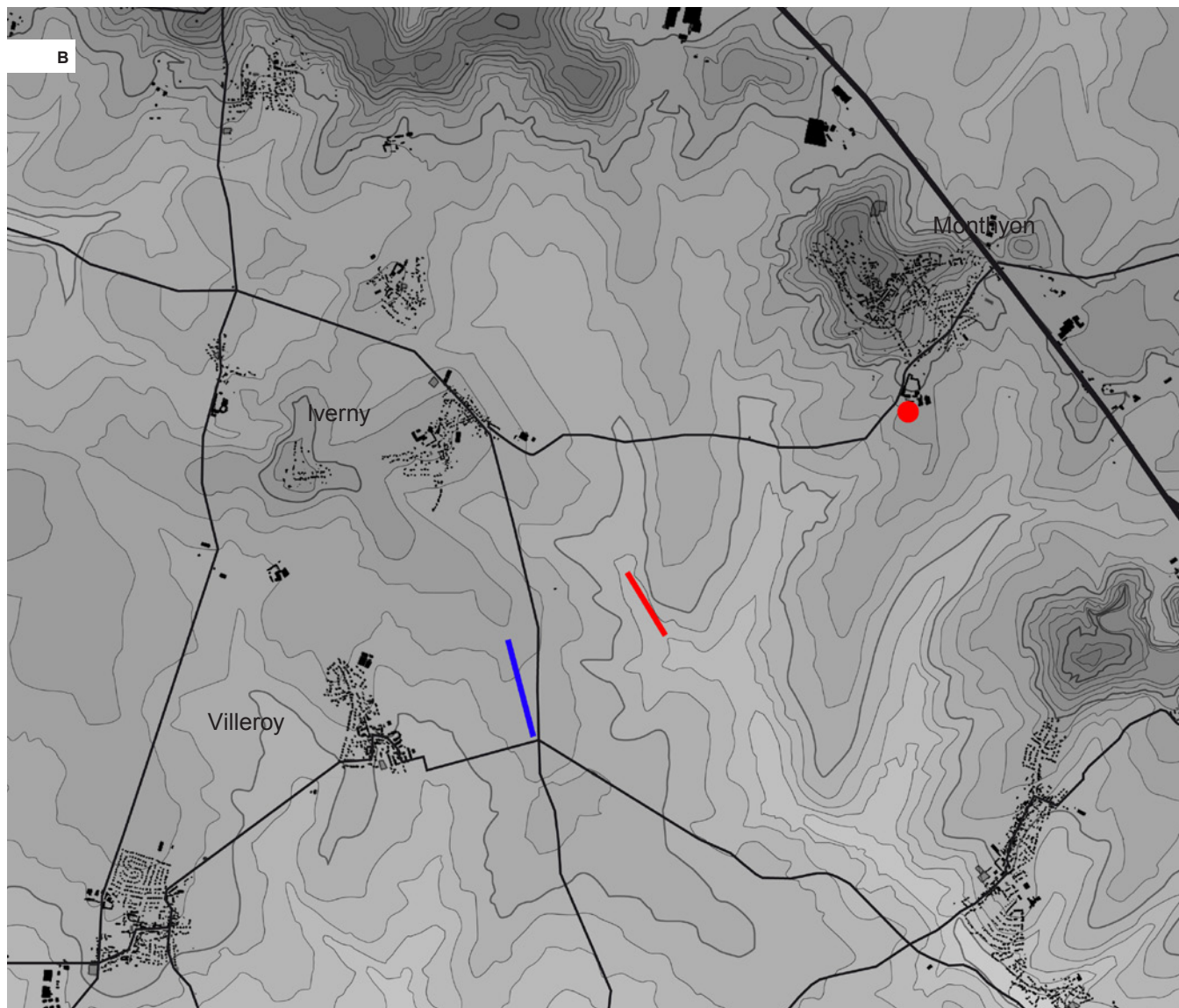
UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR LA GUERRE DE 14-18

Des monuments liés à la première guerre mondiale jalonnent le territoire et rappellent l'importance de cet évènement pour ses habitants.

Le Musée de la Grande Guerre non loin de là souligne aussi combien cette région fut marquée par cette période.

Une mise en valeur de certains éléments du territoire pourrait améliorer la lecture de ce caractère historique.

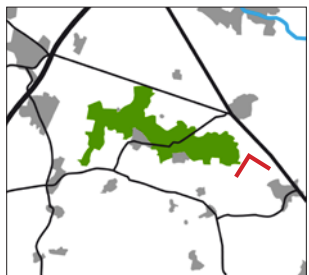
La Bataille de la Marne, moment clé de cette guerre s'est déroulée au sud de la butte de Montgé. La situation était critique, Paris n'est plus qu'à 35 km d'ici.



B | LES POSITIONS FRANÇAISES ET ALLEMANDES, BATAILLE DE LA MARNE 6 SEPT. 1914

Au regard de la topographie, la position des fronts prend tout son sens : les français, sur un point haut, les allemands en contrebas et l'artillerie lourde sur les hauteurs de la Saulorette.

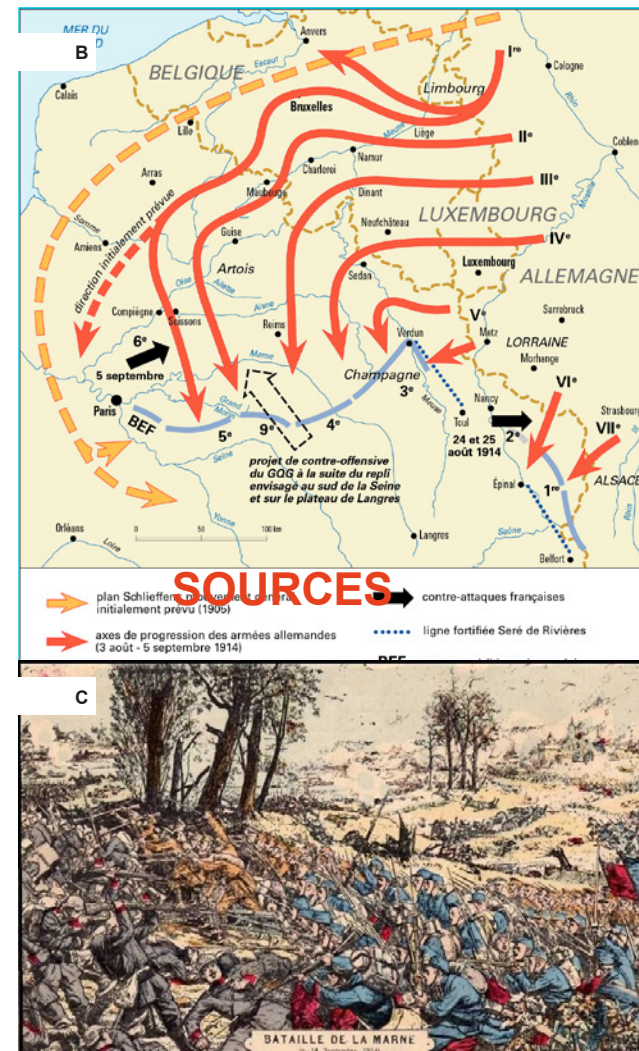
- position française
- position allemande
- artillerie allemande



A | MÉMORIAL DU PREMIER COUP DE CANON DE LA BATAILLE DE LA MARNE, SEPTEMBRE 1914



Ces nombreux lieux de mémoire sont autant d'occasions d'observer les paysages alentours et de constater les reliefs, et les différentes structures paysagères.



A | MÉMORIAL DE LA GRANDE TOMBE DE VILLEROY

Au loin, les buttes de Montgé et de Monthyon.

B | PLAN STRATÉGIQUE DES MOUVEMENTS DES POSITIONS FRANÇAISE ET ALLEMANDE

C | CARTE POSTALE DE LA BATAILLE DE LA MARNE

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

Les buttes de la Goële sont alignées sur un même axe nord/ouest - sud/est. La partie nord de ces buttes est très urbanisée (Dammartin, St Mard) et la partie sud est majoritairement boisée.

Au nord de ces buttes, s'ouvrent les paysages du plateau du Multien, traversé par la Théroouanne et ses affluents. L'axe de la Théroouanne est parallèle à l'axe des buttes.

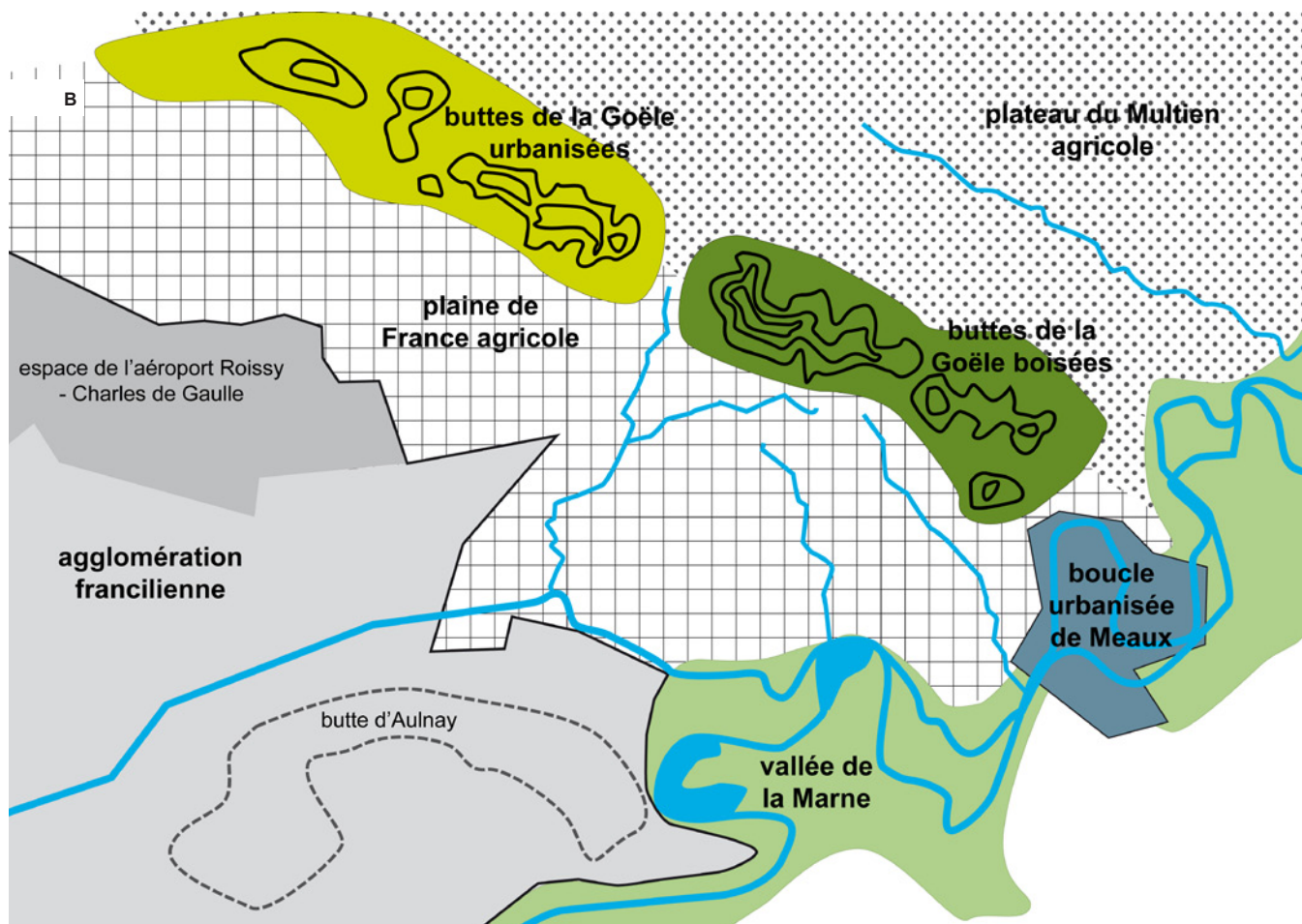
Au sud, le paysage de la plaine de France semble plus vallonné et on devine parfois dans le fond, à l'horizon, la vallée de la Marne.

Ces vastes espaces agricoles sont les premiers grands espaces ouverts en limite de la région urbanisée francilienne. Ils sont des repères essentiels dans la lecture de ces grands paysages.

Pour découvrir ce territoire, il faut l'arpenter en tous sens, le traverser, s'en éloigner pour mieux le considérer dans son ensemble, s'en rapprocher pour en découvrir des faces cachées. Ce jeu des perceptions dévoile toute la richesse de ces paysages.

PERCEPTIONS LOINTAINES : LA BUTTE, UN REPÈRE ENTRE 2 PAYSAGES

Une dissymétrie des modelés, des paysages différents de grandes étendues cultivées au nord et au sud



B | LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

La ligne de buttes orientée nord-ouest / sud-est marque la séparation entre deux grandes plaines agricoles : au sud, la plaine de France et au nord la plaine du Multien. Ces plaines reposent sur un socle composé de calcaire de St-Ouen recouverts de limons. Ces terres très fertiles sont cultivées sur un parcellaire très large. Les paysages au nord comme au sud sont très

ouverts. La butte boisée s'élève ici comme un repère sombre qui aide à s'orienter dans ces vastes étendues de cultures de céréales. Dans ces paysages pourtant, on ressent en les arpentant une sensation différente entre le nord de la butte et le sud.

Au nord, le sol semble étiré, les ondulations du socle sont peu marquées, la vallée de la Théroouanne se dessine sur un axe presque parallèle à la butte et

A

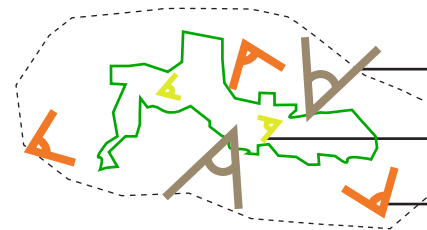


A | VUE DEPUIS LA ROUTE ENTRE IVERNY ET MONTHYON

Le paysage se structure autour d'un premier plan, des champs, puis des haies et au fond les buttes boisées.



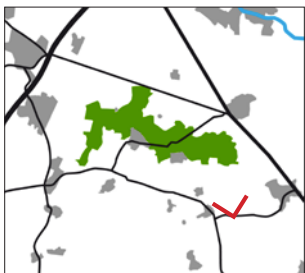
DES PERCEPTIONS LOINTAINES, LA BUTTE, UN REPÈRE ENTRE 2 PAYSAGES



DEPUIS LA BUTTE, DE GRANDES ÉTENDUES AGRICOLES

DANS LA FORÊT

DES PERCEPTIONS RAPPROCHÉES, UNE MULTITUDE DE SCÈNES



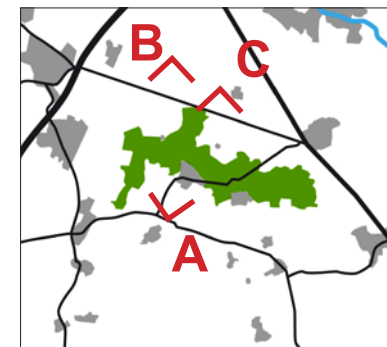


B | VUE DEPUIS LA D54, PRÈS DE LA BASTE

La butte apparaît dans toute sa longueur et occupe tout l'horizon.

C | LA BUTTE DEPUIS LA FERME DU CHÂTEAU (MARCHÉMORET)

on aperçoit une face de la butte, sa forme n'est pas régulière, elle est un évènement dans ce paysage de champs.



semble loin.

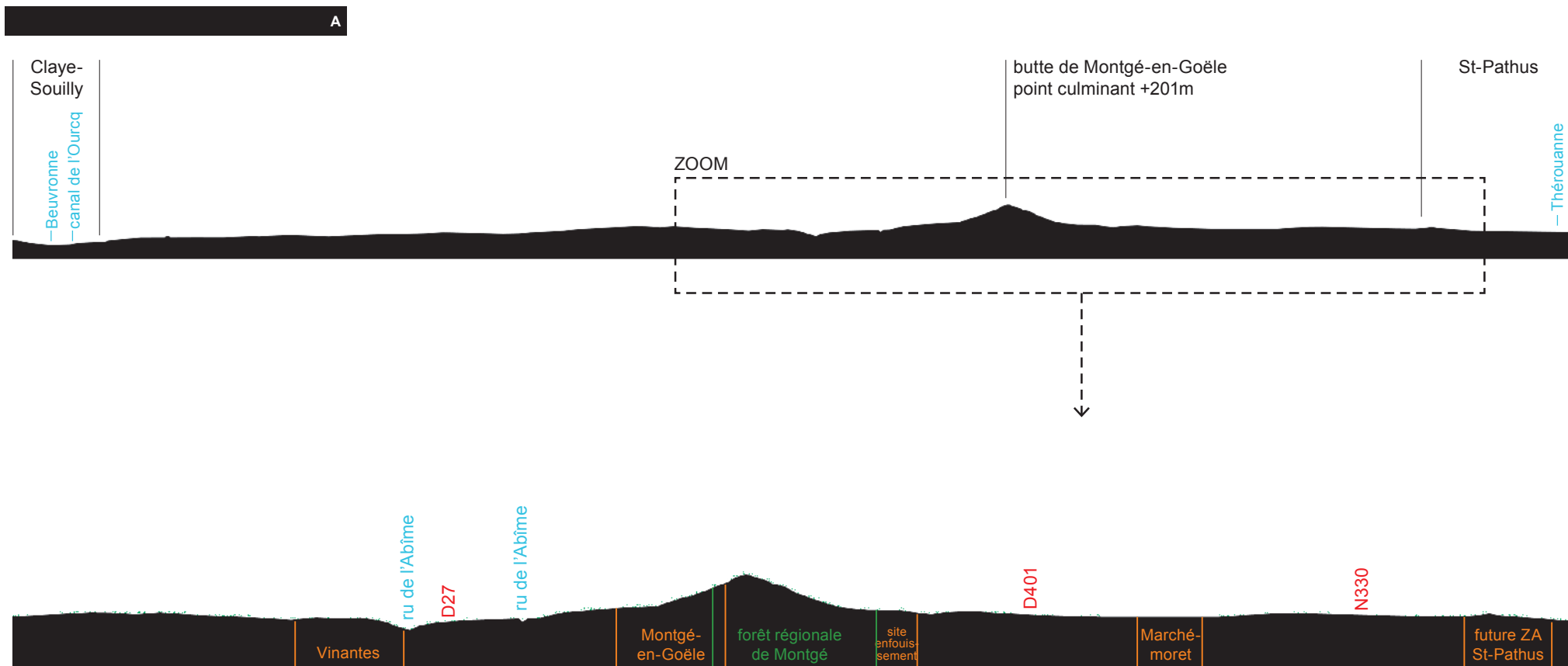
Au sud, la Beuvronne attire vers elle tout un réseau petits rus et fossés qui irriguent la plaine dans une orientation presque perpendiculaire à l'axe de la butte. Les modelés du sol sont plus perceptibles, la D27 serpente entre ces modelés et fait varier les perceptions du territoire. Depuis Iverny, lorsque la route emprunte le thalweg, la butte semble disparaître ; elle réapparaît un peu plus loin, à l'approche de Juilly.

Au nord, la perception de la butte est tout autre : le tracé rectiligne de la D401 offre une perception des paysages qui semble comme divisé. D'un côté la butte boisée qui ondule avec la limite des champs et de l'autre une immense étendue de terres cultivées s'étire, presque plane.



B | DEPUIS MARCHÉMORET VERS LE SUD

Un contraste fort entre champs et bois dans les matières, les couleurs...



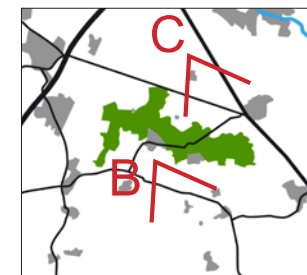
A | UNE DISSYMMÉTRIE TOPOGRAPHIQUE, DES PAYSAGES VARIÉS

La coupe topographique montre au nord un relief plus étiré et au sud des vallons plus marqués.



B | AU SUD DE LA BUTTE, LE MODELÉ DU SOL EST DAVANTAGE MARQUÉ

C | AU NORD DE LA BUTTE, LE SOL SEMBLE PLUS ÉTIRÉ, PLUS PLAN



PERCEPTIONS RAPPROCHÉES : UNE MULTITUDE DE SCÈNES

Un alignement de buttes de formes diverses

La butte de Montgé-en-Goële appartient à un alignement de buttes, orienté nord-ouest/ sud-est.

Plus au nord, s'élève la butte de Dammartin, très urbanisée et occupée en grande partie par un tissu pavillonnaire sur le replat en haut de la butte. De nombreux vergers occupaient autrefois ces terres. La majorité de ces vergers a disparu aujourd'hui.

Plus au sud-est, les buttes de Penchard et de Monthyon offrent un paysage encore différent. L'urbanisation de la butte de Monthyon se trouve mêlée à quelques bois et végétations.

La butte de Penchard est totalement boisée ; l'urbanisation s'est développée aux pieds des pentes en encerclant la butte.

A | LA BUTTE DE MONTHYON, EN PARTIE URBANISÉE

B | LA BUTTE DE PENCHARD, URBANISÉE AU PIED

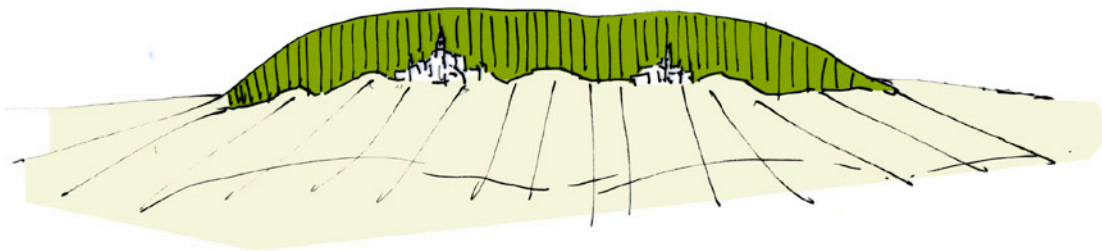


**LA BUTTE DE MONTHYON**

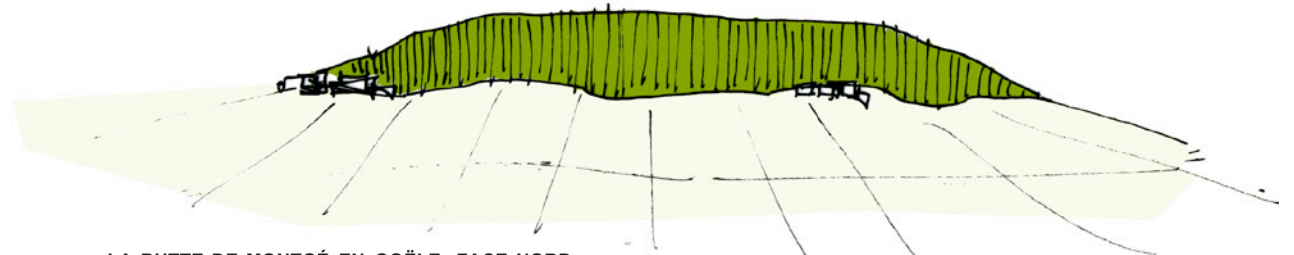
Un paysage qui mêle quelques habitations et bosquets. Les maisons semblent «noyées» dans les bois

**LA BUTTE DE PENCHARD**

Le tissu bâti semble contourner le pied de la butte pour laisser les coteaux aux bois.

**LA BUTTE DE MONTGÉ-EN-GOËLE, FACE SUD**

Sur la face sud, se sont installés logiquement les bourgs pour profiter de la lumière, du soleil. Montgé-en-Goële s'est étalée sur la pente du coteau. Cuisy s'est développé en conservant une enveloppe urbaine à distance de la lisière des bois et plutôt en pied de coteau.

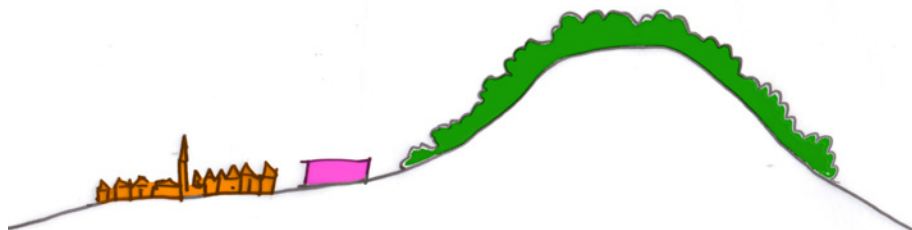
**LA BUTTE DE MONTGÉ-EN-GOËLE, FACE NORD**

Au nord, avec les vents plus froids, et la moindre luminosité, aucune habitation ne s'est installée. On trouve aujourd'hui une activité de stockage de déchets inertes à la place des anciens sites d'assemblage et pistes d'essai de Poclairin.



MONTGÉ-EN-GOËLE

Habiter dans la forêt et se tourner vers le sud, être en promontoire sur la plaine de France.



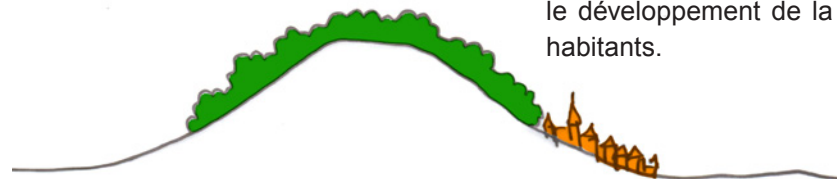
ST-SOUPPLETS

Habiter à distance de la forêt et de la butte, au milieu des champs, et profiter d'une ressource de la butte en intercalant entre la forêt et l'habitat des activités industrielles.



MARCHÉMORET

Habiter au milieu des champs, avec vue sur la butte



CUISY

Habiter en lisière de la forêt, cadré par les champs et regarder vers le sud, mais ne pas tourner le dos à la forêt.



MONTHYON

En promontoire sur la butte, dans un écrin boisé, regarder à 360° le territoire du Multien, de la Plaine de France et de la butte.



JUILLY

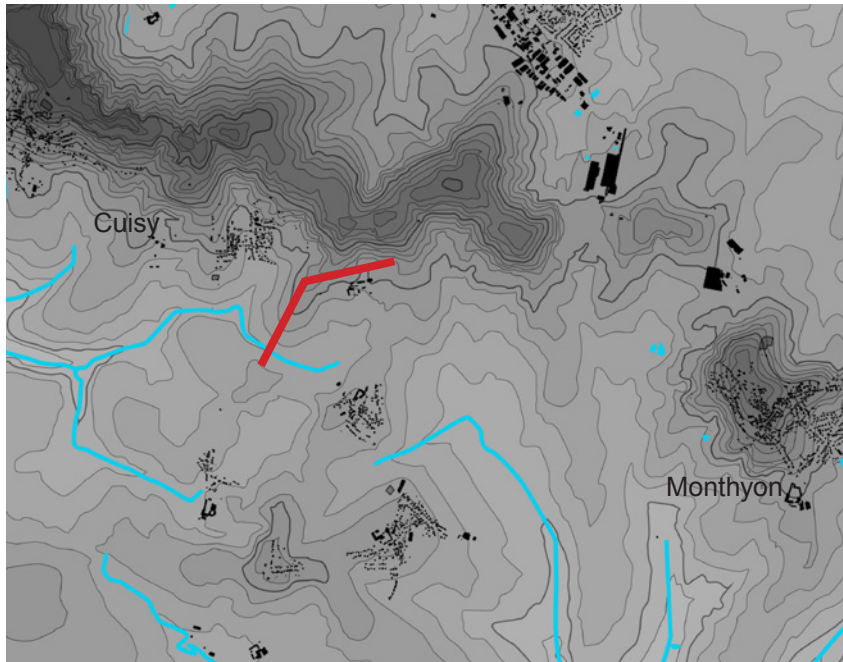
Habiter à distance de la butte, profiter du bois pour la promenade et se tourner vers Roissy et la région parisienne.

Variété des postures pour chacune des communes

On constate une multitude de manières d'habiter sur ce territoire ; il y a en effet des communes qui ont fait des choix divers d'implantation, d'exploitation d'une ressource ou d'une autre, mais toujours pour favoriser le développement de la qualité du cadre de vie des habitants.

Le bâti sur les modelés du sol

Une autre caractéristique de l'implantation du bâti au sud de la butte réside dans l'installation des villages sur les points hauts des soulèvements topographiques.



A | VUE DEPUIS CHAMBRE FONTAINE VERS L'EST, LES COMMUNES DE PLESSIS-L'ÉVÊQUE, PLESSIS-AUX-BOIS SUR LES HAUTEURS DU RELIEFS

Contourner, traverser, longer, multitude de scènes

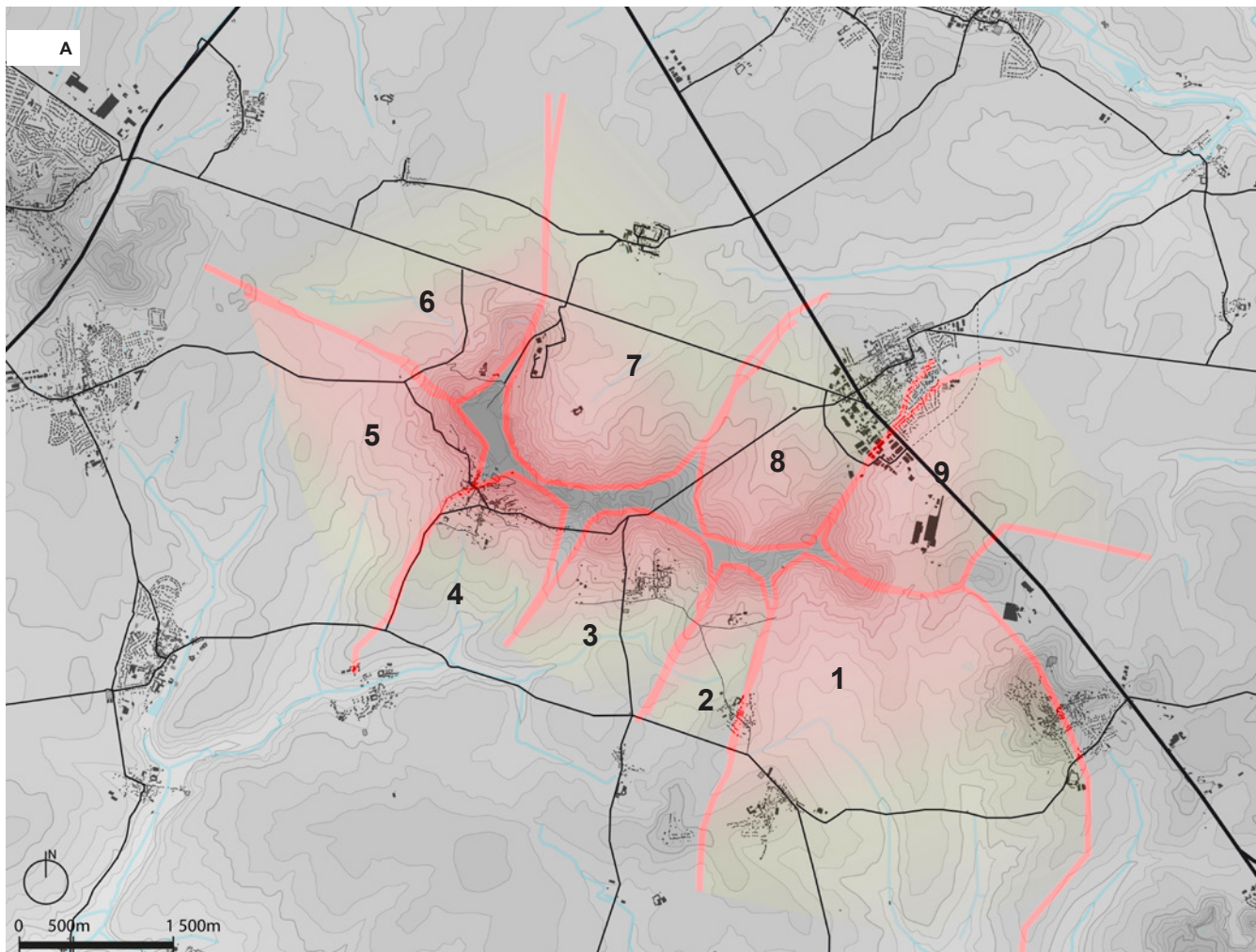
Un arpentage méticuleux de ce territoire permet de comprendre que plus on se rapproche de la butte, plus le paysage et sa composition se complexifient.

En effet, le modelé du sol, la lisière boisée, dessinent des sortes d'alcôves qui s'enchaînent tout autour de la butte.

Si au premier abord, on a le sentiment que le paysage se résume à 3 grandes parties : les deux plaines agricoles et la butte boisée, une analyse plus fine du territoire permet de dévoiler toute la richesse de ces paysages.

Cette richesse s'explique tantôt par la présence d'un hameau, d'une ferme dont l'architecture représente un patrimoine de qualité, par la présence de haies, de bosquets, par la présence d'une ripisylve qui relie les espaces entre eux, par la présence d'un repère fort comme une installation industrielle...

Autant de signes qui deviennent dans le cadre du plan de paysage et ressources de accroches, des repères, des éléments auxquels on tient pour rendre compte de la singularité des paysages.



A | CARTE DES SCÈNES PAYSAGÈRES AUTOUR DE LA BUTTE



1

Depuis l'est de la butte, le paysage est cadré par la butte boisée, l'usine de traitement de déchets, le creux entre les buttes de Montgé et de Monthyon, quelques haies entre les parcelles cultivées qui subsistent, les champs remis en état de la Saulorette et parfois, le front de taille de la carrière du Bois des Sables, visible de certains points de vue.



2

Dans ce secteur, la ferme de Chambre Fontaine, en appui sur la lisière de la forêt constitue un véritable événement. La bâtisse, dont une partie a été réhabilitée en logement est installée sur un point haut de modelé du sol, mise à distance de la lisière par quelques prés, et à l'avant un arbre remarquable, un arbre repère.



3

Autour de Cuisy, les modelés de sol sont très perceptibles. L'enveloppe urbaine de Cuisy se limite au sud par la route perpendiculaire à la D54, la D54, un chemin à l'est et les bois en arrière. Cuisy semble confiné contre les bois et contenu par les voies. Cuisy est tourné vers le sud, vers les champs.



4

Le tissu bâti de Montgé-en-Goële s'étale davantage sur le coteau et est totalement «englobé» dans les bois. La limite sud avec les champs est moins franche qu'à Cuisy, le développement urbain ayant été plus fort, le tissu bâti s'est étiré vers les bois et vers la plaine. Montgé-en-Goële est une commune «ancrée» sur le coteau, les rues sont pentues, les habitations disposent chacune de vues dégagées sur la plaine au sud.



5

La partie ouest de la butte présente des vallonnements très marqués. Juilly est à l'écart de la butte par rapport aux communes précédentes et semble relié aux bois par les alignements qui sont dans le prolongement du bois de l'Oratoire. Quand on est dans le creux du ru de l'Arzillière, la butte boisée est moins présente. C'est un paysage de vallée qui se dessine.



6

Au nord ouest de la butte, le paysage est marqué par la présence de nombreux bosquets et haies qui rapprochent l'horizon et esquissent un paysage proche d'un bocage. La route qui longe les pieds de la butte est sinueuse ; des alignements de platanes accentuent la singularité de ces paysages.



7

Sur la face nord de la butte, le paysage s'ouvre à nouveau sur de grandes étendues cultivées. Le versant est moins raide qu'au sud, les modelés du sol sont moins marqués, la plaine s'étire vers le sud. La présence d'un ISDI près de la ferme de la Goële perturbe la linéarité de la lisière. Un talus haut et très pentu s'élève, en cours d'aménagement.



8

Dans les environs de St-Soupplets, le secteur industriel et commercial situé entre le tissu habité et les bois participe à l'apparition d'un paysage particulier autour de la butte. Ces bâtiments, infrastructures, liés à l'activité sont le signe des actions des hommes en rapport avec le territoire qu'ils habitent. Ces paysages racontent le lien que les habitants se construisent avec les ressources offertes par le territoire.



A l'est de St-Souplets, la Saulorette présente un léger vallonnement entre les buttes de Monthyon et de Montgé. Le centre de traitement de déchets a une présence très forte dans le paysage et constitue un point de repère. La Saulorette est le lieu qui fait le lien entre la plaine de France et le Multien. Ici, le paysage est marqué de part et d'autre par la présence d'une forte activité industrielle.

DEPUIS LA BUTTE : DE GRANDES ÉTENDUES AGRICOLES

la butte s'ouvre sur d'immenses étendues de champs de céréales. Au loin, des repères : par beau temps, la tour Eiffel, les coteaux de la Marne....

A | À LA SORTIE DU BOIS À L'EST DE CHAMBRE FONTAINE

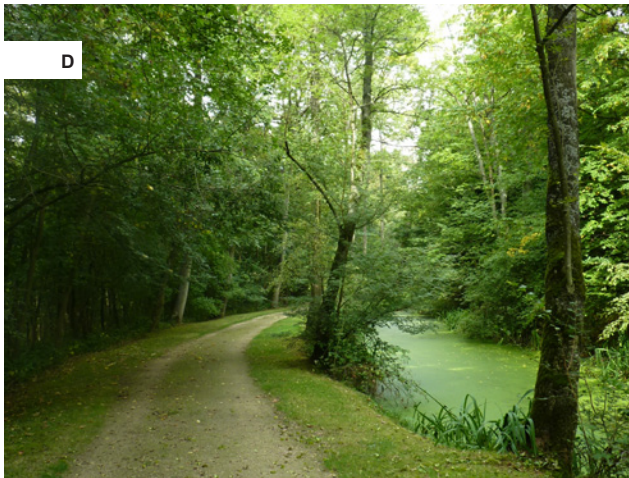
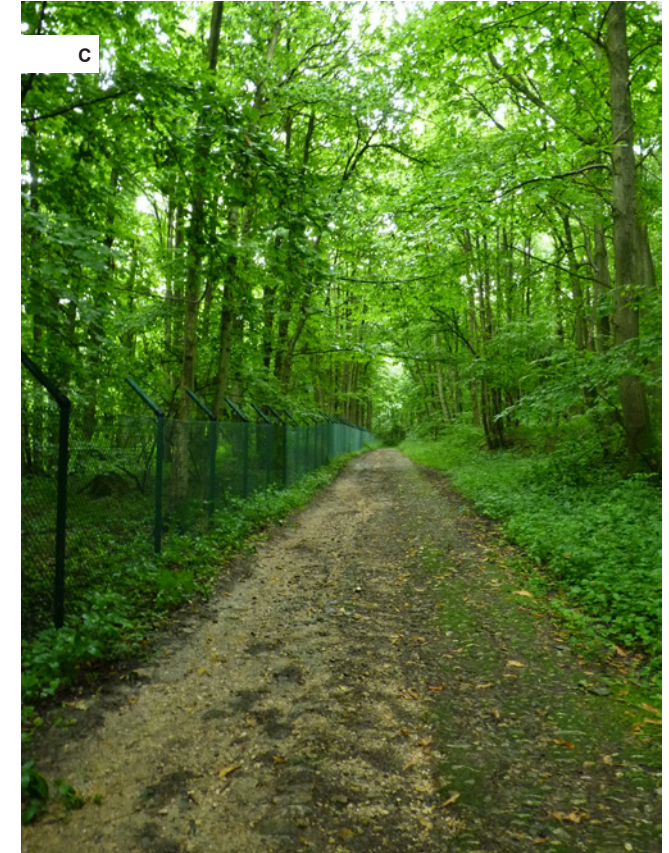
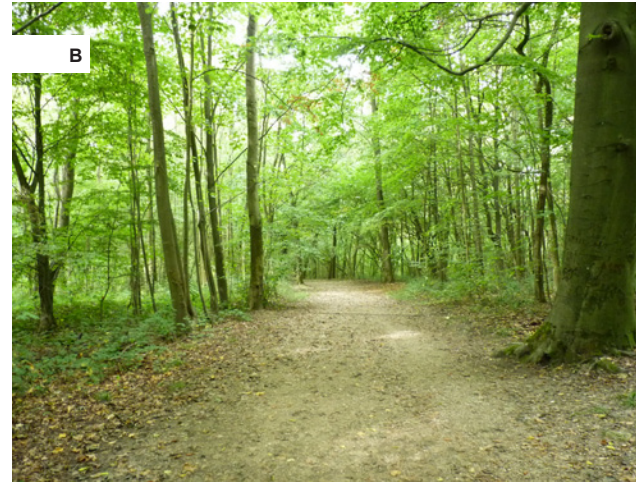
B | DEPUIS UN GRENIER DE MONTGÉ-EN-GOËLE

Vers le sud ou vers le nord, le grand paysage depuis

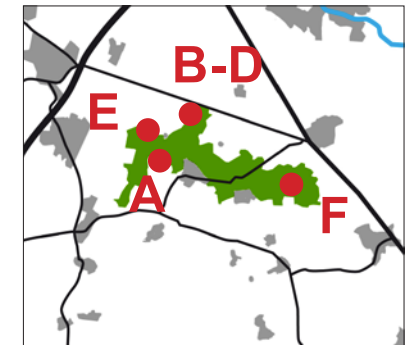


DANS LA FORÊT

Une fois dans la forêt, les paysages sont plus intimes et varient selon la structure du bois, les dimensions des chemins, les clairières, les formes des lisières...



- A | LE LONG DU GR, PRES DU LIEU-DIT «L'ENFER»
- B | DANS LE PARC DU DOMAINE ST-THIBAULT
- C | SUR L'ANCIEN TRACÉ DU TACOT, PRÈS DU BOIS DES SABLES
- D | DANS LE PARC DU DOMAINE ST-THIBAULT
- E | «LES BASSES TILLIÈRES», AU NORD DE LA BUTTE



Contenu Partie 3

- Le gypse, les marnes, les sables
- Hydrogéologie, hydrologie
- L'eau potable
- L'eau, réseau discret en lien avec relief et géologie
- Le sol, des terres fertiles
- Le bois

PARTIE 3. DES RESSOURCES STRATÉGIQUES DIVERSES

Le gypse n'est pas la seule et unique ressource dont dispose ce territoire. L'eau, le bois, les sols fertiles, la biodiversité sont autant de ressources qui révèlent la richesse de ces lieux.

LE GYPSE, LES MARNES, LES SABLES

Qu'est-ce que le gypse ?

Le gypse est une roche sédimentaire salines de préformation lagunaire.

Lorsque le niveau des océans augmente, des lagunes se remplissent ; lorsque le niveau baisse, ces lagunes sont coupées de la mer, son eau s'évapore et le gypse se dépose au fond.

Dans les gisements, selon les conditions, le gypse cristallise ou recristallise de différentes façons, formant en particulier des cristaux plus ou moins grands.

Intérêt et utilisation du gypse

La France se place au 1er rang européen de l'industrie du plâtre, la majeure partie du gypse (80%) est utilisée pour la fabrication de différents types de plâtre par cuisson à des températures variables.

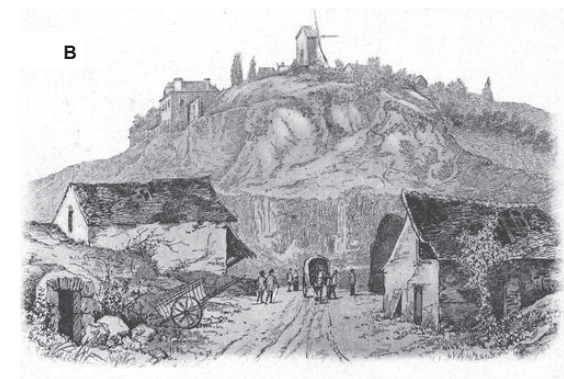
Pour les 20% restant le gypse est utilisé :

- en additif dans certain ciment (retardateur)
- en amendement en agriculture (notamment pour les sols lourds)
- en chimie pour la fabrication d'acide sulfurique, les charges de peinture, les colles ..

D'après la fiche rédigée par M. Franchi de la Direction Général de l'Aménagement du Logement et de la Nature, «sur les 3,3 millions de tonnes de plâtres ainsi obtenus en 2011, pratiquement les deux tiers ont été destinés à la préfabrication de carreaux et de plaques, largement employés dans la construction moderne pour leurs qualités d'isolation phonique et thermique et de régulation hygrométrique. L'autre partie est utilisée pour les enduits, manuels ou projetés, et pour la fabrication de moules dans l'industrie.

Une des caractéristiques de la principale filière d'exploitation du gypse, est d'être localisée à proximité immédiate des gîtes pour limiter les coûts de transport de la matière première.

Le plâtre est aussi utilisé pour réaliser des moulures, colonnes, chapiteaux, décors de cheminée, sculptures, mais aussi dans l'architecture, pour la qualité



A | STOCK DE CARREAUX DE PLÂTRE DEVANT LA PLÂTRIÈRE DE BAGNOLET

sources_ <http://www.placoplatre.fr>

B | VUE DE LA BUTTE MONTMARTRE PENDANT L'EXPLOITATION DU PLÂTRE

sources_ <http://www.placoplatre.fr>

et la diversité des formes offertes par ce matériau, sa texture lisse, la possibilité de réaliser des détails, sa blancheur....

Dans l'Antiquité, la pureté des certains cristaux de gypse, lorsqu'ils étaient débités en fines lames permettait de fabriquer des vitres.

Production et recyclage du plâtre

La France produit environ 5 millions de tonnes par an de plâtre dont 54% dans la région Ile-de-France. 295 millions de m² de plaques de plâtre sont fabriquées chaque année.

Les emplois directs et indirects sont au nombre de 100 000.

Selon le schéma départemental des carrières, les besoins en gypse à l'horizon 2020 sont importants : «La progression de la demande devrait reprendre dans les années à venir pour atteindre dans 10 ans une production annuelle d'environ 3 800 Kt pour la région Ile-de-France.

Les besoins de production dans les 10 ans pour alimenter les usines de fabrication de plâtre de la région Ile-de-France et du département de l'Oise devraient se situer pour le Val-d'Oise aux environs de 1 500 Kt et pour la Seine-et-Marne (et la Seine-Saint-Denis) aux environs de 2 300 Kt.»

D'après le schéma départemental des carrières, «le recyclage des rebuts de fabrication des usines plâtrières s'est généralisé depuis les années 1990. Le recyclage des plâtres issus des chantiers de démolition se pratique depuis quelques années et la filière est en phase de développement».

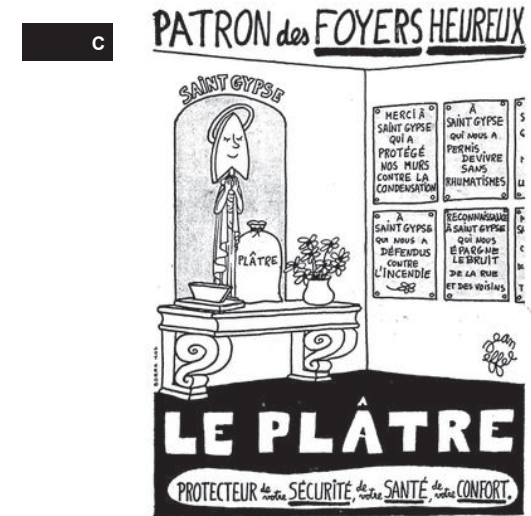
Actuellement donc, la filière recyclage concerne prin-

cipalement les déchets liés à la fabrication du plâtre. Le recyclage des déchets issus de démolition se met progressivement en place ; Ce retard dans l'installation de cette filière en France pourrait s'expliquer par le fait que les démolitions actuelles concernent des bâtiments construits dans les années 50-60 et qu'à cette époque les matériaux étaient particulièrement mélangés. Cette caractéristique rend plus complexe leur traitement.

Pourtant, la mise en place d'une telle filière «devrait permettre d'économiser plus de matières premières dans les années à venir» (schéma départemental des carrières).

C | POSTER DU SYNDICAT DU PLÂTRE PARU EN 1959 DANS LA REVUE «L'ARCHITECTURE D'AUJOURD'HUI»
sources _ <http://www.placoplastre.fr>

D | MOULURES ET FIGURINES EN PLÂTRE



Importance économique du gypse

Les principaux producteurs sont situés en Amérique du Nord, en Europe de l'Ouest et dans certains pays d'Asie.

La production mondiale est de plus de 100 millions de tonnes par an. La France est le plus grand producteur européen avec 4,9 millions de tonnes de gypse et d'anhydrite extraits en 2010.

Un peu plus de la moitié provient des carrières d'Ile-de-France.

La France a exporté en 2010, 259 191 tonnes de gypse (0,05% de sa production) principalement dans la zone de l'union européenne et notamment en Belgique (53%) et au Pays-Bas (42%).

Elle a également importé 314 640 tonnes (0,06% de sa production) principalement de pays limitrophe de la zone euro dont l'Allemagne (43%) et l'Espagne (44%). Le déficit en 2010 a donc été limité à 50 000 tonnes de matière première. Il convient de noter que malgré le coût du transport de ce pondéreux, 6% des importations françaises viennent de Thaïlande.

En 2011, le déficit entre les quantités exportées et importées est passé à moins de 10 000 tonnes diminuant ainsi de 18% par rapport à 2010, avec cependant une baisse de 7% des exportations par rapport à 2010.

Attendu que la production nationale de gypse reste assez stable, elle a donc profité en 2011 davantage au marché intérieur.

Les exploitations en région francilienne

Près de 70 % de la production française de gypse provient d'Ile de France.

La région francilienne comporte 5 sites d'exploitation de gypse :

- la carrière à ciel ouvert de Cormeilles-en-Parisis (Val d'Oise), épuisement prévu en 2016 : 450 000 t/an de gypse extrait soit 10% de la production nationale de gypse

- la carrière à ciel ouvert de Le Pin - Villeparisis (Seine et Marne) sur la Butte de l'Aulnay ; épuisement prévu en 2020 : 600 000t/an de gypse extrait

- la carrière souterraine sous le Massif de Montmorency (Val d'Oise) : 16% de la production nationale de gypse

- la carrière souterraine du Bois de Bernouille (Seine Saint Denis), 500 000t/an de gypse extrait

- la carrière à ciel ouvert du Bois des Sables à St-Soupplets : 420 000t/an de gypse extrait

Il faut noter également l'existence de projets de carrière à Bois Gratuel (Villevaudé) et Bois de Guisy (Fort de Vaujours).

A | RÉPARTITION DES CARRIÈRES DE GYPSE EN FRANCE

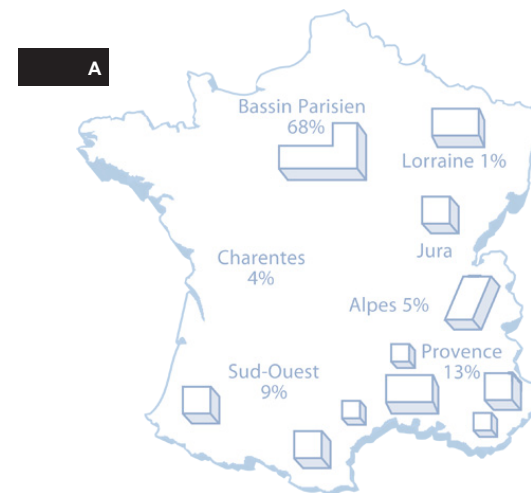
sources _ <http://www.placoplatre.fr>

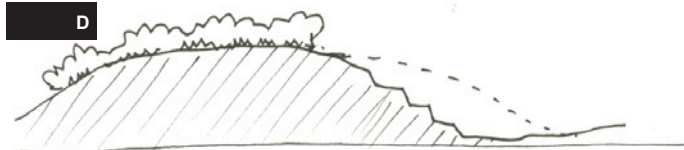
B | CARRIÈRE DU LE PIN-VILLEPARISIS

sources _ <http://www.placoplatre.fr>

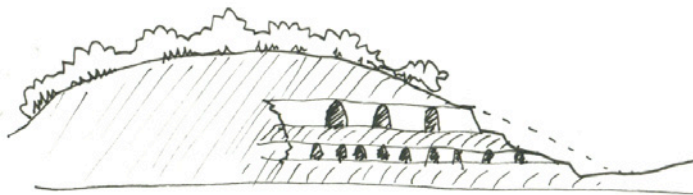
C | CARRIÈRE DU BOIS DE BERNOUILLE

sources _ <http://www.placoplatre.fr>

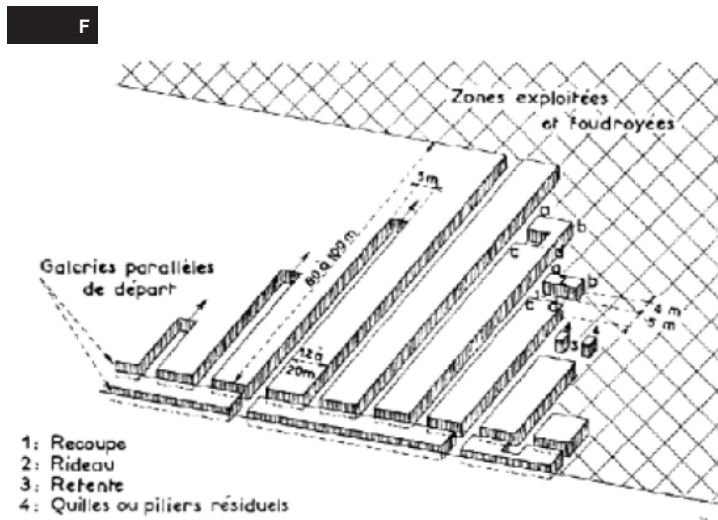




A CIEL OUVERT

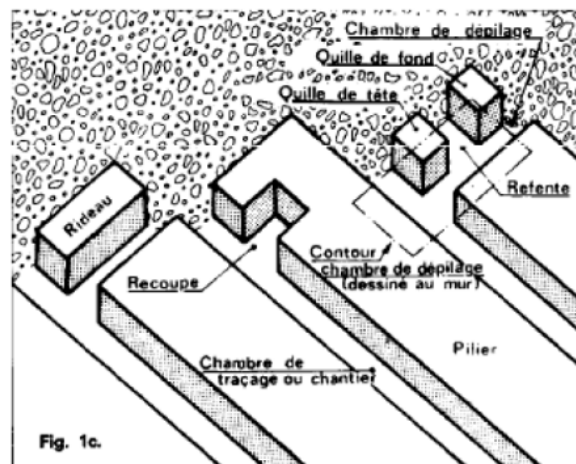
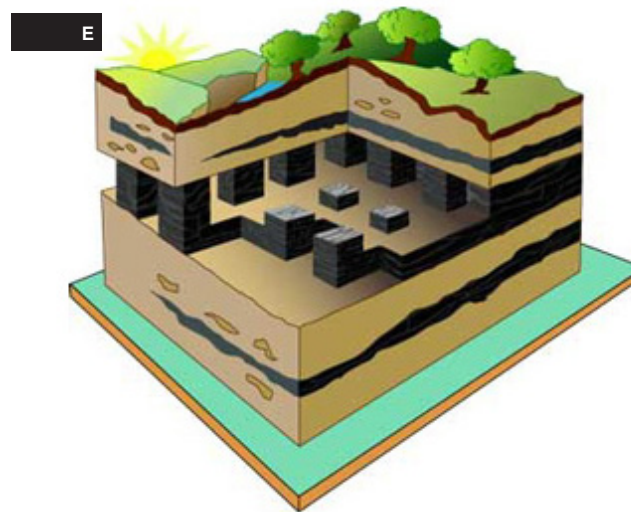


EN SOUTERRAIN



A | LES 2 MODES D'EXTRACTIONS : A CIEL OUVERT ET EN SOUTERRAIN

E ET F | LA MÉTHODE PAR CHAMBRE ET PILIER



Les différents modes d'extraction du gypse

Le gypse peut être extrait selon 2 modes :

- extraction souterraine
- à ciel ouvert

> A ciel ouvert

Le principe de ce mode d'exploitation est explicité dans le schéma départemental des carrières :

«...en déplaçant les matériaux de recouvrement dont les marnes qui ont permis sous les buttes témoins de protéger le gypse. Ces matériaux mis en arrière de l'exploitation participent au réaménagement du site coordonné à l'extraction. Cette méthode permet de récupérer les différentes masses de gypse et donc la totalité de la ressource.»

La carrière du Bois des Sables étant exploitée à ciel ouvert, ce mode sera développé au cours des pages suivantes, lors de la description approfondie de ce site.

> Extraction souterraine

La seule technique envisageable en souterrain est l'extraction par chambre et pilier.

Cette technique est définie ainsi dans le schéma départemental des carrières :

«Les chambres correspondent à deux réseaux de galeries perpendiculaires qui délimitent entre elles des piliers servant à maintenir la stabilité de l'édifice. Elle est réalisée dans la principale couche de gypse soit généralement la plus haute dite première masse. Une planche de gypse d'environ deux mètres est abandonnée au toit des galeries ainsi qu'une planche au pied des galeries. Cette méthode permet en moyenne de

PARTIE 3_DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

«récupérer la moitié de la première masse et rien des deuxième et troisième masses. Au global cette méthode ne permet de récupérer qu'un tiers environ de la ressource en gypse.»

Cette technique pour être mécanisable nécessite :

- des couches régulières avec un pendage régulier
- des épaisseurs suffisamment importantes
- un toit suffisamment raide pour garantir la sécurité

La dimension des piliers est calculée en fonction de la résistance prévisible du minerai laissé en place, pour garantir la sécurité des chantiers d'extraction.

Compte tenu de ces contraintes, et du gisement du site de la butte de Montgé-en-Goële, seule la 1ère masse pourra être extraite sur une épaisseur réduite. Les ondulations et les cavités karstiques obligeront à l'abandon de grandes parties du gisement qui ne pourront être mis en sécurité.

Seule la partie sud du gisement, située sous une épaisseur minimale d'argiles et de sables pourrait être envisagée en extraction souterraine. Sur cette partie, compte tenu des contraintes précédemment décrites, le taux de défrètement (proportion de minerai exploité) du gypse en place sera inférieur à 30%.

La carrière du Bois des Sables

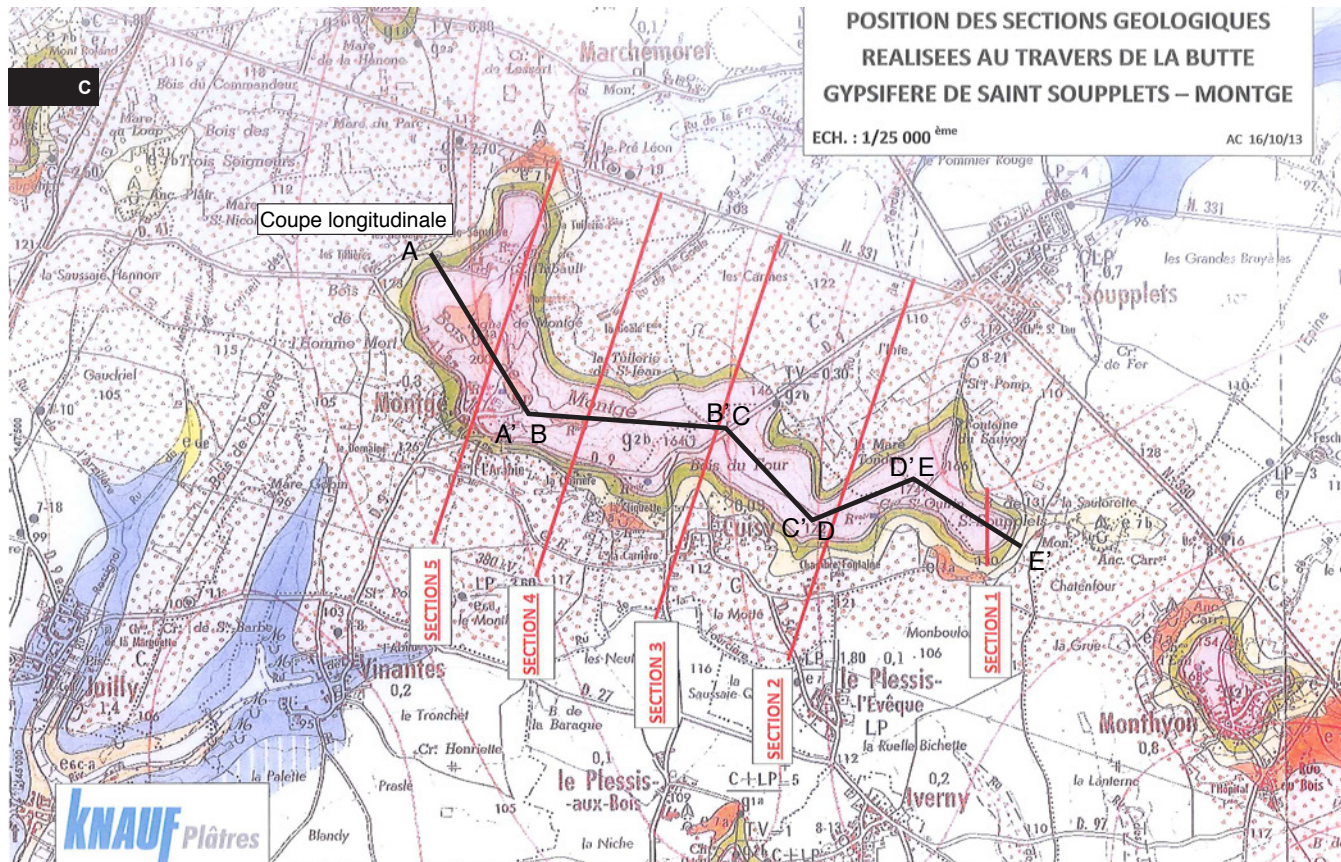
Le schéma départemental des carrières décrit cette exploitation ainsi :

«Cette carrière ouverte en 2006 dans le prolongement de celle de La Saulorette exploitée depuis 1990 est caractérisée par un recouvrement d'une épaisseur



A | LE SITE D'EXTRACTION DU BOIS DES SABLES, EXPLOITÉE PAR KNAUF

B | LES TERRAINS REMIS EN CULTURE ET LES BÂTIMENTS DU SITE DU BOIS DES SABLES À ST-SOUPPLETS



C | POSITIONS DES SECTIONS GÉOLOGIQUES RÉALISÉES AU TRAVERS DE LA BUTTE GYPSIFÈRE DE ST-SOUPLETS-MONTGÉ

croissante au fur et à mesure de son avancement et pouvant représenter plusieurs dizaines de mètres. Les trois masses sont exploitées. L'importance du recouvrement contribue à conférer une excellente qualité à la matière première qui alimente l'usine de fabrication de plaques de plâtre voisine. Le gypse y est acheminé par tombereaux empruntant exclusivement une voie privée.»

Sur le site de St-Souplets sont produits 20% des

plaques vendues en France.

Le tonnage moyen annuel de gypse autorisé est de 550 000 tonnes soit 262 000 m³. (420 000 T en réalité chaque année)

Le nombre d'emplois directs est de 170, le nombre d'emplois induits est de 250 à minima.

Le tonnage moyen annuel de Sables de Fontainebleau commercialisé est de 30 000 tonnes, pour 100 000 tonnes autorisées. 670 000 m³ seront conservés

pour la réhabilitation du site.

Le volume total évacué de la carrière exploitée actuellement par KNAUF sera de 7,5 millions de m³ en fin de l'exploitation actuelle (2030).

Le gisement de la butte de Montgé

Le gisement de gypse se compose de 3 masses (couches) dont voici les puissances moyennes sont de haut en bas :

- 1ère masse : 10 à 12 m
- 2e masse : 7 m
- 3e masse : 2,5 m

Les 3 masses sont séparées par des intercalaires argileux.

Ce gisement diffère des autres gisements d'Ile-de-France par une moindre épaisseur de la première masse, réduite ici à 12m, alors qu'elle atteint les 17-18m à Montmorency par exemple.

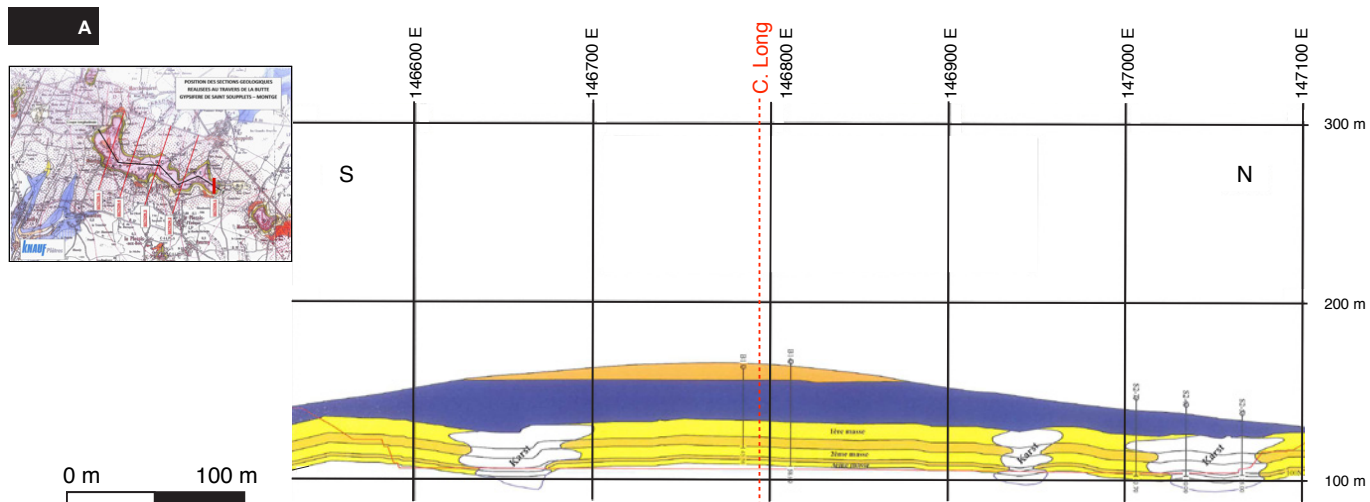
Le toit de cet ensemble gypseux est constitué par des couches argilo-marneuses (marnes bleues d'Argenteuil et argiles vertes de Romainville).

Le sommet de la butte est tenu par les Sables de Fontainebleau qui peuvent avoir plus de 20m d'épaisseur à l'ouest de la butte.

Sur le site d'exploitation de St-Souplets, sont valorisés et commercialisés :

- le gypse
- les sables (partiellement)

La nécessité de combler le vide laissé par l'extraction de ces matériaux constitue une manière supplémentaire de valoriser le site de la carrière par les possibilités offertes d'enfouissement de matériaux inertes (démolition et matériaux de déblais)

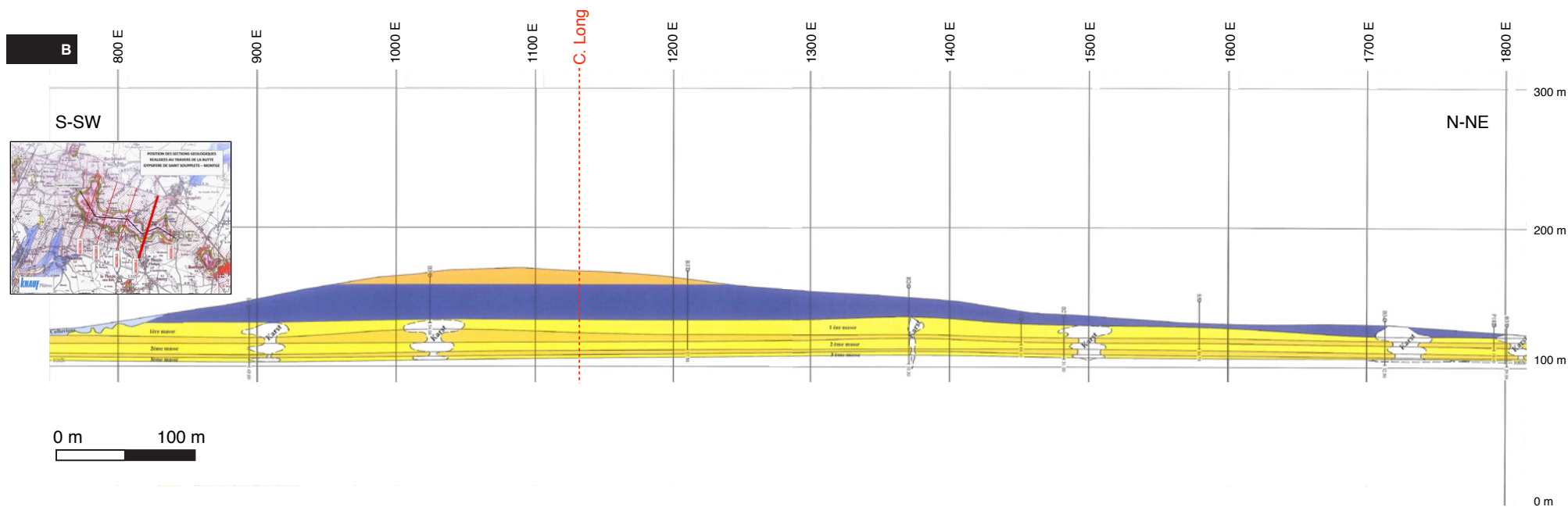
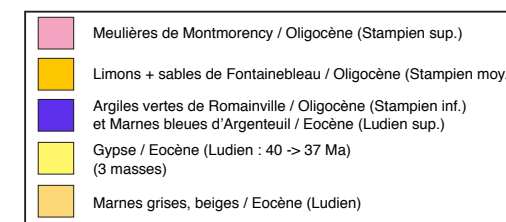


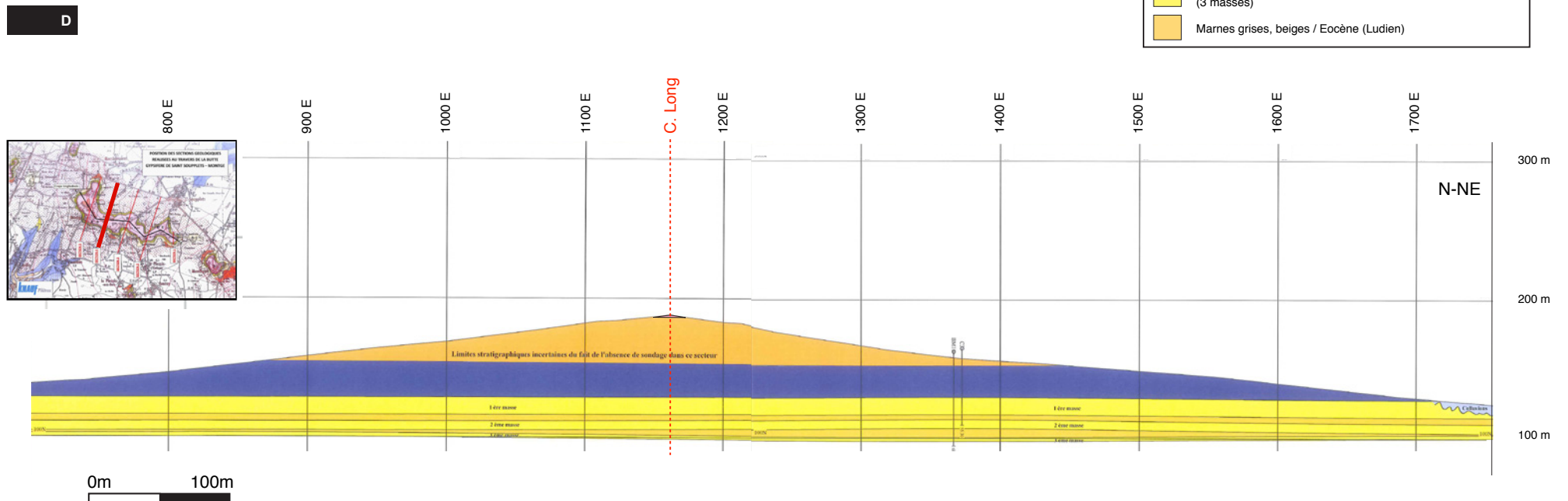
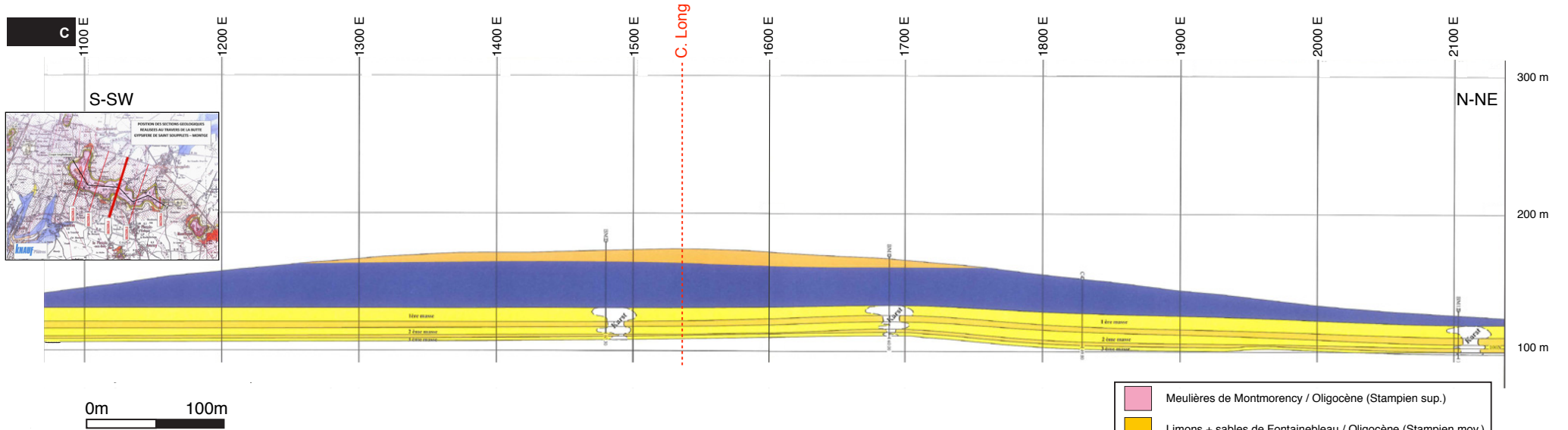
A | SECTION GÉOLOGIQUE OBLIQUE 1

B | SECTION GÉOLOGIQUE OBLIQUE 2

C | SECTION GÉOLOGIQUE OBLIQUE 3

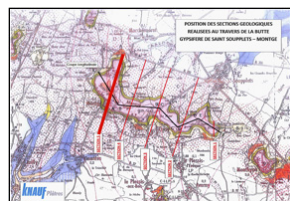
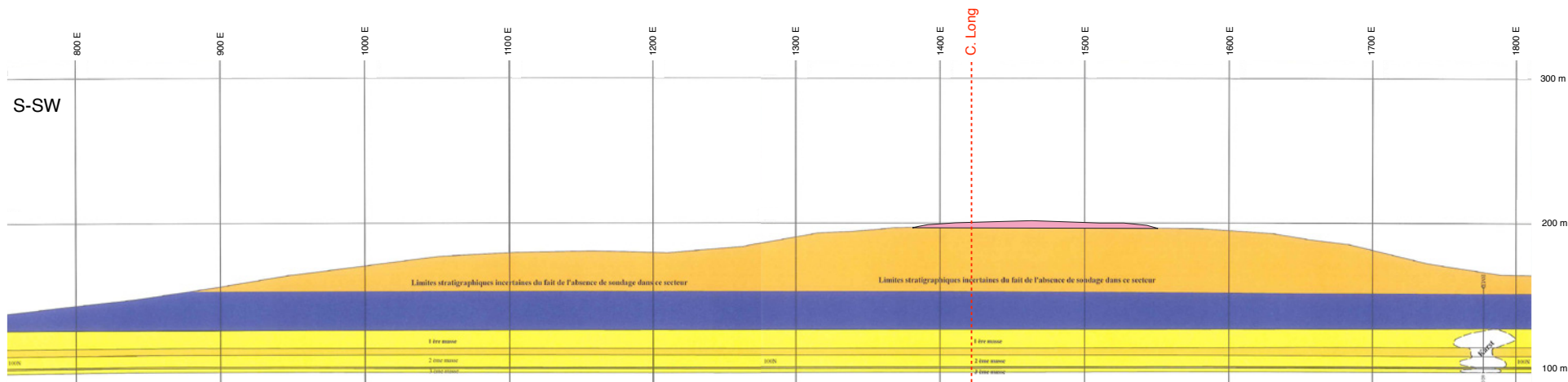
D | SECTION GÉOLOGIQUE OBLIQUE 4





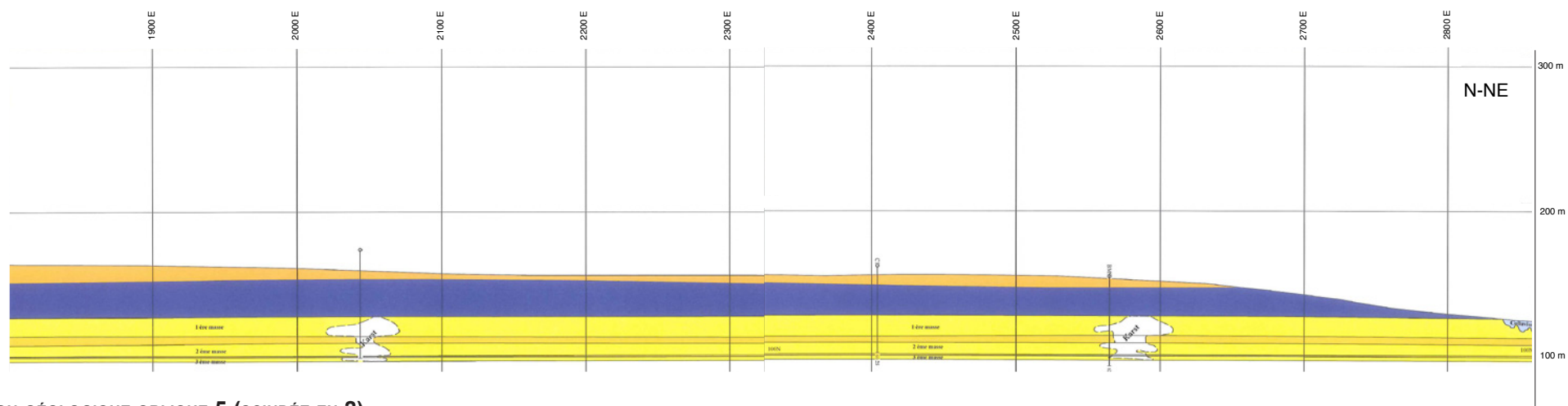
PARTIE 3 DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

E

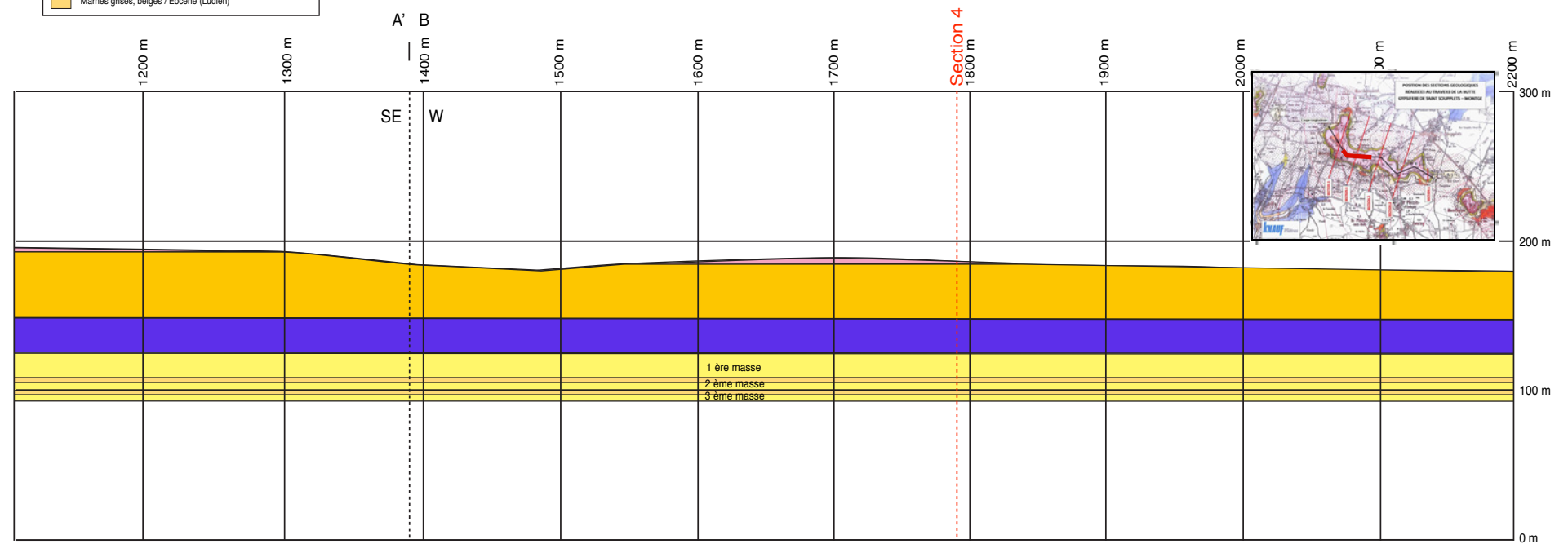
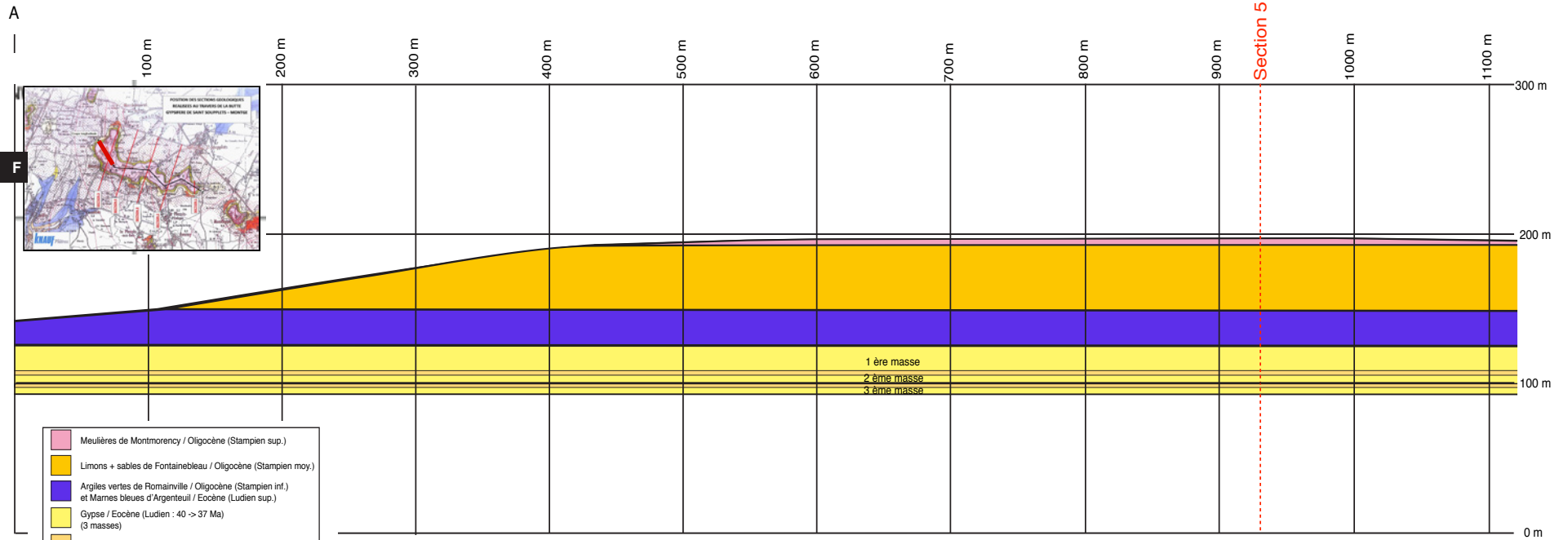


- Meulière de Montmorency / Oligocène (Stampien sup.)
- Limons + sables de Fontainebleau / Oligocène (Stampien moy.)
- Argiles vertes de Romainville / Oligocène (Stampien inf.)
et Marnes bleues d'Argenteuil / Eocène (Ludien sup.)
- Gypse / Eocène (Ludien : 40 -> 37 Ma)
(3 masses)
- Marnes grises, beiges / Eocène (Ludien)

0m 100m

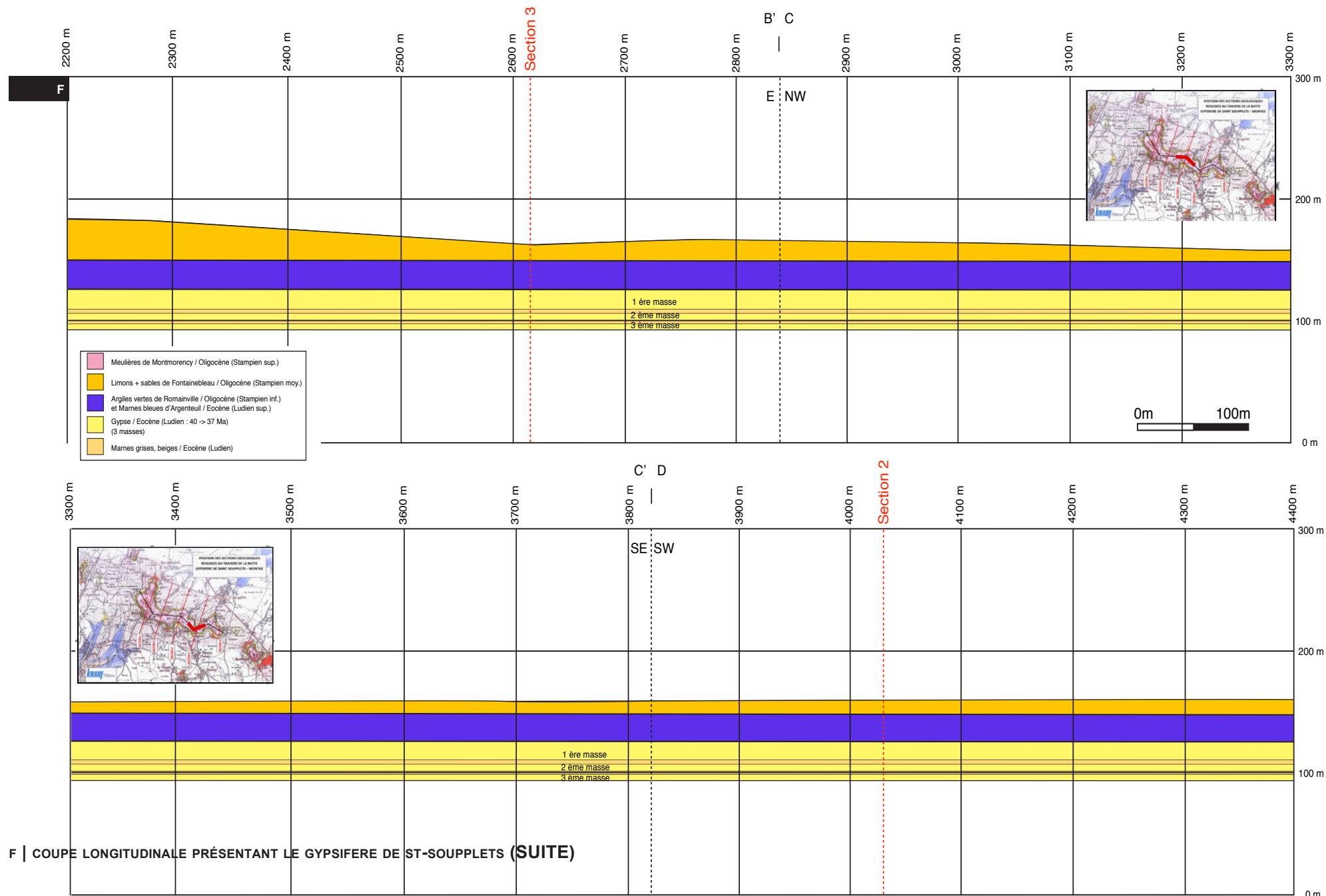


E | SECTION GÉOLOGIQUE OBLIQUE 5 (SCINDÉE EN 2)

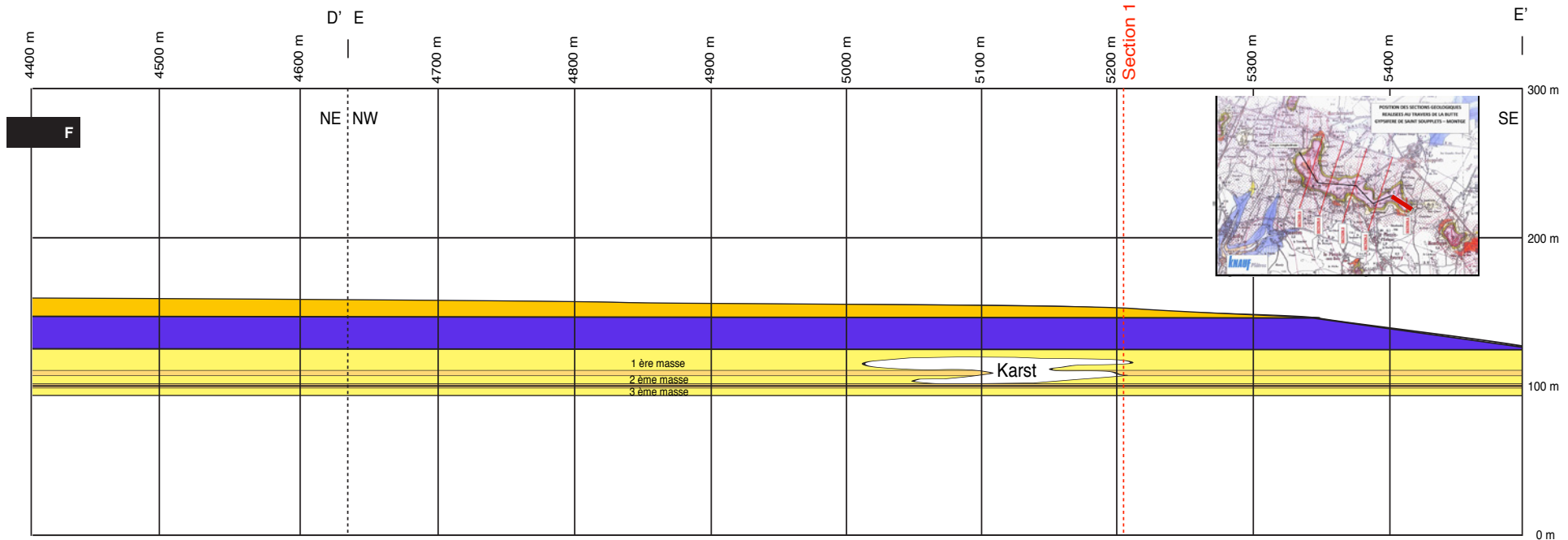


F | COUPE LONGITUDINALE PRÉSENTANT LE GYPSIFÈRE DE ST-SOUPLETS

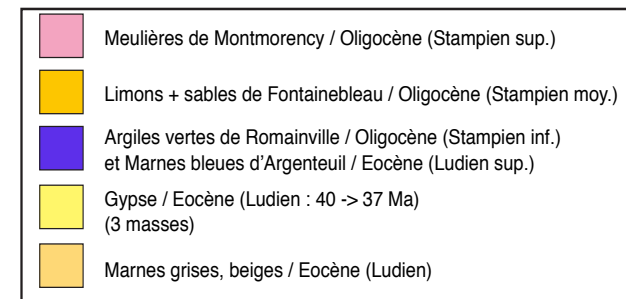
0m 100m

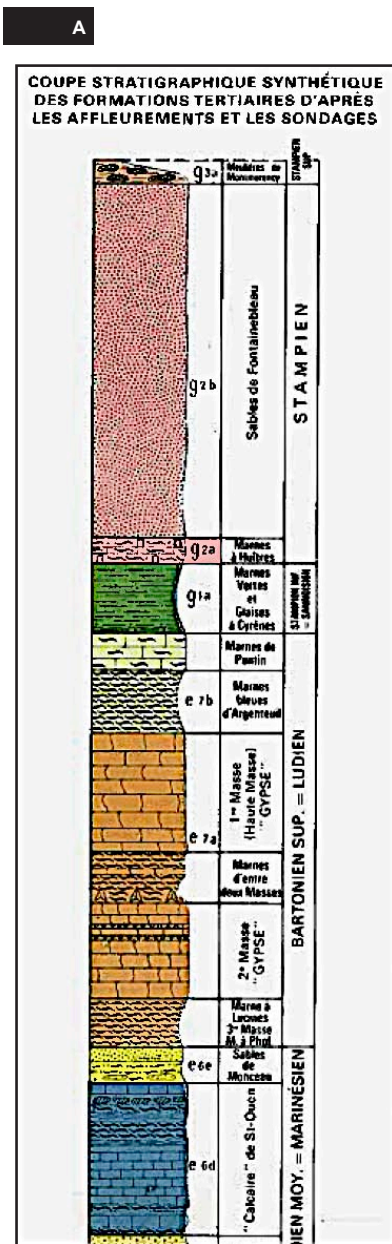


F | COUPE LONGITUDINALE PRÉSENTANT LE GYPSIFÈRE DE ST-SOUPPLETS (SUITE)



F | COUPE LONGITUDINALE PRÉSENTANT LE GYPSIFÈRE DE ST-SOUPLETS (SUITE)





La coupe précédente (A) représente la réalité du gisement à l'Est de la butte actuellement exploitée, les sables de Fontainebleau y sont peu épais (10m).

Localement, le gypse est le siège de dissolutions karstiques.

Les couches présentent des ondulations, ces dernières peuvent conditionner le sens des circulations d'eaux souterraines.

Sur un bon tiers Nord, les gypses sont affectés par

une dissolution marquée due à l'absence de couverture argileuse protectrice.

En extrémité Nord, les gypses sont protégés donc moins affectés par la dissolution.

La couche est légèrement plissée.

A | COUPE EXTRAITE DE LA CARTE GÉOLOGIQUE BRGM AU 1/50 000

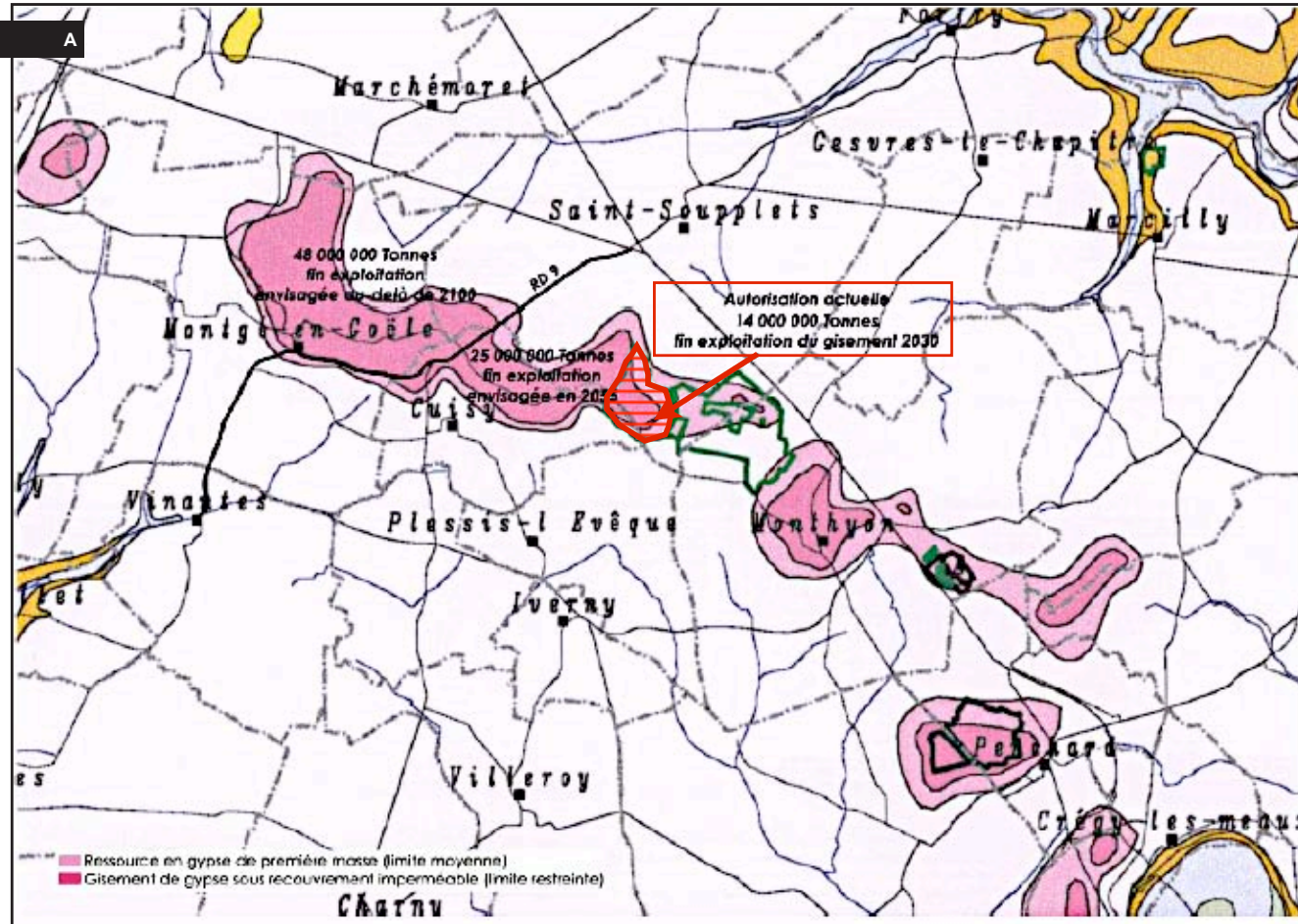
B | LES DIFFÉRENTES STRATES SUR LE SITE DU BOIS DES SABLES



C | LA PARTIE SUD DU GISEMENT ; LA MASSE DE GYPSE PRÉSENTE DES ONDULATIONS

D | DISSOLUTIONS KARSTIQUES

Localement les gypses sont le siège de dissolutions karstiques Ici, dans la première masse.



A | LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'EXTRACTION

L'exploitation du Bois des Sables dirigée par KNAUF

> Organisation de l'extraction

Autorisation actuelle de l'exploitation jusqu'en 2030

14 000 000 t à raison de 500 000 t/an mais 420 000 t extraites chaque année en moyenne.

L'exploitation de la butte de Montgé-en-Goële demandera plus d'un siècle, soit 4 ou 5 générations. La remise en état suivra l'extraction comme c'est le cas actuellement.

Lorsque l'extraction arrivera en extrémité Ouest de la Butte le couvert forestier reconstitué à l'est aura un siècle d'existence .

L'exploitation à ciel ouvert nécessite 3 ateliers distincts :

- un atelier d'extraction des matériaux stériles recouvrant les formations gypseuses :
 - Sables de Fontainebleau
 - Argiles vertes de Romainville
 - Marnes bleues d'Argenteuil

- un atelier d'extraction du gypse
- la remise en état simultanée

Le gypse est évacué directement vers le stock de l'usine de traitement. Cette méthode d'extraction permet la prise totale des 3 masses avec un tri sélectif argiles-gypse sur le chantier.



B | 3 ACTIONS SIMULTANÉES PENDANT L'EXPLOITATION : EXTRACTION DU GYPSE, EXTRACTION DES STÉRILES ARGILEUX ET SABLES, REMISE EN ÉTAT

La remise en état

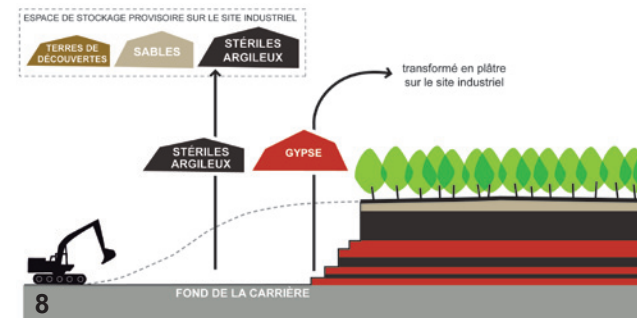
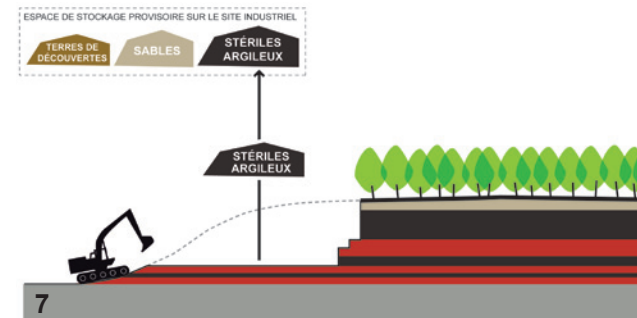
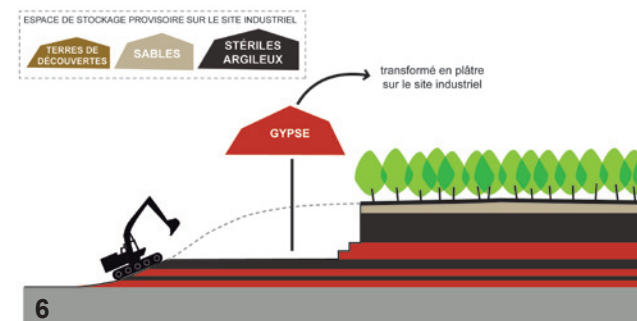
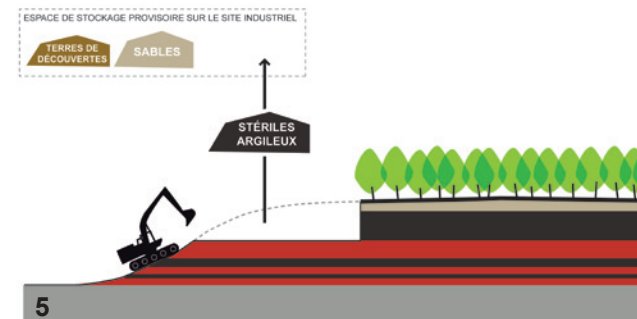
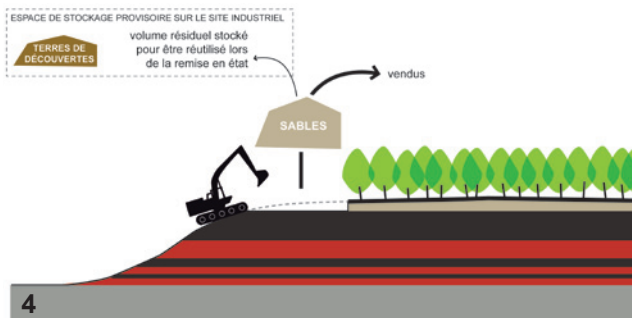
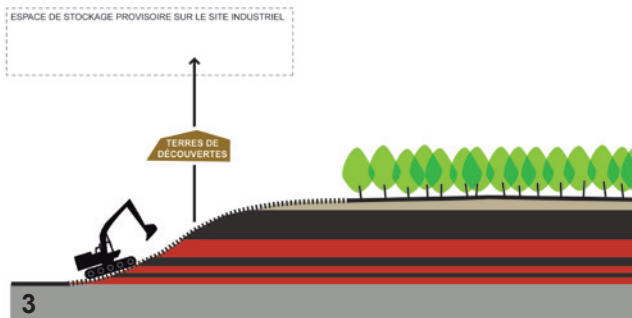
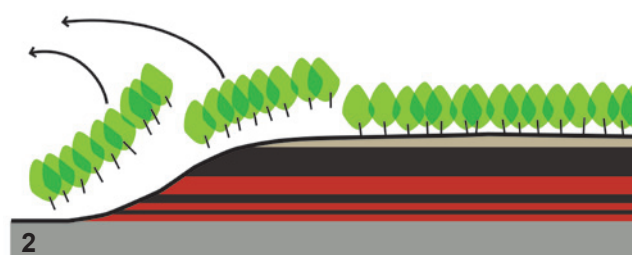
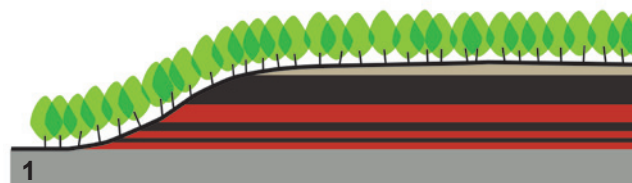
Les matériaux de découverte sont pour la plus grande part remis en place dans la remise en état de la butte.

Une partie du Sable de Fontainebleau est commercialisée ; les marnes et argiles remis en place sont recouvertes par une mince couche de limon plus ou moins argileux.

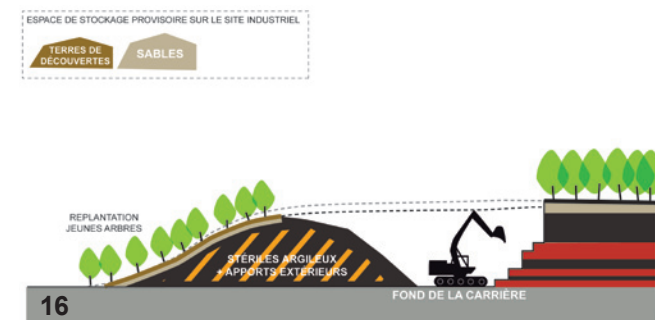
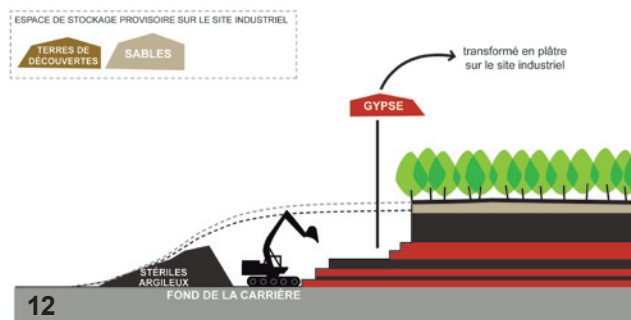
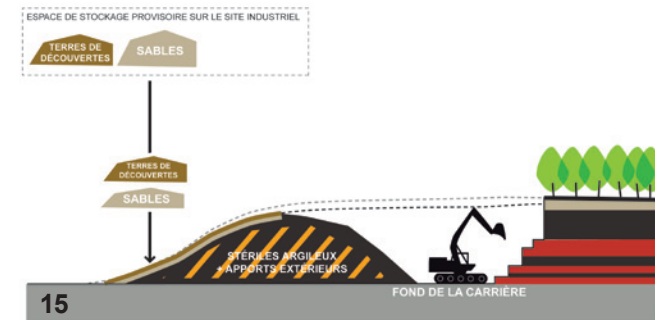
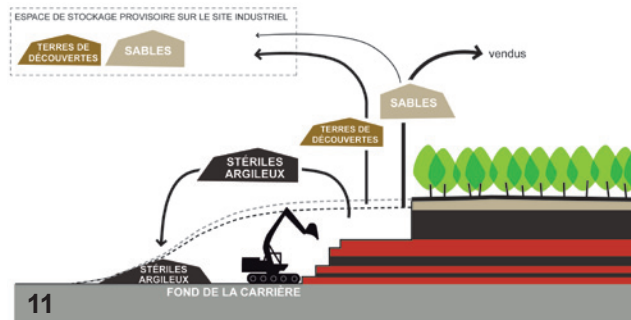
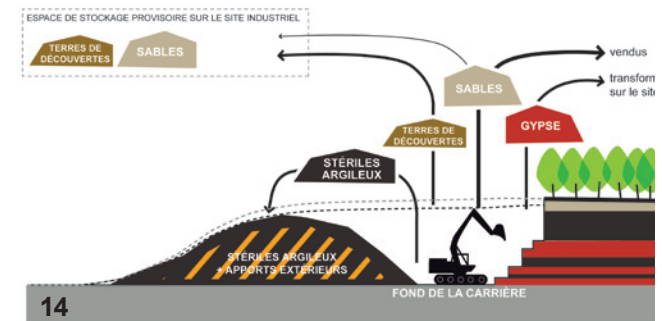
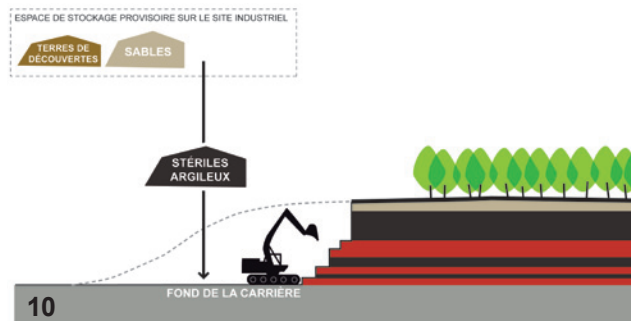
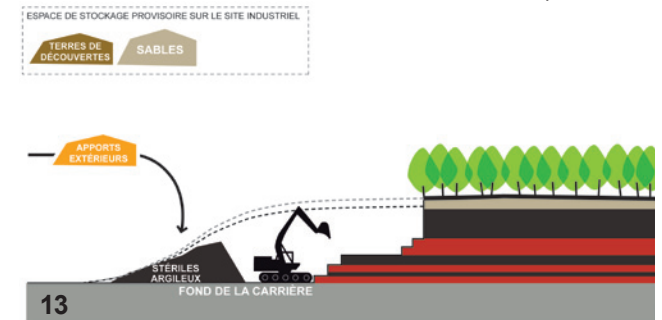
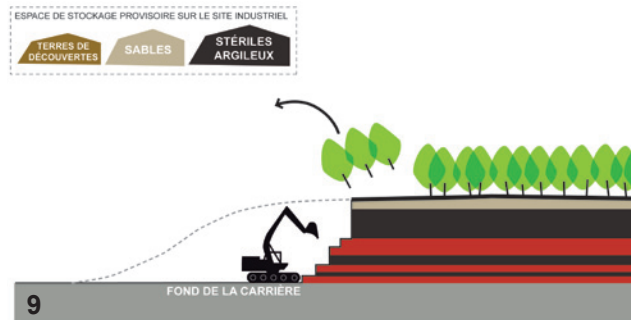
Le déficit de volume pour reconstituer la butte de la partie en autorisation d'exploiter jusqu'en 2030, sera approximativement de 7 200 000 m³.

La reconstitution de la butte nécessitera l'apport de matériaux extérieurs.

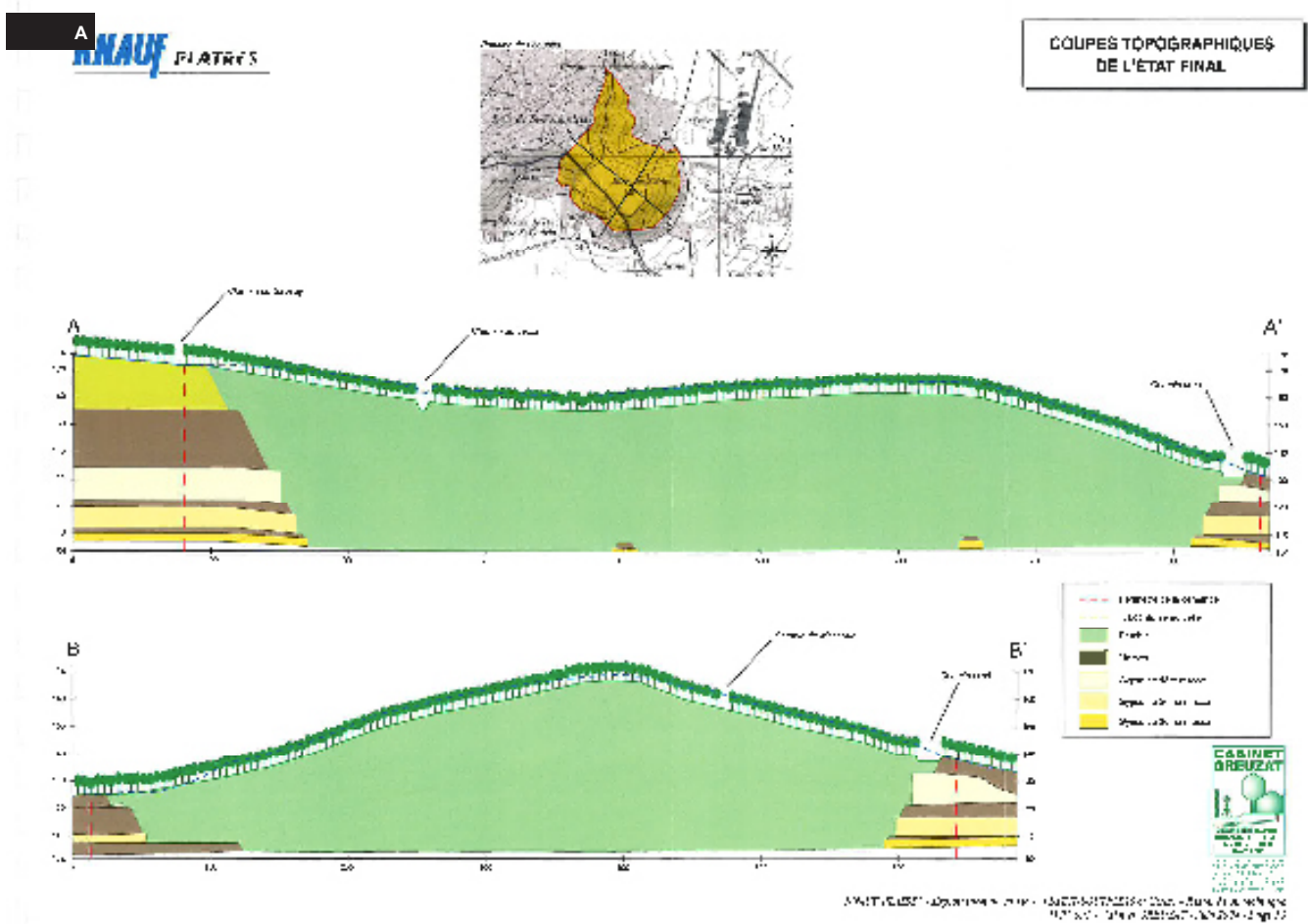
Sur l'extrémité de la butte reconstituée, les eaux de ruissellement doivent être gérées, des fossés ont été mis en place.



- terres de découverte
- sables
- stériles argileux
- gypse
- Bartonien moyen
- apports extérieurs



- terres de découverte
- sables
- stériles argileux
- gypse
- Bartonien moyen
- apports extérieurs



A | COUPES TOPOGRAPHIQUES DE L'ÉTAT FINAL DU SITE DU BOIS DES SABLES

sources_ Etude d'impact, Demande d'ouverture d'une carrière de gypse Bois des Sables (résumé non technique) -2004

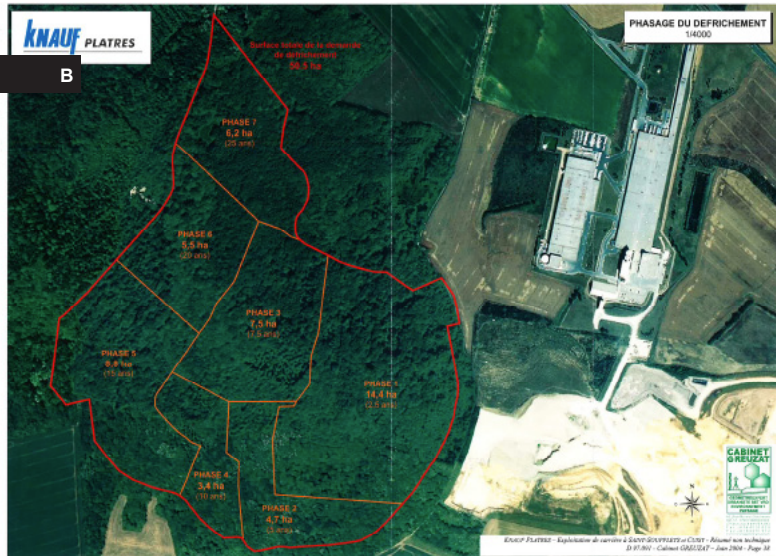
D'après l'étude d'impact réalisée pour la demande d'autorisation d'exploiter sur le site du Bois des Sables :

«Les grands principes de la remise en état prévue visent à :

- retrouver une butte boisée avec un relief et des typologies boisées en cohérence avec la partie Ouest de l'entité paysagère de la butte de Montgé et à l'échelle des plateaux de la Goële et du Multien.
- rester en cohérence avec les remises en état limitrophes et les orientations d'aménagements des Monts de la Goële
- recréer des milieux boisés similaires aux milieux défrichés et développer l'intérêt écologique du site
- renforcer la vocation d'accueil du public en créant des ambiances forestières diversifiées et des cheminements
- mettre en place un cheminement qui préserve la liaison gisement/usine.»

« Les choix en matière de modelé ont été :

- de rétablir la topographie initiale mais à une altitude inférieure (d'environ 5 m) de façon à tenir compte des capacités envisageables d'apports extérieurs pour emplacer le gypse extrait, ceci comme s'il avait été soustrait de la butte actuelle une tranche de 5 m d'épaisseur en limite de de périmètre côté versant de la butte. Cette découpe crée sur les versants une partie plane où seront insérées les pistes périphériques d'accès? Pour limiter l'abaissement des points le plus haut, amplifié dans un premier temps par la perte des boisements, le modelé projeté ne sera, à ces endroits, abaissé que de 3m.
- de recréer les microreliefs qui sont présents dans le site actuel du périmètre de la demande
- de créer localement des petites dépressions facili-



B | PLAN DE PHASAGE DE L'EXPLOITATION DU BOIS DES SABLES

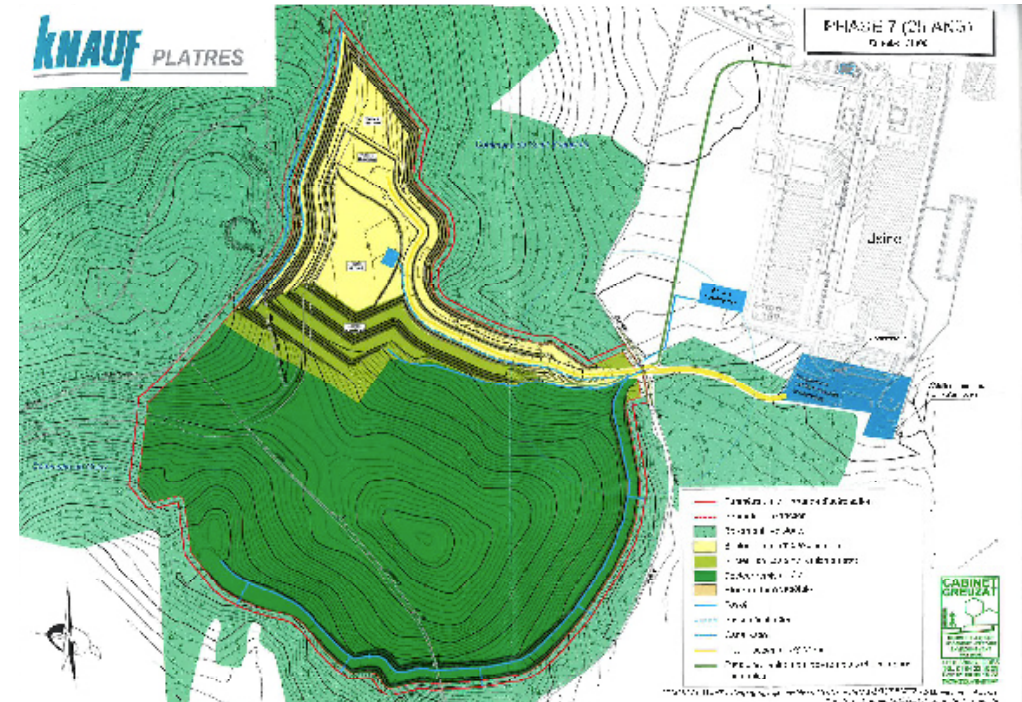
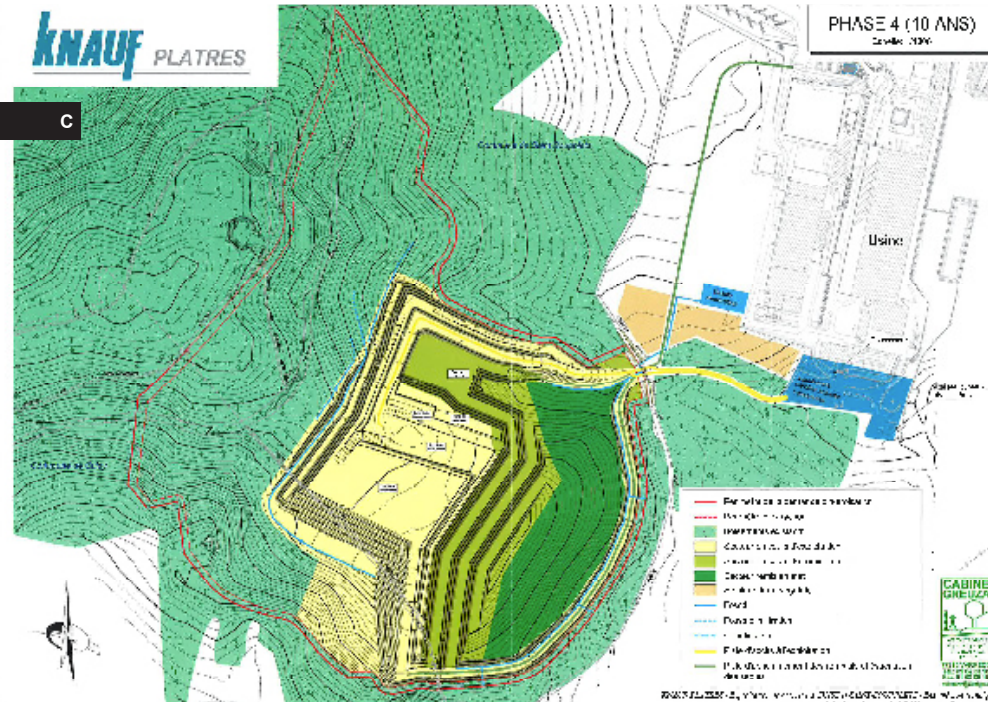
sources_Etude d'impact, Demande d'ouverture d'une carrière de gypse Bois des Sables (résumé non technique) -2004

C | PLAN DE L'EXPLOITATION EN PHASE 4, PHASE QUI SE RAPPROCHE LE PLUS DE LA PHASE ACTUELLE

sources_Etude d'impact, Demande d'ouverture d'une carrière de gypse Bois des Sables (résumé non technique) -2004

C | PLAN DE L'EXPLOITATION EN PHASE 7, EN 2030

sources_Etude d'impact, Demande d'ouverture d'une carrière de gypse Bois des Sables (résumé non technique) -2004

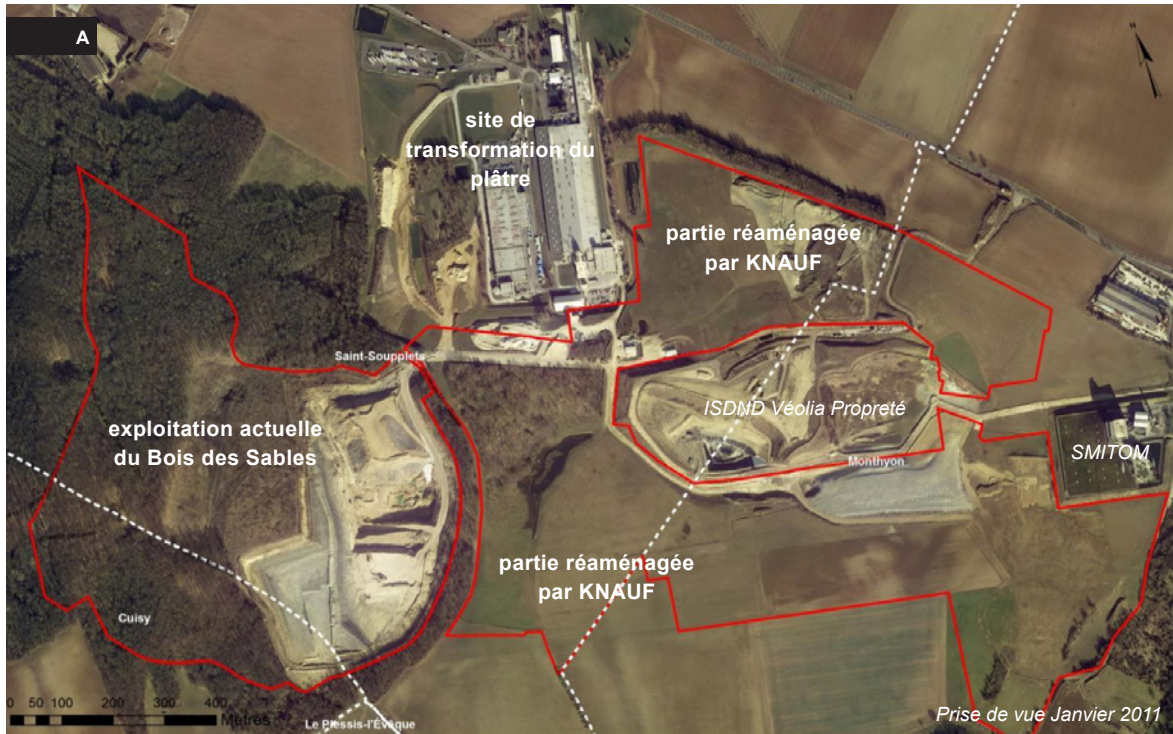




A | REMISE EN ÉTAT SIMULTANÉE À L'EXTRACTION DU GYPSE

B | REMISE EN ÉTAT SIMULTANÉE À L'EXTRACTION DU GYPSE

C | REMISE EN ÉTAT. EXTRÉMITÉ EST DE LA BUTTE



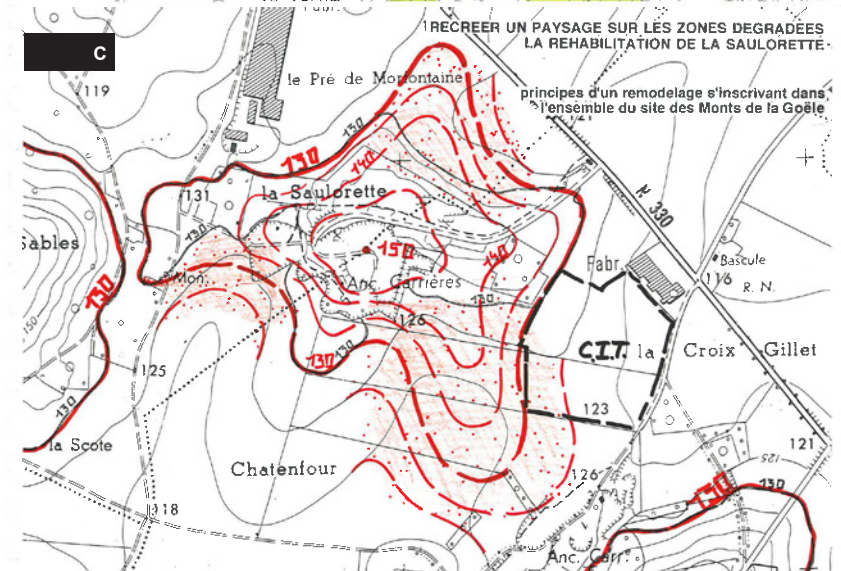
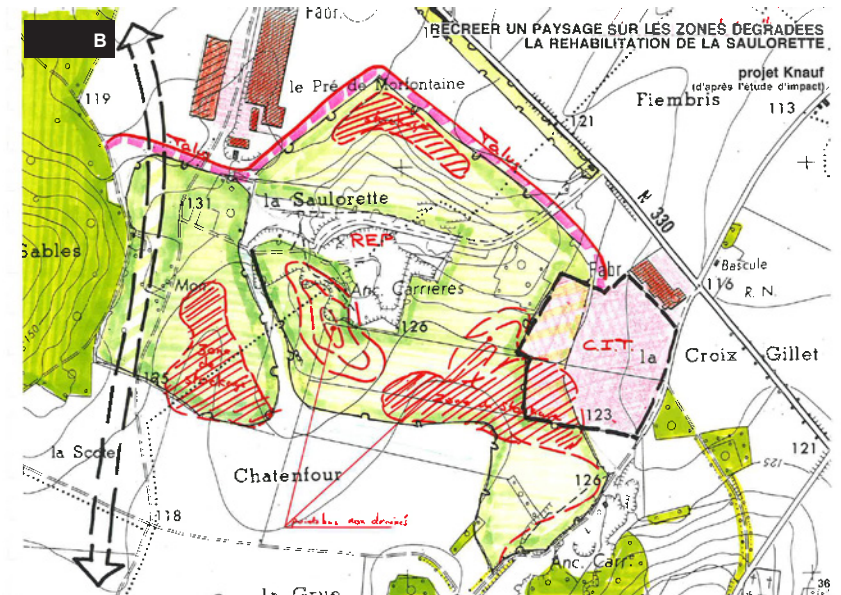
La Saulorette est un exemple de reconversion de site, mais cet exemple a une double personnalité qui trouble le regard et l'appréciation.

Sur cet ancien site d'exploitation du gypse, il existe une partie remblayée avec des déchets inertes qui ne dépend pas de l'exploitation actuelle. L'incinérateur Veolia est très présent dans le paysage et renforce le caractère industriel de ces paysages. Les flux générés par ces deux activités voisines accentuent également ce caractère.

Le secteur qui a fait l'objet d'un réaménagement sur la Saulorette se compose de plantation d'arbres, d'une zone humide et de nombreuses parcelles rendues à l'agriculture.

Cette partie a été remise en état par Knauf avec un modelé de terrain. Cependant, le mélange des sols n'a pas été réalisé en incorporant de manière optimale le sable et l'argile : le sol est très séchant, ou devient très humide donc difficile à cultiver. De plus, l'aspect difficile de cette partie est peut être aussi tributaire de la manière avec laquelle les terrassements ont été effectués. La question de leur teneur en eau et de leur compaction n'a peut être pas été bien envisagée. Les plantations et semis souffrent dans ce sol difficile, leur gestion trop proche de celle des « espaces verts » n'est pas adaptée.

Plan de Paysage et Ressources de Montgé_ RAPPORT DE DIAGNOSTIC-PHASE 1-Recueil de connaissances et problématiques-30/01/2014



A | LOCALISATION SUR PHOTO AERIEENNE DES DIFFÉRENTES PARTIES DE LA SAULOLETTE

sources _ knauf

B ET C | PLANS DE RÉHABILITATION DE LA SAULOLETTE

sources _ annexes graphiques du plan de paysage du district des Monts de la Goële



Quelques illustrations de la remise en état en cours sur le site de la Saulolette.

A | PLANTATIONS RÉALISÉES IL Y A QUELQUES ANNÉES ET QUI ONT DES DIFFICULTÉS À S'ÉPANOUIR

B | AUX ABORDS DE LA ZONE HUMIDE, DES ARBRES PLANTÉS, QUELQUES SUJETS MORTS





C | FINALISATION DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA SAULOLETTE SUR LES PARTIES EXPLOITÉES RÉHABILITÉES EN PARCELLES AGRICOLES

D | RÉAMÉNAGEMENT DE LA SAULOLETTE : UN ENSEMBLE D'ARBRES PLANTÉS, UN SOL TONDU TRÈS RÉGULIÈREMENT

E | RÉAMÉNAGEMENT DE LA SAULOLETTE : UNE MARE

Le réaménagement effectué sur le site de la Saulolette doit être perçu dans le cadre de ce plan de paysage et ressources comme une expérience dont il faut tirer des leçons. Sur ce site, les intentions initiales sont définies par la volonté de créer des espaces naturels, agréables, écologiquement riches.

Cependant, comme pour de nombreux aménagements paysagers, les méthodes ou les modes de gestion de ces espaces ne correspondent pas à la finalité des usages, et ne prennent pas en compte les dynamiques nécessaires à l'apparition de véritables milieux.

Cet exemple, comme d'autres exemples de réaménagement sera fondamental dans l'élaboration de scénarios d'évolution de la deuxième phase de ce plan de paysage et ressources.



A titre de complément d'information, il est présenté ici quelques références illustrées de réaménagement de sites d'extraction de gypse en France et ailleurs.

Ces quelques références permettent de comprendre la puissance de la colonisation de la nature dans de tels lieux et que ces processus, qu'ils soient impulsés par l'homme ou produits naturellement, engendrent la formation de paysages singuliers.

Ces lieux deviennent avec le temps et sous certaines



conditions des lieux privilégiés pour l'insatllation de milieux écologiques riches et différents.

L'aménagement de ces espaces peut largement permettre la création de nouveaux lieux publics, de nouveaux types de paysage : des paysages naturels, post-industriels.

A | REBOISEMENT D'UNE CARRIÈRE DE GYPSE À ST-JEAN-DE-MAURIENNE

sources_<http://www.placoplatre.fr>

B | UNE ANCIENNE CARRIÈRE DE GYPSE À WURLINGEN EN ALLEMAGNE (NORD EST DE ZÜRICH)

sources_Gipsgrube Viehweg bei Wurmlingen (L.dkr. Tübingen) (© LGRB, LUBW, Autor: Bergner)

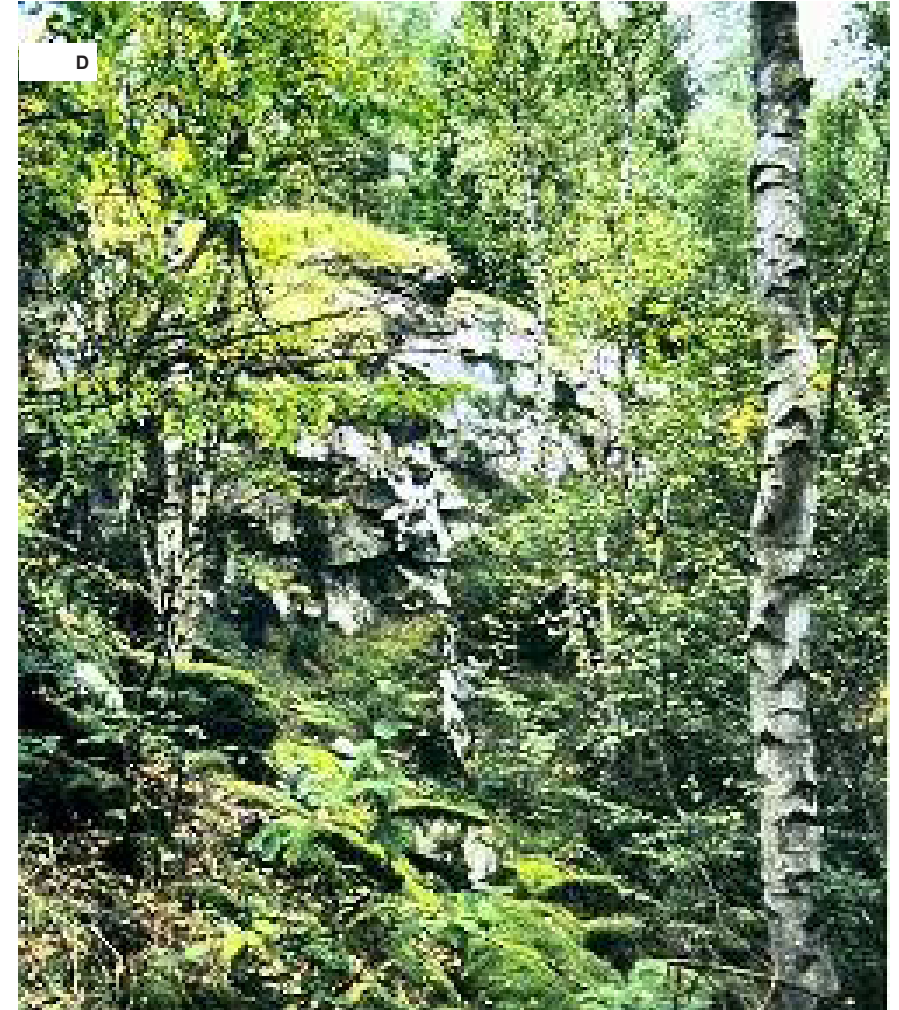


C | UNE ANCIENNE CARRIÈRE TRANSFORMÉE EN PARC DE PROTECTION DE LA NATURE (NATURSCHUTZGEBIET) À SULZHEIM, AU SUD OUEST DE MAINZ, ALLEMAGNE

sources _ <http://www.panoramio.com>

D | UNE ANCIENNE CARRIÈRE DE GYPSE ABANDONNÉE IL Y A 50 ANS, PAS D'INTERVENTION DE L'HOMME ; UN SITE COLONISÉ PAR DES PLANTES PIONNIÈRES

sources _ <http://www.karstwanderweg.de>





B | EFFONDREMENT AU DROIT DE DISSOLUTIONS KARSTIQUES DANS LE GYPSE AUX ENVIRONS DU DOMAINE ST-THIBAULT

Les risques d'effondrement

Le gypse est particulièrement sujet aux phénomènes d'altération, ce qui contraint fortement leur exploitation et fait varier leur exploitabilité économique. Comme cela est expliqué dans le schéma départemental des carrières, «le gypse étant relativement soluble dans l'eau, la percolation des eaux météoriques sur de longues périodes géologiques a entraîné d'importants phénomènes de dissolution qui ont créé des vides dans les masses gypseuses (karsts)»

Plusieurs variantes des extractions par chambres et piliers existent :

- 1- Chambres et piliers abandonnés
- 2- Chambres et piliers remblayés
- 3- Chambres et piliers foudroyés

La variante 1 a pour inconvénient majeur de stériliser pour toute activité les terrains de surface.

Dans la variante 3, après une période de stabilisation plus ou moins longue, les terrains pourront retrouver une utilisation restreinte, avec toutefois une désorga-



nisation certaine du couvert végétal et de la topographie.

La variante 2, avec remblaiement consolidé, limitera les affaissements au toit des carrières souterraines mais ne les interdira pas complètement.

Dans tous les cas, la déstructuration conséquente des argiles constituant le mur de la nappe des sables de Fontainebleau pourra provoquer une vidange partielle de la nappe perchée et une modification notable de l'hydrologie en lien avec cette hydrogéologie : disparition de sources, modification de l'alimentation des fossés et rus....

HYDROGÉOLOGIE, HYDROLOGIE

Nappe Supra gypseuse

Les sables de Fontainebleau reposant sur des formations argilo-marneuses imperméables constituent un aquifère perché.

En l'absence d'écran imperméable ou peu perméable les eaux météoritiques pénètrent dans ces formations en majeure partie car dès la surface, ces sables sont très perméables et présentent un coefficient de ruissellement très faible. Elles circulent ensuite sur le mur marneux imperméable et trouvent leur exutoire à l'intersection de la surface topographique avec cette limite imperméable.

Cette nappe se vidange non seulement par l'intermédiaire de sources permanentes ou intermittentes mais également directement dans la couche de colluvions sableuses qui recouvre les socles argilomarneux à l'aval de ces sables.

Si cette nappe a peu de valeur comme ressource en eau car trop variable et dépendant uniquement de précipitations, il est certain que ces sables constituent un vaste bassin tampon qui permet à la fois :

- 1- d'étaler et de différer les débits de ruissellement d'orage sur les reliefs vers les plaines, donc de parer aux inondations.
- 2- d'assurer une alimentation en eau régulée des limons des terres agricoles situées à l'aval.

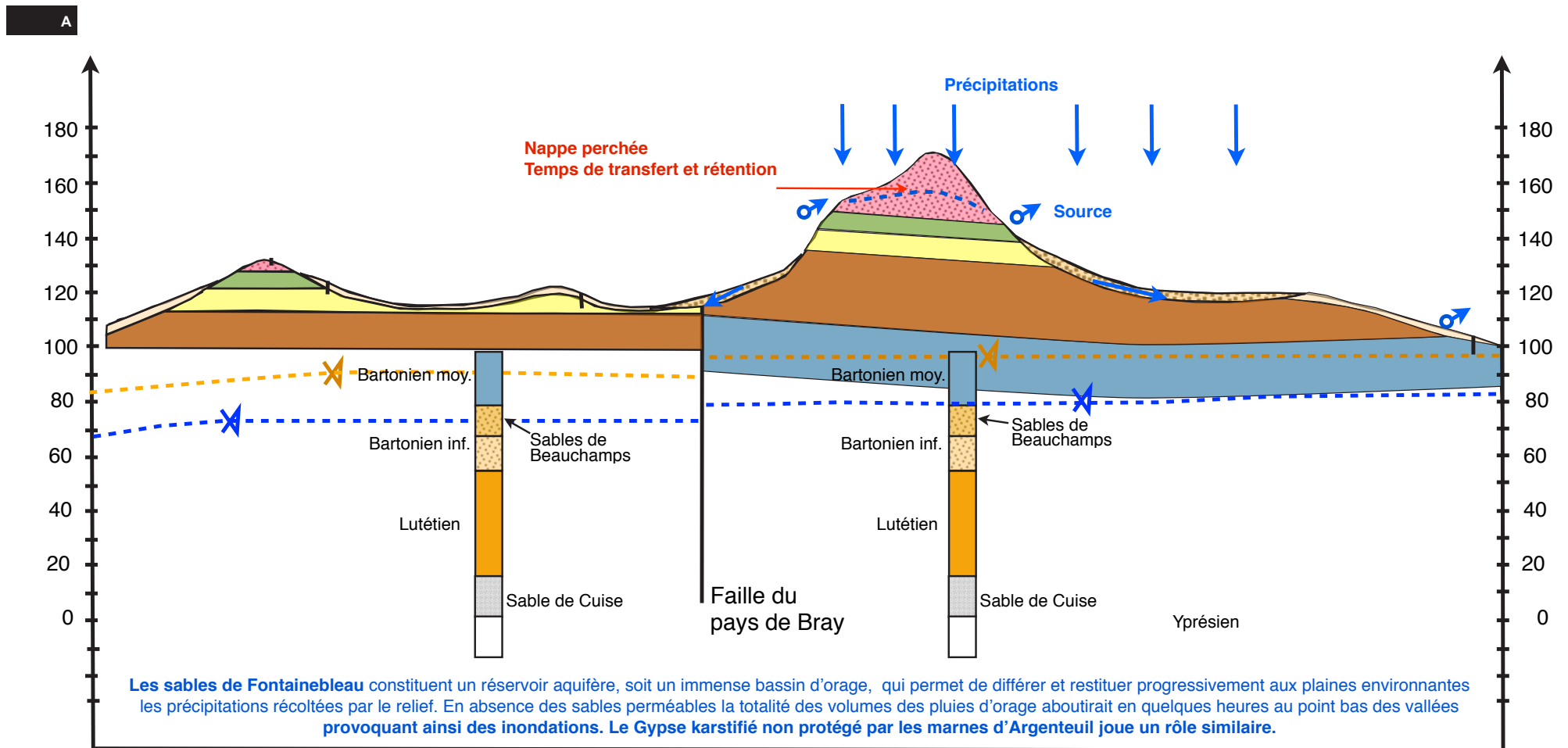
Remarque: La vitesse de vidange de cette nappe est difficile à estimer, il faudrait pour cela faire un suivi des sources intermittentes sur le pourtour du relief.

Si on ajoute à cela la végétation particulière et riche, susceptible de s'installer sur ces sables, il apparaît que ces formations sableuses qui tiennent la partie supérieure de la butte constituent un élément essentiel dans les grands équilibres de ce secteur, paysagers, agricoles et hydrauliques.

La substitution de ces sables par un substrat peu perméable et peu profond supprimera les capacités de stockage aquifère sur le haut du relief et favorisera des ruissellements d'orage qu'il sera indispensable de gérer pour éviter de grandes inondations.

Les sables permettent la régulation des débits des divers cours d'eau issus de la butte : fossés, rus et ruisseau, qui alimentent en final au Nord la Théroiane, au Sud, la Beuvronne et le Ru de Rutel et à l'Ouest, La Nonette.

A | COUPE GÉOLOGIQUE INTERPRÉTATIVE D'APRÈS LA CARTE GÉOLOGIQUE AU 1/50 000 DU BRGM BUTTE DE MONTGÉ-EN-GOËLE



--- x Nappe des sables de l'Yprésien - « Soissonnais »

--- x Nappe des sables de Beauchamp

← Circulations d'eau pluviales

| Sondages BRGM

Colluvions polygéniques des versants (C)

Limons des plateaux (LP)

Sables de Fontainebleau (g2b)

Marnes Vertes et Glaises à Cyrènes (g1a)

Marnes Bleues d'Argenteuil (e7b)

Gypse (e7a)

Bartonien moyen (e6e, e6d, e6c)
Calcaires de St Ouen

Echelle :

250 m
20 m

L'EAU POTABLE

Les nappes infra-gypseuses

Les formations géologiques infra-gypseuses comportent 4 aquifères principaux exploités pour les ressources en eau potable.

La chimie des eaux captées est en toute logique fortement et naturellement marquée par les sulfates, l'aquifère le plus profond (Yprésien) est le moins affecté par les dissolutions de sulfates (gypses).

Les données ci-après récapitulent l'évolution dans le temps des teneurs en sulfate de l'eau des forages figurant page suivante.

Le niveau maximum de sulfate suggéré par l'OMS pour l'eau destinée à la consommation, d'après les accords de Genève de 1993, est de 500 mg/L. Les normes de l'UE qui sont plus récentes, 1998, suggèrent un maximum de 250 mg/L de sulfates dans l'eau destinée à la consommation humaine.

Seul le captage de JULLY 1 dépasse les normes en vigueur pour ce qui concerne les teneurs en sulfate.

Quelques données fournies par le CG77 permettent de préciser la qualité de l'eau potable suivant les communes :

«St-Soupplets : L'eau potable est d'origine souterraine provenant d'un forage situé sur la commune captant la nappe des sables et graviers de l'Yprésien. L'eau subit un traitement de déferrisation et de démnanganisation avant distribution.

St-Mard : L'eau potable est d'origine souterraine provenant d'un forage situé à Moussy le Neuf captant la

nappe des calcaires du Lutétien et de l'usine de potabilisation d'eau de Marne d'Annet sur Marne. Pas de problème de qualité.

Marchémoret : L'eau potable est d'origine souterraine provenant d'un puits situé à Eve (60). Cet ouvrage capte les nappes des sables de Beauchamp et des calcaires du Lutétien. Un appoint est fourni par le réservoir de Saint Mard. Pas de problème de qualité.

Montgé-en-Goële : L'eau potable est d'origine souterraine provenant d'un forage situé à Saint-Pathus captant la nappe des sables de Beauchamp et des calcaires de Saint-Ouen. Pas de problème de qualité.

Cuisy : L'eau potable est d'origine souterraine provenant d'un forage situé à Saint-Pathus captant la nappe des sables de Beauchamp et des calcaires de Saint-Ouen. Pas de problème de qualité.»

Alluvions

FORFRY 1	Sulfates mg/l
110907	75

Calcaires de St Ouen

St PATHUS 3	Sulfates mg/l
60627	75
80626	74
120904	88

A

Sables de Beauchamp

JULLY 1	Sulfates mg/l
60822	267
80724	175
100728	268
120705	279

Sables de Beauchamp

MARCILLY 1	Sulfates mg/l
70412	84,6
71015	88,4
71213	81
101001	80
121221	91

St PATHUS 2	Sulfates mg/l
60627	75
80626	74
120904	88

Calcaires Lutétien

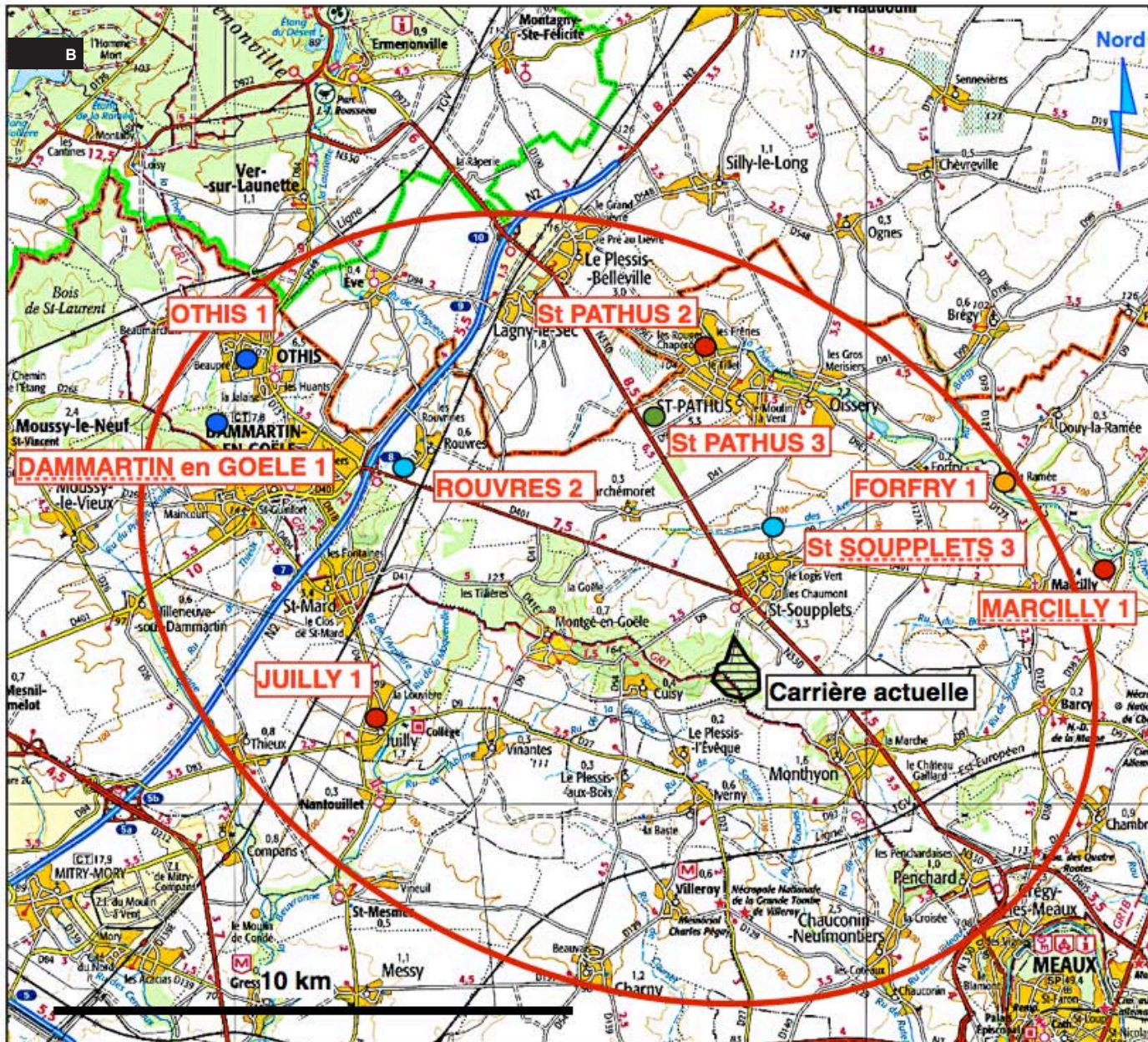
DAMMARTIN 1	Sulfates mg/l
80724	118
100728	115
120410	127

OTHIS 1	Sulfates mg/l
50707	85
70828	92
91224	98
110523	127

Yprésien

ROUVRES 2	Sulfates mg/l
12/02/23	72

St SOUPLLETS 3	Sulfates mg/l
50921	45
70704	47
91119	51
110517	47



A | RELEVÉS DE CAPTAGE AEP (FORAGES)
 La colonne de gauche sont les dates de prélèvement (année mois jour)

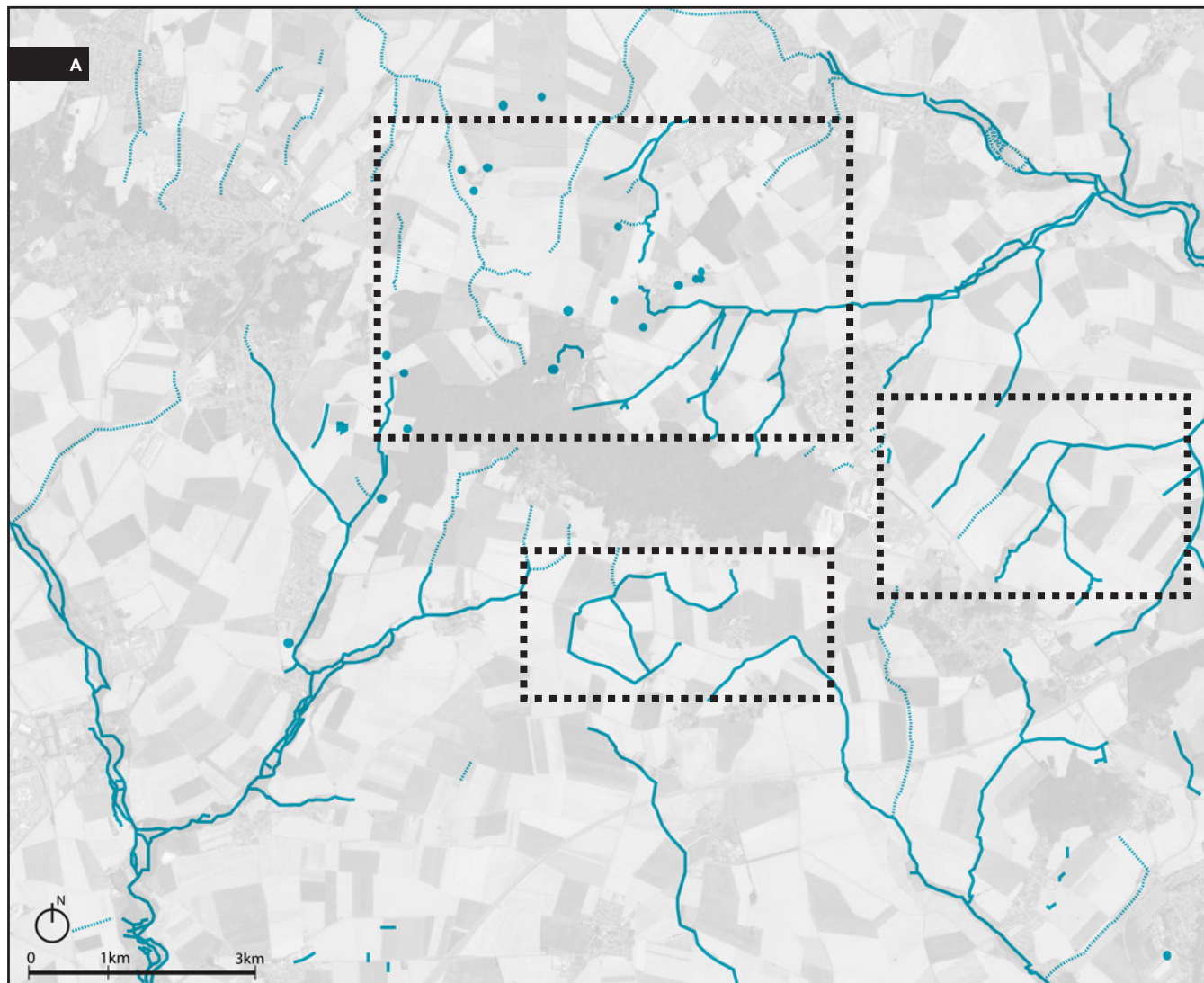
B | CAPTAGE AEP (FORAGES)

L'EAU, UN RESEAU DISCRET EN LIEN AVEC LE RELIEF ET SA GEOLOGIE

Le réseau hydrographique est relativement dense ; de nombreux rus et fossés de drainage irriguent le territoire.

La permanence et la régulation des débits, des divers fossés, rus et ruisseaux, sont assurées par l'alimentation de la nappe des sables de Fontainebleau.

Mais l'eau est assez peu visible lorsqu'on arpente ces lieux ; pour la voir, une attention toute particulière est nécessaire, l'eau est rarement mise en valeur et il existe peu de chemins qui permettent de la longer et d'en apprécier sa présence.

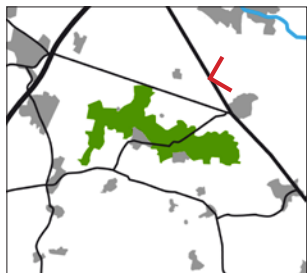


A | LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE EN 1901

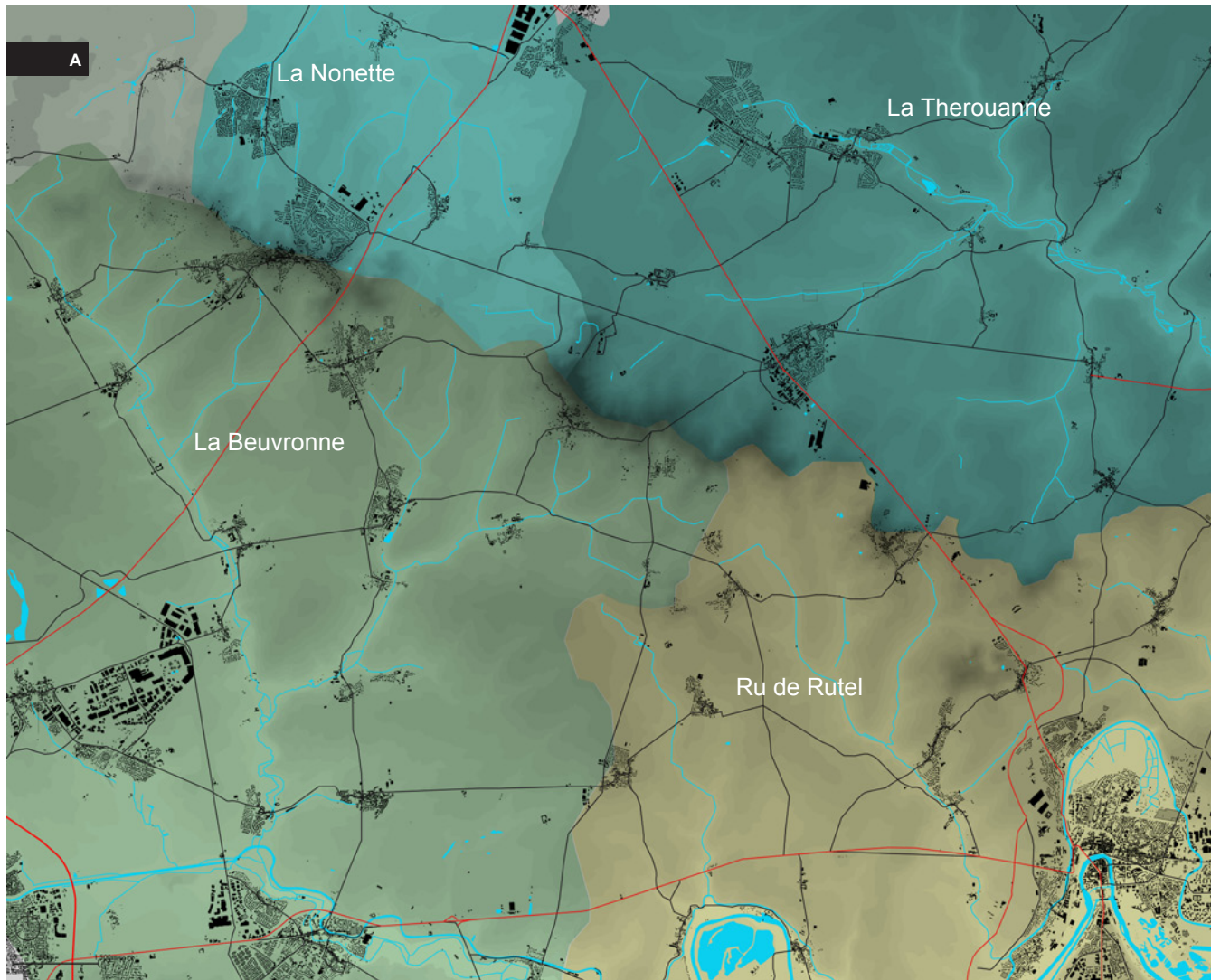
**B | LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE EN 2013**

On constate des ruptures dans ce réseau : busages, enfouissement...

A



A | LE RU DES AVERNES AUX ABORDS DE LA N 330



A | LES BASSINS VERSANTS

Le réseau hydrographique a subi de nombreuses modifications du fait de l'activité agricole et du busage, pratique très répandue pour répondre aux exigences de rendement.

L'eau issue de la butte, régulée par la nappe des sables, se déverse dans 4 bassins versants :

La Thérouranne
La Beuvronne
La Nonette
Ru de Rutel

LE SOL, DES TERRES FERTILES

Des terres de qualité

Les terres arables de ce territoire sont de grande qualité grâce :

- aux colluvions sableuses, ce qui en fait des terres légères, drainées et plus faciles à travailler.
- aux apports d'eau de subsurface issus de la nappe perchée des Sables de Fontainebleau. La nappe permet l'alimentation des cultures tout en les mettant à l'abri des inondations.

Ces terres fertiles sont une ressource essentielle pour ce territoire, ressource dont la pérennité doit être assurée.

Des transitions disparues entre champs et bois

L'agriculture intensive s'est installée sur ces terres très fertiles et cela a modifié progressivement le paysage. En effet, les vergers et les vignes représentaient autrefois des transitions entre les grandes cultures de céréales et les bois. La disparition de ces vergers et de ces vignes a engendré la production d'un nouveau paysage marqué par un voisinage direct entre les champs et les bois.

De plus, l'agrandissement des parcelles cultivées et la disparition de fossés de drainage participent à cette transformation progressive du paysage. Les champs sont devenus d'immenses étendues agricoles, sans fin et dont les seuls contours sont les limites urbanisées.



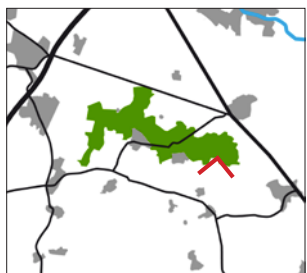
B | UNE EXPLOITATION QUI ASSOCIE ÉLEVAGE, CULTURE DU CHANVRE.

Les agriculteurs, des acteurs à mobiliser

Certains agriculteurs font le choix sur le département d'une agriculture alternative. Sur le territoire, un agri-

culteur cultive par exemple du chanvre ; cette culture ne nécessite pas d'intrant et participe au maintien de la richesse des sols. Ces initiatives locales constituent des éléments d'appui importants pour faire naître un projet global de territoire.

A



A | VUE SUR LES TERRES CULTIVÉES DE LA PLAINE DE FRANCE

LE BOIS

Une forêt en attente d'un plan de gestion globale

En 1973, le Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) de la Forêt régionale de Montgé a été créé. Aujourd'hui, l'AEV a acquis 596 des 960 hectares de ce PRIF.

En tant que gestionnaire de cette forêt, la mission de l'AEV est de protéger cet espace patrimonial tout en garantissant l'accueil du public.

La grande variété des surfaces du parcellaire s'explique par :

- le fait que ces bois appartenaient autrefois à plus de 700 propriétaires.
- suite aux différents partages et successions, certaines parcelles correspondent à un ancien rang de vignes.

La structure et l'évolution parcellaire justifient en partie les différents modes de gestions rencontrées de part et d'autre de la forêt.

La gestion de cette forêt est partagée entre l'ONF et l'AEV. D'après le cahier des charges de l'étude paysagère menée actuellement par l'AEV et, qui permettra l'élaboration du plan d'aménagement de ce site, la répartition de cette gestion est la suivante :

- «l'ONF intervient au titre du régime forestier pour la réalisation du plan de gestion sylvicole (plan d'aménagement) et pour la commercialisation du bois ;
- l'AEV entretient les espaces ouverts, les mares, les cheminements. Elle intervient également au titre de la sécurité du public (coupe d'arbres dangereux en bor-



B | L'ENTRÉE DE LA FORÊT PRÈS DU PARKING BAS DE ST THIBAULT

de cheminement fréquenté par exemple).»

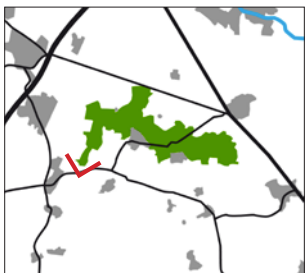
Le plan d'aménagement doit décrire l'état actuel de la forêt et formaliser les choix de gestion.

L'étude paysagère fera office de diagnostic paysager préalable à ce plan d'aménagement.

Ces bois représentent une ressource essentielle pour ce territoire, ressource en terme de refuge pour les hommes, pour la faune, mais aussi comme lieu de loisirs et de détente. Ces bois pourraient également représenter une ressource économique importante si

une filière bois était installée.

Au sein de ce plan de paysage et ressources, les bois sont à ce titre une ressource à prendre en compte dans la stratégie globale à mettre en place.



A | ALLÉE DU BOIS DE L'ORATOIRE, COMMUNE DE JUILLY

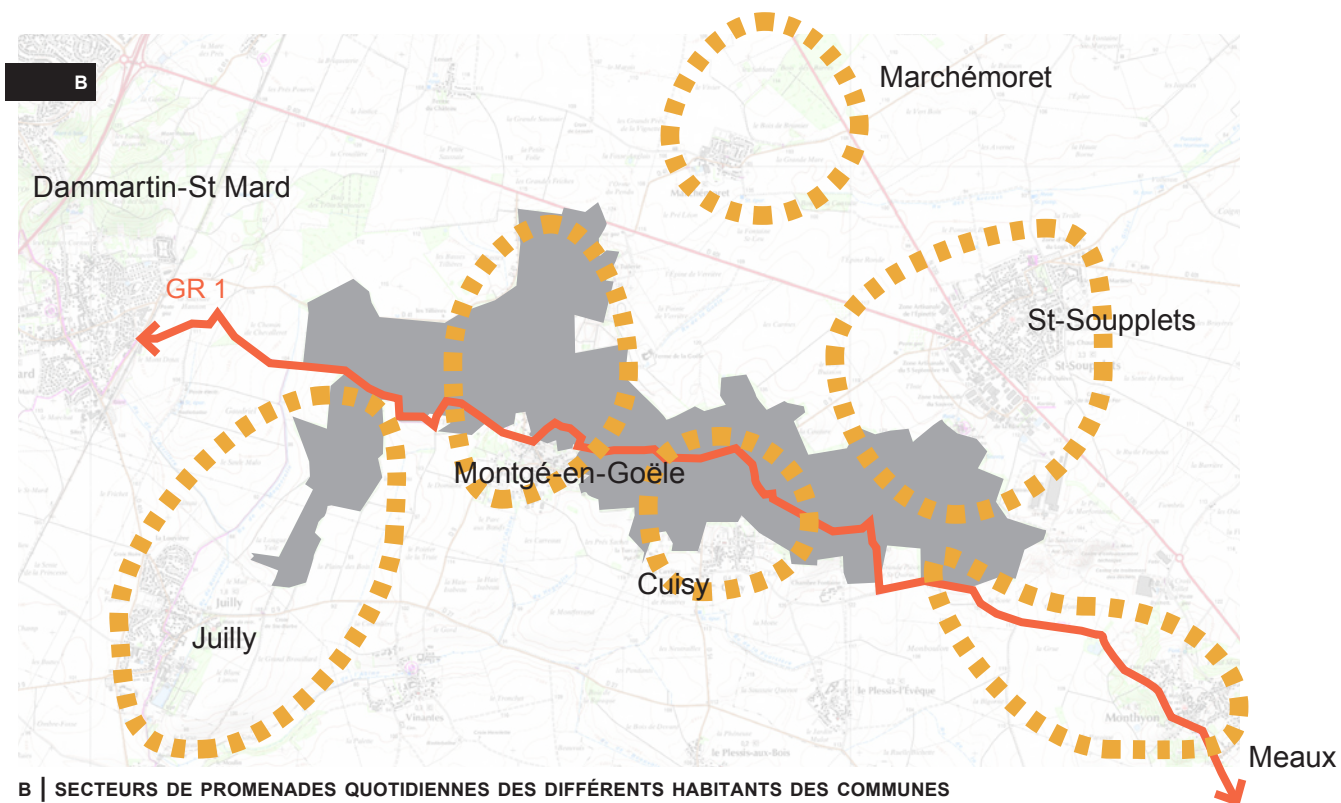
Les bois, un refuge dans ces immenses plaines agricoles

Si l'on reprend les termes choisis par C. Soula, paysagiste conseil de l'Etat, la butte boisée apparaît dans ce paysage de plaine agricole que ce soit depuis le nord ou le sud comme «une longue échine boisée, un trait brun sur l'horizon, qui devient dans le contexte de la plaine un repère symbolique et fondateur».

Dans ces immensités cultivées, en pleine lumière et en plein vent, la butte boisée apparaît comme un refuge où le promeneur peut trouver de l'ombre, de la fraîcheur, des paysages plus intimes.

D'après nos observations et nos rencontres, nous constatons trois types de fréquentation de la forêt :

- une fréquentation presque quotidienne des chemins par des usagers qui réalisent des parcours autour de leur communes de résidence ; ces usagers semblent profiter de la forêt dans les environs proches de leur territoire de vie. Ces usagers locaux donnent l'impression de ne connaître la forêt que partiellement, mais ils connaissent très bien cette partie du territoire qu'ils arpentent régulièrement
- une fréquentation du GR1 qui traverse la butte et relie Dammartin à Meaux par des promeneurs qui parcourent le grand territoire et qui réalisent des trajets de gare en gare. Ces promeneurs ont une vision de la butte boisée dans son contexte général, ils la traversent d'un bout à l'autre ; mais leur fréquentation est plus rare.
- une fréquentation de ces bois par des promeneurs venus de territoires plus éloignés (Picardie ou région



B | SECTEURS DE PROMENADES QUOTIDIENNES DES DIFFÉRENTS HABITANTS DES COMMUNES

Carte réalisée sur la base des observations et des rencontres.

parisienne) ; ces usagers se déplacent ici à des moments particuliers liés aux saisons, aux cueillettes.

D'après l'étude «forêt régionale de Montgé-en-Goële diagnostic écologique et orientations de gestion» réalisée en 2002, les usages repérés dans cette forêt sont nombreux et variés. Parmi eux, on trouve «les promeneurs "du dimanche", mais aussi les randonneurs (passage du GR1 au sud de la zone d'étude), les VTTistes qui utilisent les chemins existants, les chasseurs de la société de chasse de la commune de Montgé-en-Goële, les cavaliers du centre équestre,

les cueilleurs de champignons, et, à certaines périodes de l'année, les cueilleurs de Jacinthe des bois, de muguet et les ramasseurs de châtaignes.»

La présence du parc du Domaine St-Thibault attire également les familles grâce aux aires de jeux, pelouses, étang.

Cette étude relève une hausse de la fréquentation depuis l'aménagement du parc et des aires de stationnement.

La structure du bois

La chênaie charmaie occupe le flanc nord de la butte avec une proportion importante de hêtres.

Les bois les plus jeunes (bords de routes, anciens vergers) sont composés de frênes, érables sycomores, et quelques peupliers trembles dans les vallons plus humides.

En partie haute, des châtaigniers poussent sur une épaisse couche de sables recouvrant le gypse.

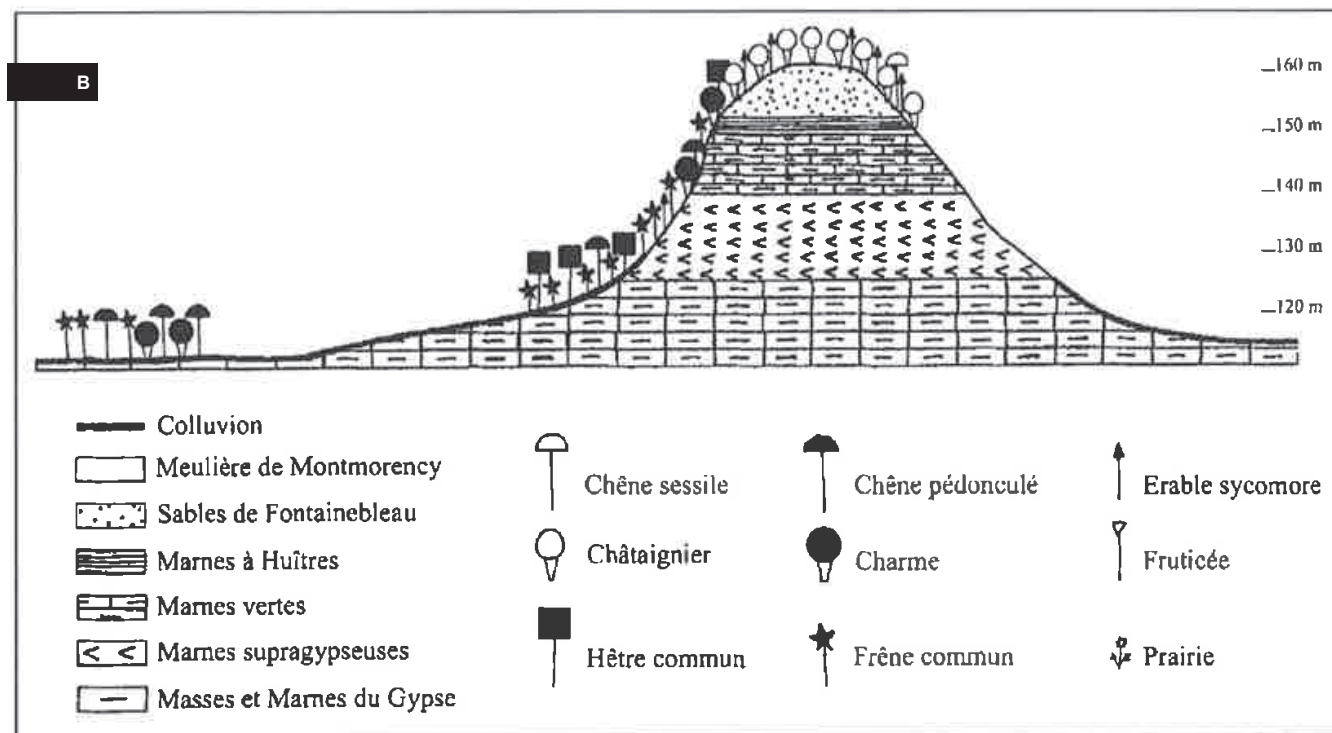
Ces bois de châtaignier sont essentiellement des taillis anciens avec des vieilles réserves de hêtres ou de chênes.

Aucune jeune coupe d'envergure n'a été repérée. Le taillis paraît vieillissant.

Cette couverture boisée du mont est façonnée par l'usage.

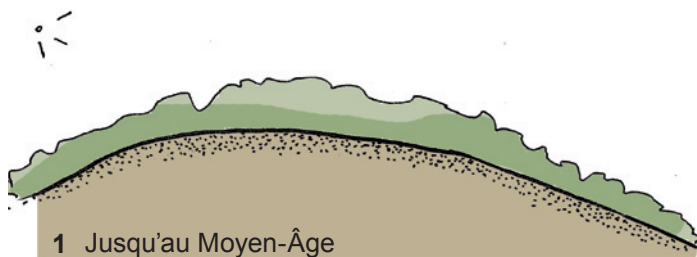
Les coupes de taillis ont favorisé le charme sur les pentes et le châtaignier sur les parties hautes : ces 2 espèces rejettent fortement de souche et vivent très bien sous forme de cépée. Le hêtre qui serait théoriquement à sa place est moins présent à cause de ce mode de culture.

La physionomie en taillis n'est pas naturelle, elle traduit un mode de gestion qui semble aujourd'hui remis en cause, par l'espacement, au moins apparent, des coupes.



A | SCHÉMA DE PRINCIPE DE RÉPARTITION DES FORMATIONS VÉGÉTALES EN FONCTION DE LA GÉOLOGIE ET DE LA TOPOGRAPHIE
sources_diagnostic écologique et orientations de gestion-OGE-2002

Perpétuelle évolution des bois de la butte de Montgé-en-Goële



1 Jusqu'au Moyen-Âge

1. À l'état naturel, la forêt n'a pas tout à fait la même composition sur le flanc exposé au sud et sur le flanc exposé au nord. Côté sud, elle est dominée par la chênaie-charmaie tandis que côté nord elle s'enrichit de hêtres, attirés par l'humidité atmosphérique.

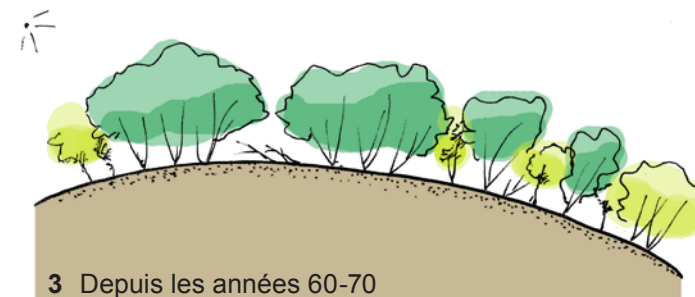


2 Du Moyen-Âge au début du 20e siècle

2. Les exploitations successives, engagées parfois depuis le Moyen-Âge comme autour du monastère de Saint-Thibault ou plus tard après le 18e siècle, ont transformé ce couvert « optimal ». Selon les secteurs, les chênes ou les hêtres ont été privilégiés. Des arbres isolés ont été conservés avec la mise en place d'une gestion en taillis sous futaie. Ces arbres avaient pour vocation de constituer des réserves pour la production de bois d'œuvre.

Le sous-étage était exploité en taillis, avec une rotation sans doute au maximum tous les 25 à 30 ans. Ces coupes ont favorisé le développement du châtaignier qui produit de nombreux rejets à partir de la souche et empêche le développement d'autres espèces. Celui-ci s'est installé d'autant mieux que le sol est sableux. Au nord, le hêtre a mieux résisté à la concurrence du châtaignier grâce à sa capacité à se développer à l'ombre.

Le dessin du dessous correspond à la partie ouest de la forêt de Montgé sur la carte de Cassini.

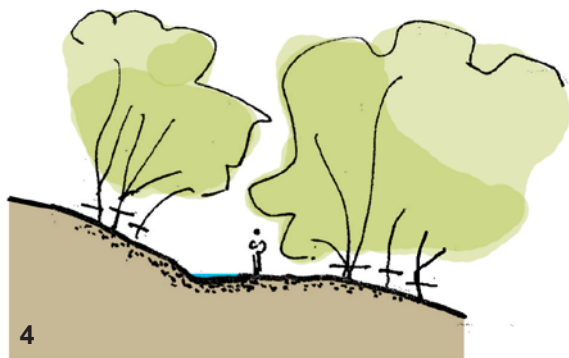


3 Depuis les années 60-70

3. Aujourd'hui, le taillis châtaignier domine, les arbres réservés vieillissent, perdent de plus en plus leur qualité de bois d'œuvre et parfois tombent.

Depuis les années 1960-70, l'exploitation du taillis a diminué et les arbres vieillissent sur pied. Les vieilles « réserves » (arbres conservés pour faire du bois d'œuvre) dépérissent, connaissent des descentes de cime et perdent de leur valeur. Les châtaigniers ont, quant à eux, dépassé l'âge d'exploitation en taillis pour le bois de chauffage. Ils pourraient aujourd'hui constituer un bois plus intéressant, pour la parqueterie par exemple. Cela suppose toutefois une exploitation rapide et la présence d'une filière bois sur place ou à proximité.

Cette ressource est donc intéressante mais non pérenne en l'état. Si rien n'est exploité, le couvert risque de se modifier à nouveau pour revenir lentement vers son état originel optimal (climax), en passant notamment par des phases de chablis après tempête (ensembles d'arbres renversés, le plus souvent par des vents violents), très peu accueillants pour les usagers.



4

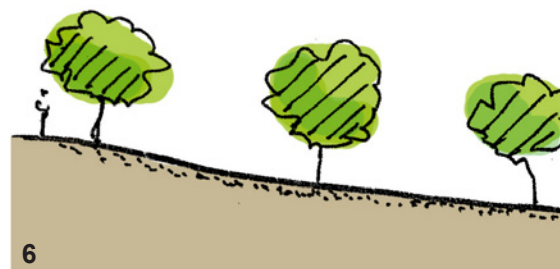


5

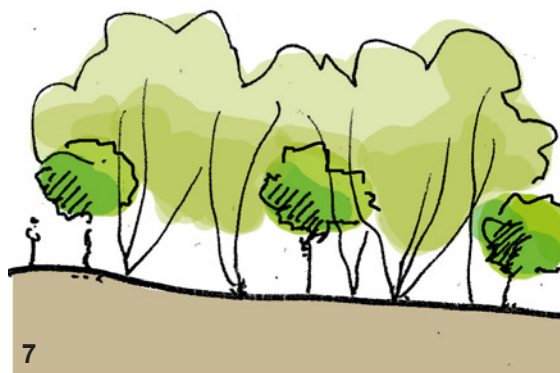
Les rus

4. La composition des bois est un peu différente le long des rus. Le profil des berges, permettant un apport de lumière significatif, et l'humidité importante ont souvent permis le développement d'arbres moins verticaux et d'arbustes comme les ronces.

5. Lors d'une tempête ou d'une exploitation, le sol, accueillant et plus humide, a permis le développement de pionniers (arbres s'installant rapidement à partir de graines très mobiles grâce au vent : saules, peupliers trembles, érables sycomores ou frênes). On retrouve aujourd'hui ces arbres de grande hauteur mélangés au taillis de châtaignier.



6



7

Les vergers

6. Sur les cartes historiques du 18e et du 20e siècle, des vergers sont repérés à la place de l'actuelle forêt. Sur place, des alignements de pommiers sont encore visibles et l'un de ces anciens vergers s'installe notamment au pied de l'exploitation de gypse actuelle.

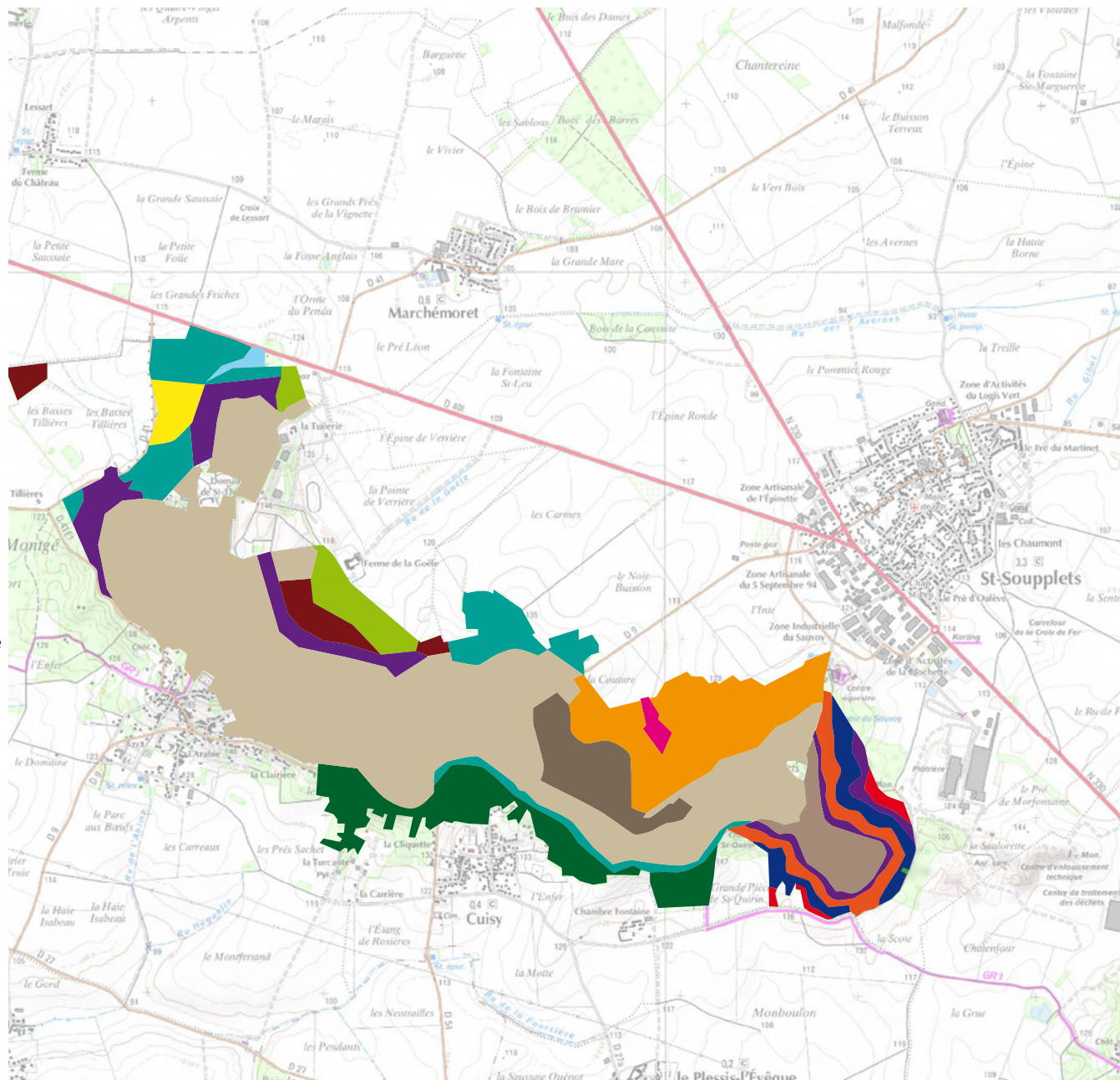
7. Les vergers ont été abandonnés et les parcelles n'ont jamais été passées en culture forestière. Les arbres pionniers qui s'y sont installés ont prospéré et on trouve aujourd'hui, entre les vieux arbres fruitiers souvent en mauvais état, les houppiers bien développés des grands frênes sycomores dominants.

Ces 2 exemples de reconquêtes forestières récentes démontrent bien que la dynamique qui a conduit au couvert dominant de châtaignier, mélangé avec quelques chênes et hêtres, est intimement liée à la suspension ou l'espacement des coupes.

Le développement spontané d'arbres qui s'en est suivi a formé un autre type de végétation, moins valorisable d'un point de vue commercial et plus banale d'un point de vue écologique.

Il n'y a plus de taillis intéressant et encore moins de réserves sans branches basses dans les anciens vergers ou le long des rus

Avec l'apport de lumière de nombreux arbustes, notamment des ronces, se sont installés. Des lianes comme la clématite se sont développés et se maintiennent, gênant souvent le développement des arbres.



TEXTE EN COURS D'ÉCRITURE

A | CARTE DES PEUPEMENTS DE LA FORÊT DE MONTGÉ-EN-GOËLE - EN COURS DE SIMPLIFICATION

Réalisées à partir des études :

Forêt régionale de Montgé-en-Goële, Diagnostic écologique et orientations de gestion - 2002 / Bois de St Souplets, Diagnostic écologique et orientations de gestion - 2004 / Etude d'impact écologique, Demande d'ouverture d'une carrière de gypse (Bois des Sables)-2003

Des richesses écologiques

Une ZNIEFF de type 1 sur la butte.

Ce n'est pas une protection, mais une reconnaissance de l'intérêt faunistique et floristique






ZNIEFF 1 : abrite au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés

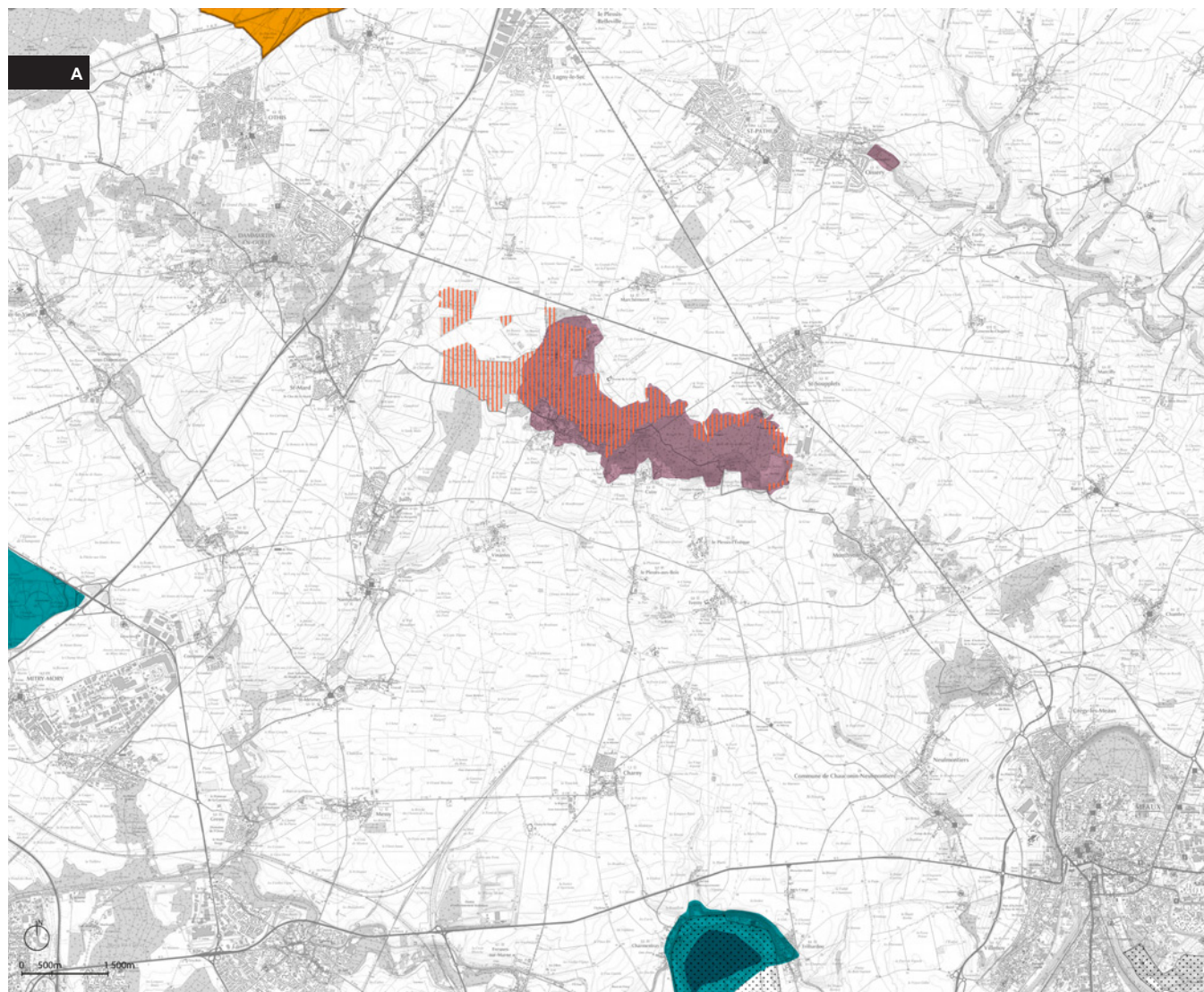
Quelques espèces relevées sur la butte :

- triton palmé, ponctué et alpestre
- grenouilles rouges, agiles, vertes, crapauds communs.

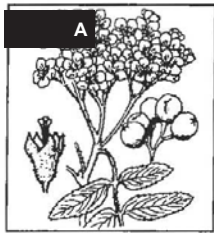
- mésanges, roitelet, merle, pigeon, buse, pics, pipit, rouge gorge, troglodyte, bouvreuil, pinson, geai, chouette

- chevreuils, sangliers, cerfs, fouine, blaireau, campagnols et musaraignes - libellules, de nombreux papillons de jour, coléoptères...

ZNIEFF de type 1	
ENS	
ZNIEFF de type 2	
Natura 2000	
PNR Oise Pays de France	



A | LES PROTECTIONS SUR LE TERRITOIRE



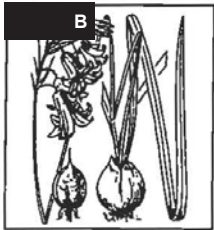
A
Sorbier des oiseleurs



Laïche à pilules



Digitale pourpre



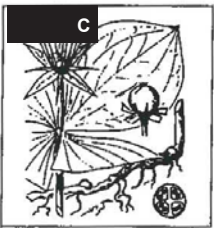
Jacinthe des bois



Primevère élevée



Dryopteris mâle



Parisette



Asperule odorante



Ornithogale des Pyrénées

EXEMPLES DE FLORE ET VÉGÉTATION SPÉCIFIQUE À LA FORMATION FORESTIÈRE :

A | DU TAILLIS DE CHÂTAIGNIER

B | DE LA CHÊNAIE-CHARMAIE

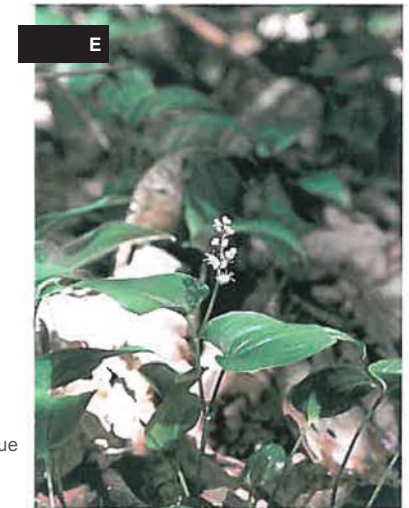
C | DE LA CHÊNAIE-FRÊNAIE

sources_étude d'impact écologique-demande d'ouverture d'une carrière de gypse-Ecosphère-2003



D | FLORAISON VERNALE DE LA JACINTHE DES BOIS SOUS COUVERT DE CHÂTAIGNERS NON FEUILLÉS

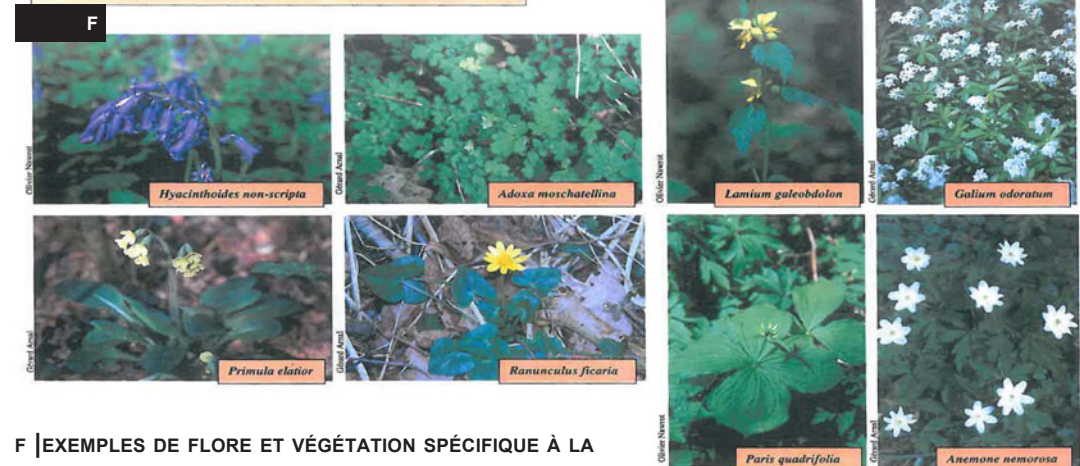
sources_Expertise botanique de 6 sites de l'AEV-Conservatoire Botanique National du bassin parisien-2001



E | LA MAIANTHÈME À DEUX FEUILLES,

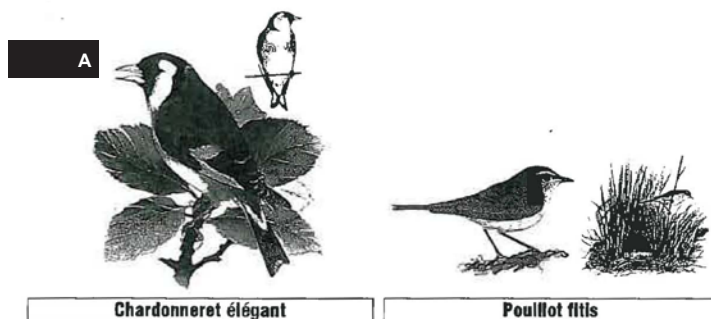
considéré comme espèce rare en Ile-de-France et déterminante pour la création d'une ZNIEFF ; se développe dans les châtaigneraies.

Espèces indicatrices les plus caractéristiques de la Chênaie-charmaie (*Fraxino-Carpinion*).



F | EXEMPLES DE FLORE ET VÉGÉTATION SPÉCIFIQUE À LA FORMATION FORESTIÈRE : CHÊNAIE-FRÊNAIE

sources_Expertise botanique de 6 sites de l'AEV-Conservatoire Botanique National du bassin parisien-2001



A | AVIFAUNES DES LISIÈRES ET DES CLAIRIÈRES

sources_étude d'impact écologique-demande d'ouverture d'une carrière de gypse-Ecosphère-2003

B | OISEAUX NICHEURS AUX ABORDS DU SITE DU BOIS DES SABLES

sources_étude d'impact écologique-demande d'ouverture d'une carrière de gypse-Ecosphère-2003

C | LA GRENOUILLE VERTE

sources_diagnostic écologique et orientations de gestion-OGE-2002

D | LE TRITON PALMÉ

sources_diagnostic écologique et orientations de gestion-OGE-2002

E | FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENS DU MASSIF DE MONTGÉ

sources_cg77



E

Massif de Montgé

Surface : 473 ha

Commune(s) : Montgé-en-Goële, Saint-Souplets

Statut : Périmètre de préemption

Préempteur(s) : Agence des Espaces Verts

Ouverture au public : Oui Non

Animations : Oui Non

RECENSEMENT AU SDENS

Critères écologiques déterminants

Habitat remarquable

ZNIEFF de type I

Trame écologique

Enjeu(x)

Préservation des boisements sénescents
Maintien des continuités écologiques en zone agricole

DESCRIPTION DE L'ENS

Inscription à inventaire, statut de protection

ZNIEFF de type I n°77308001 « Forêt de Montgé-en-Goële »

Informations diverses

Milieu(x) présent(s)

Boisements
Mares
Friches
Vergers

Habitat(s) remarquable(s)

Aulnaie-frênaie
Bois marécageux à aulne, saule et piment royal
Chênaie acidiphile

Flore remarquable

Flore avérée
Epipactis pourpre (*Epipactis purpurata*), Luzule des bois (*Luzula sylvatica*), Maianthème à deux feuilles (*Maianthemum bifolium*), Osmonde royale (*Osmunda regalis*), Polystic à frondes soyeuses (*Polystichum satiferum*), Dryopteris écailleux (*Dryopteris affinis* subsp. *borrieri*)

Flore potentielle

Faune remarquable

Faune avérée
Martin-pêcheur d'Europe (*Aleso albidus*), Pic noir (*Dryocopus martinus*)
Murin de Natterer (*Myotis nattereri*), Murin à oreilles écharcées (*Myotis emarginatus*), Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)
Decticelle bariolée (*Mesochorus roselii*)
Flambé (*Iphiclides podalirius*)
Leptura aethiops
Triton ponctué (*Lisotriton vulgaris*), Triton palmé (*Lisotriton helveticus*), Grenouille agile (*Rana dalmatina*)

Faune potentielle

Contenu Partie 4

- Synthèse
- Objectifs
- Enjeux

PARTIE 4. SYNTHÈSE, OBJECTIFS ET ENJEUX

SYNTHÈSE

De nombreuses richesses présentes sur le territoire

Les richesses sont nombreuses et diverses sur le territoire de la butte de Montgé ; certaines ressources semblent plus attractives que d'autres qui paraissent presque oubliées.

Le plan de paysage et ressources est une occasion à saisir pour envisager le devenir de ce territoire par une valorisation de chacune de ces ressources :

- Biodiversité
- Fertilité des sols
- Patrimoine historique
- Gypse
- Paysage
- Forêt
- Eau
- Sables
- ...

Les richesses se trouvent également parmi les acteurs du territoire et notamment leur capacité à accepter de mettre leur énergie, compétences, connaissances au service d'un projet global de territoire.

A

*Les terres sont très bonnes ici
; avec un bon amendement, on
retrouve de bons rendements au
bout de quelques années sur ces
terres qui ont été rendues par le
carrier*



*et ils vont mettre quoi
dans la butte pour
remplacer le gypse ?*



*A-t-on suffisamment
cherché des solutions
techniques pour exploiter
en souterrain ?*



*moi, la carrière ne me
dérange pas, pourvu qu'on
protège notre cadre de vie et
qu'on ne la voit pas trop*



*Les carrières ont toujours
existées ici ; c'est vrai que
ce n'est pas facile de voir le
paysage se transformer, mais
avec le temps, on accepte*



*on a besoin
d'exploiter le gypse
; il est là, autant
l'exploiter*



*Nous souhaitons protéger
la forêt et la biodiversité*



*La forêt est très
fréquentée, nous
refusons qu'elle
disparaisse*



A | SYNTHÈSE_DES POINTS DE VUE MULTIPLES

Des acteurs nombreux, des points de vue multiples, une volonté commune

Les différentes rencontres menées lors cette première phase, témoignent de la diversité et de la complémentarité des regards.

Il semble toutefois que sur le territoire, chacun envisage le devenir de la butte selon ses propres critères : le développement de l'urbanisation, la gestion de la forêt, le maintien de la biodiversité...

Le plan de paysage et ressources est une opportunité d'échanger les points de vue pour construire une perception plus globale de la situation.

L'Etat, la Région Ile-de-France et le département de Seine-et-Marne ont mis en place des documents définissant les politiques d'aménagement du territoire qui mettent à jour leur volonté de conjuguer exploitation du gypse, reconnu comme d'intérêt national et européen, avec la préservation du cadre de vie et du paysage.

Sur le plan local, certaines communes souhaitent protéger leur cadre de vie dans son état actuel, et d'autres tentent d'envisager une évolution de leur territoire en intégrant des activités qui engendrent des perturbations fortes.

Les avis peuvent être divergents mais tous affirment leur volonté de rester attentifs à la qualité des paysages dont ils reconnaissent aisément la richesse.

Les enjeux de l'Etat sont les suivants :

- Les principes de la convention européenne du Paysage doivent être appliqués. Cette convention demande à « intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage » (art. 5).

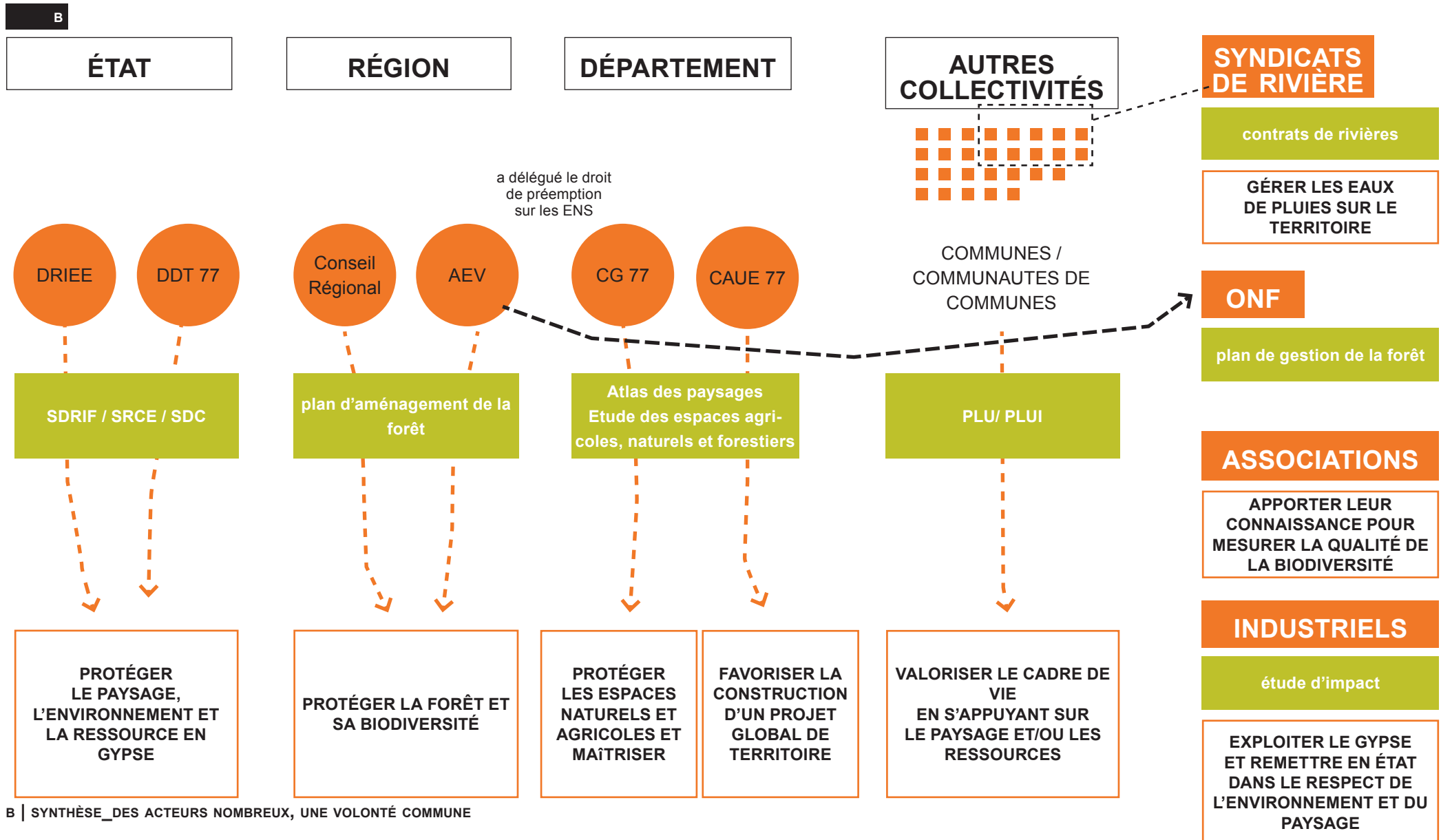
- La loi française prévoit, par ailleurs, notamment avec l'article L110 du Code de l'urbanisme d'associer à l' « aménagement du cadre de vie » la « protection des milieux naturels et des paysages ».

. L'Etat encadre, d'autre part, l'exploitation des ressources naturelles sur le territoire et élabore le Schéma départemental des carrières. Ce document a été approuvé fin janvier 2014 et a fait l'objet en mars 2013 d'un avis de l'autorité environnementale. Le schéma des carrières mentionne des spécifications pour le site de la butte de Montgé, en matière notamment de préservation et de mise en valeur de la ressource du gypse et des enjeux paysagers et environnementaux, et recommande d'insérer le projet d'exploitation de carrière à l'intérieur d'un projet d'urbanisme, plus élargi intégrant d'autres contraintes. Le schéma affirme l'intérêt économique national du gypse (p. 52) et rappelle que le SDRIF a classé le gypse des monts de la Goële en « gisement d'enjeux national et européen »

(p. 158 du Projet spatial régional).

- Le devenir de la butte de Montgé doit faire ainsi l'objet d'un projet de territoire. Le présent plan de paysage et ressources est l'occasion de définir les grandes lignes de ce projet. Ce projet doit être débattu dans le cadre d'une large concertation de toutes les parties prenantes, incluant les habitants et les usagers. Le plan de paysage ne peut pas, néanmoins, se substituer aux différents documents d'urbanisme (PLU, Scot) qui devront être les supports et cadres finaux du projet de territoire ainsi arrêté.

- dans ces conditions, l'Etat considère que deux scénarios extrêmes doivent être écartés. Celui lié à une exploitation totale du gypse de la butte et l'autre lié à la conservation complète de l'état actuel de la butte accompagné de l'arrêt de l'exploitation du gypse. Le projet de territoire doit donc définir quelle est la part qui doit revenir à la défense des intérêts de villégiature sur la butte et à proximité, intégrant les enjeux paysagers et environnementaux et quelle est la part qui doit être préservée pour une exploitation juste et équilibrée de la ressource du gypse.



B | SYNTHÈSE DES ACTEURS NOMBREUX, UNE VOLONTÉ COMMUNE

OBJECTIFS

Les objectifs visés par le plan de paysage et de ressources de la butte de Montgé-en-Goële sont les suivants :

1. Mettre en place une vision globale et transversale

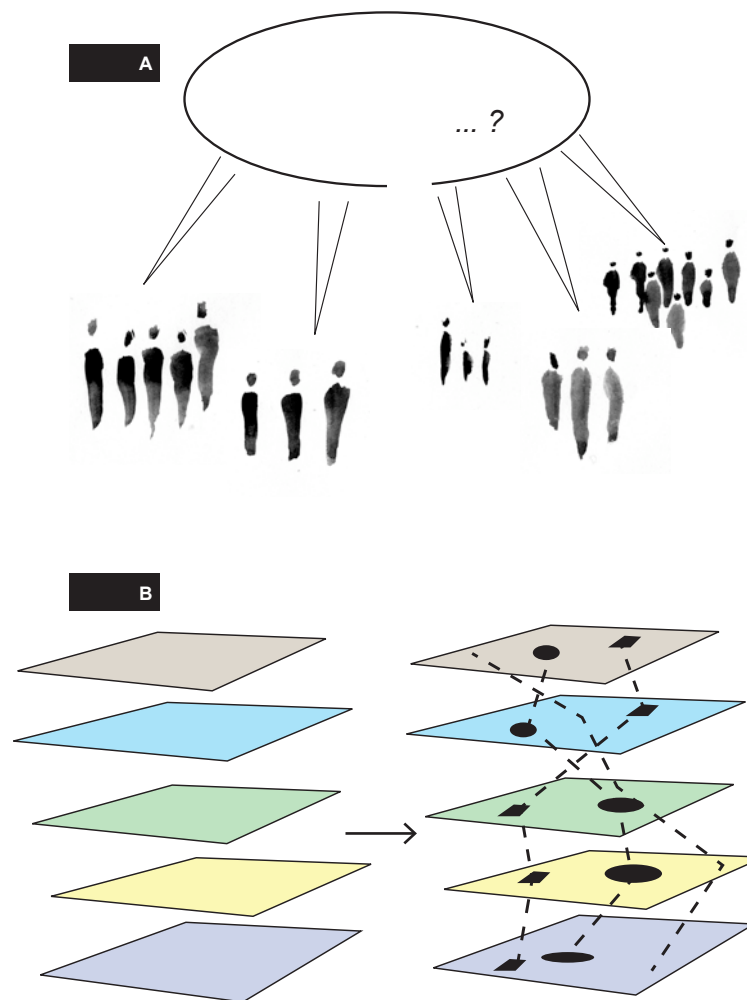
Le plan de paysage et ressources doit mettre à plat les informations, les données parfois complexes, les opinions, les craintes et les envies qui animent les acteurs de ce territoire.

Il doit être le moment de la rencontre et de l'échange entre tous les acteurs.

Il sera le temps des évolutions des regards, des perfectionnements de connaissances et de l'élaboration d'une vision globale des dynamiques qui interagissent ici.

A | INVITER LES ACTEURS À ÉCHANGER POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE UN PROJET

B | RÉUSSIR À OFFRIR À CHACUN UNE VISION TRANSVERSALE DU TERRITOIRE



Plus que superposer les données, les regards, il s'agit de leur donner du sens en les associant, les combinant.

2. Imaginer un projet innovant et actuel

Le plan de paysage et ressources doit permettre aux acteurs de faire connaissance et de débattre pour mettre en place une stratégie ajustée, résultat d'une construction collective.

Ce plan devra dévoiler une stratégie élaborée et acceptée par l'ensemble des acteurs. Il sera le résultat d'un consensus et de la définition d'intentions collectives et aboutira à la formulation d'actions visant à cadrer l'évolution du territoire.

Les bouleversements climatiques, la prise de conscience de l'épuisement progressif de nos ressources et les difficultés économiques actuelles, nous amènent à revoir notre manière de concevoir le développement de nos territoires.

Ce contexte difficile peut être propice à l'élaboration de nouvelles formes d'échanges, de nouveaux systèmes astucieux mettant en valeur les richesses nombreuses de la butte de Montgé en s'appuyant sur l'intérêt profond que chacun exprime pour celle-ci.

C

*compensation / change-
ment des pratiques ?*

économiser ?

habiter, autrement ?

cadre de vie ?

vivre ensemble ?

ETAT
RÉGION
DÉPARTEMENT
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

CARRIERS
HABITANTS
AGRICULTEURS



écologie
économie
écosystème

énergie
tourisme
circuits courts
liaisons douces
recyclage

BIODIVERSITÉ
FERTILITÉ DES SOLS
FORÊT
GYPSE
PAYSAGE
SABLE
EAU
PATRIMOINE HISTORIQUE

C | IMAGINER UN PROJET INNOVANT ET ACTUEL

ENJEUX

Les enjeux du plan de paysage et ressources de la butte de Montgé sont les suivants :

1. l'élaboration et la mise en place d'une méthode d'exploitation du gypse et de remise en état de ces sites d'exploitation.

Cette méthode devra être adaptée au site, à ses particularités géologiques, écologiques, paysagères, mais aussi humaines, sociales, industrielles, visant à une remise en état de qualité.

Etant données la qualité du site, la présence de nombreuses ressources, et la volonté commune de conjuguer exploitation de ressources avec attention particulière au paysage, c'est bien la question de la remise en état qui est primordiale.

Que souhaite-t-on ici ?

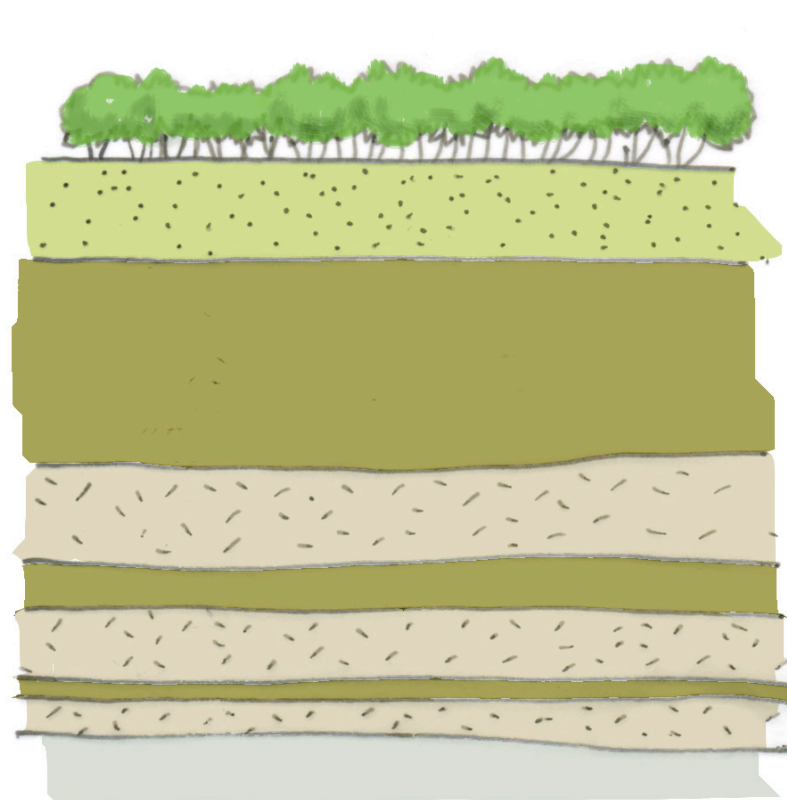
Quel doit être le paysage de demain sur cette butte ?

Et comment le générer ?

Que doit-on conserver et comment ?

Que peut-on transformer et pourquoi ?

Les modes d'exploitations doivent-ils être modifiés et comment ?



conservation
intégrale des
sables ?

Aujourd'hui

Demain

2. la prise en compte du temps dans cette méthode

Le temps est une donnée essentielle dans la construction d'un tel projet de territoire. Le paysage se transforme progressivement selon les activités humaines, selon les influences climatiques.

Dans le cadre de ce plan de paysage et ressources de la butte de Montgé-en-Goële, il s'agit d'envisager la transformation progressive de ces paysages :

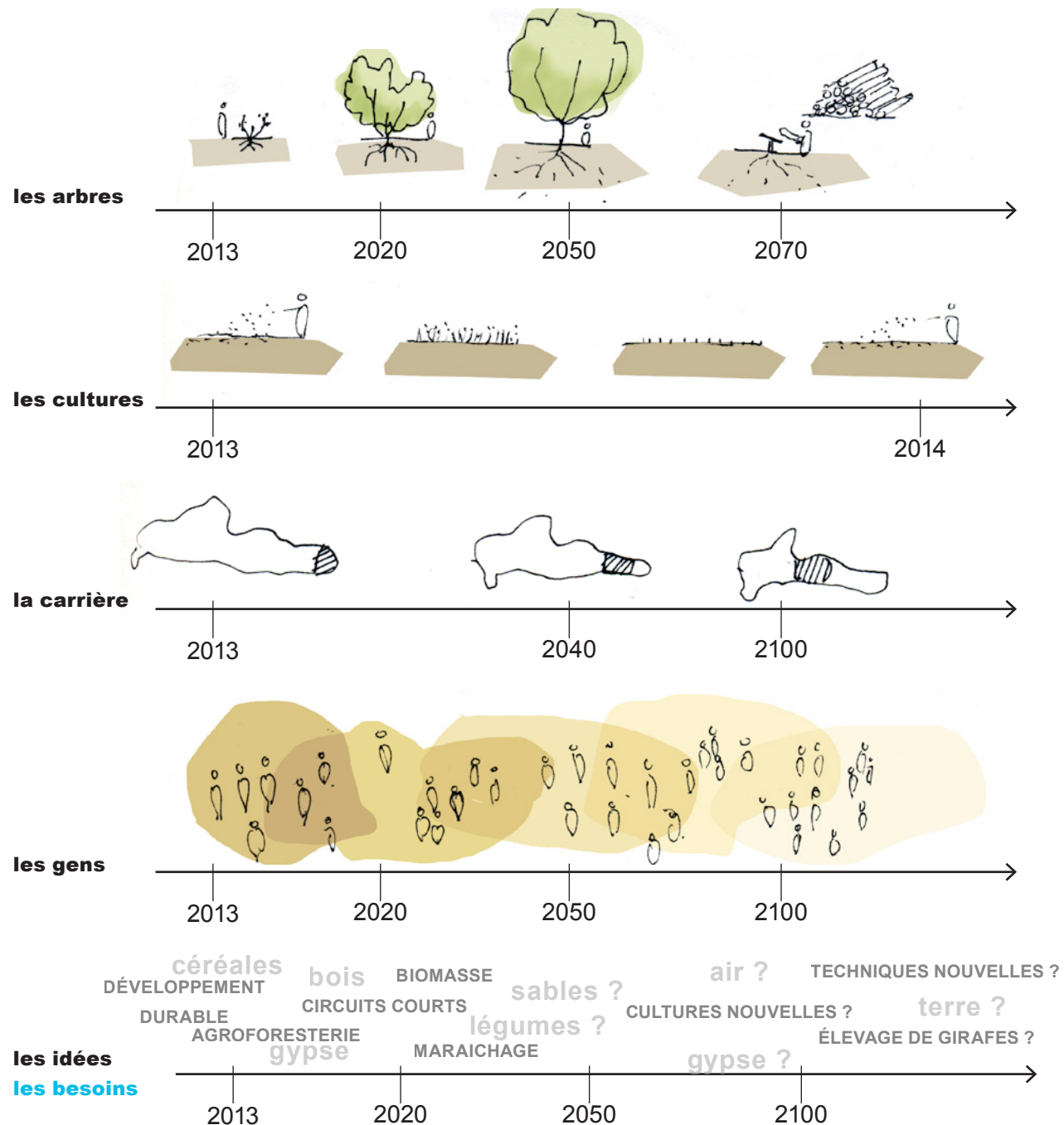
- par la mise en place d'actions accompagnant l'exploitation
- par des préconisations concernant l'exploitation elle-même

Par cette anticipation dans le temps et dans l'espace, la stratégie d'actions du plan de paysage et ressources permettra de réduire l'impact visuel, écologique sur le site, d'anticiper la remise en état, de favoriser des dynamiques naturelles de reconstitutions de milieux.

3. la participation de chacun des acteurs dans cette stratégie globale

Une telle stratégie globale nécessite la participation de chacun des acteurs.

Le plan de paysage doit proposer une mise en concordance des actions des uns et des autres pour un même but : envisager la transformation progressive de ces paysages.



BIBLIOGRAPHIE / EN COURS

- Ouvrages consultés
- Sites consultés
- Etudes consultées
- Liste des cartes utilisées, consultées
- ...

Sauf mention particulière :

- toutes les photographies ont été prises par Omnibus, 2G Génie Géologique, Roumet-Guitel
- les documents graphiques, cartes, coupes, schéma, croquis ont été réalisés par Omnibus, 2G Génie Géologique, Roumet-Guitel.